

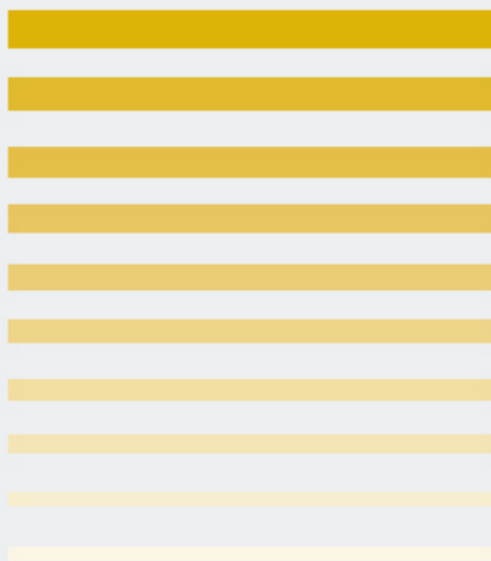


Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 17 - Numéro 44

5 novembre 2020



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers	5
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	9
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF	
2.2 Avis légaux de l’Autorité	
3. Distribution de produits et services financiers	76
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d’audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	103
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d’indemnisation des services financiers	

4.5 Autres décisions	
5. Institutions financières	109
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Avis d’intention des assujettis et autres avis	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Protection des dépôts	
5.7 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	117
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d’autorégulation et autres entités réglementées	192
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l’Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d’autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires	240
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d’exploitation d’entreprises de services monétaires	
8.4 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d’épargne-retraite	246
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d’agir comme administrateur d’un régime volontaire d’épargne-retraite	
9.4 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES.

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 novembre 2020 – 14 h 00					
2020-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Philippe Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82418377836?pwd=R3BiQQ0Q2ZkJKaEtsRXI5ZnF0dHJmQT09 ID de réunion : 824 1837 7836 Code secret : 906786

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 novembre 2020 – 9 h 30					
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée, Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p> <p>Voxdata Solutions inc. Partie intimée</p> <p>Salia Hema Partie intimée</p> <p>Adiaratou Coulibaly, Ah Fang Chaw Kang Yuen, Mounir Cherif-Ouazani et Salia Hema Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p> <p>Dussault Lemay Beausnesne s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p>	<p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83461080287?pwd=bnwkdWMrRVJ2T0JnVHRlRkNpZWZvZz09</p> <p>ID de réunion : 834 6108 0287 Code secret : 595327</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 novembre 2020 – 9 h 30					
2020-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany (Claude) Gagnon Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opération sur valeur et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/84451372732?pwd=NzdWcFhxcTI2OC9lTDRhUjRoZWJlZz09 ID de réunion : 844 5137 2732 Code secret : 618639

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 novembre 2020 – 9 h 30					
2020-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany (Claude) Gagnon Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opération sur valeur et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/84451372732?pwd=NzdWcFhxcTI2OC9lTDRhUjRoZWJlZz09 ID de réunion : 844 5137 2732 Code secret : 618639

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 novembre 2020 – 9 h 30					
2020-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jimmy Bastien Partie intimée Fédération des Caisses Desjardins – Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83488123741?pwd=dG5XU1IS SG5NRzJlT1NDd3BoN0RhZz09 ID de réunion : 834 8812 3741 Code secret : 843029

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 novembre 2020 – 14 h 00					
2020-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Duclos assurances inc. et Ghislain Duclos Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, conditions à l'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88555642839?pwd=dzF0amhwc1F3ZkJudUkFzOFdFWFhwZz09 ID de réunion : 885 5564 2839 Code secret : 220530

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 novembre 2020 – 9 h 30					
2020-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Groupe Laforce Capital inc. et Hubert Laforce Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, nomination d'un dirigeant responsable, conditions à l'inscription, suspension d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82723592272?pwd=eEx0d1k4ZkdYSmFYMIYySzM6V3BNUT09 ID de réunion : 827 2359 2272 Code secret : 207904

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 novembre 2020 – 14 h 00					
2020-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Vallée Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Maxime Chevalier, avocat	Nicole Martineau	Demande de mesure de redressement	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89622753894?pwd=MHZpQzhGNXBiZXVFOGw2VURYNktUdz09 ID de réunion : 896 2275 3894 Code secret : 876084

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de mesures de redressement	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89622753894?pwd=MHZpQzhGNXBiZXVFOGw2VURYNktUdz09 ID de réunion : 896 2275 3894 Code secret : 876084

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 novembre 2020 – 14 h 00					
<p>La présente chambre de pratique ne contient aucun dossier pour le moment.</p> <p>Les demandes y seront ajoutées dès qu'elles seront reçues et traitées.</p>					<p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85231163937?pwd=SDVJNFFA0bnNoTlZwOURiblAxWjN2dz09</p> <p>ID de réunion : 852 3116 3937 Code secret : 351952</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 novembre 2020 – 14 h 00					
2020-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives	Audience pro forma
	Marie-France Caron et Hugues Destenay Parties intimées	Jean-François Goulet, avocat			Par visioconférence
	Michel Caron Partie intimée	Fréchette avocats			Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87232145097?pwd=Q3J0WS8xU1JUTnB6N0hnSkdLT1FkZz09
					ID de réunion : 872 3214 5097 Code secret : 531180

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 décembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (justice - Québec)	Elyse Turgeon	Demande en inconstitutionnalité	Audience pro forma par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/84411802157?pwd=SzBSb2l4QVBMT2d6L2lDUFRldytlQT09 ID de réunion : 844 1180 2157 Code secret : 710572

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 décembre 2020 – 14 h 00					
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Beaudoin Partie intimée Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Danièle Roy et Associés	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86547516857?pwd=eGhDQThlY3BUdHhIRUZjZUhXbXdwQT09 ID de réunion : 865 4751 6857 Code secret : 367224

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 décembre 2020 – 9 h 30					
2020-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse G. O. Great Offers Direct Ltd., Nuvoo inc., Martin LeBlanc et Johnny Martin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Requête en inhabilité	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89737386883?pwd=Q042YWc0UDZkdkVFZlleWINb0pTdZ09 ID de réunion : 897 3738 6883 Code secret : 043627

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 décembre 2020 – 14 h 00					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l LCM Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88932445387?pwd=RkdsOWJiN3I5V0F2TSs0NWZsbDRtdz09 ID de réunion : 889 3244 5387 Code secret : 635232

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 décembre 2020 – 9 h 30					
2020-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Infinitum succession et patrimoine inc., Yannick Tarik Meddane et Vladislav Adoniev Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques Inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86033619738?pwd=Yk9GeE1JSFVDeDlSUUVFCQlRlZ1I2QT09 ID de réunion : 860 3361 9738 Code secret : 304195

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 décembre 2020 – 14 h 00					
<p>La présente chambre de pratique ne contient aucun dossier pour le moment.</p> <p>Les demandes y seront ajoutées dès qu'elles seront reçues et traitées.</p>					<p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/84605565864?pwd=aEhGOUxNYm5ONmJmeVhkWmNxS3pJUT09</p> <p>ID de réunion : 846 0556 5864 Code secret : 200562</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 décembre 2020 – 9 h 30					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Riad Antoine Katach Halabi Partie requérante Dominic Lacroix et Micro-Prêts Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Sarah Desabrais	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/81681239786?pwd=bWM0b0dY3hnV3o0dnIwRmMrMC8ydz09 ID de réunion : 816 8123 9786 Code secret : 421372

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 janvier 2021 – 9 h 30					
2020-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Robillard et Les Assurances Robillard & Associés inc. Parties intimées Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc., Partie mise en cause Yves Morel et Marie-France Boucher Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cardinal Léonard Denis, Avocats Waite & Associés	Elyse Turgeon Chantal Denommée	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86030010104?pwd=L2JPN1XMCt2UmhPL3FHK0dWOFRUdz09 ID de réunion : 860 3001 0104 Code secret : 387493

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 janvier 2021 – 9 h 30					
2020-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Robillard et Les Assurances Robillard & Associés inc. Parties intimées</p> <p>Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc., Partie mise en cause</p> <p>Yves Morel et Marie-France Boucher Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Cardinal Léonard Denis, Avocats</p> <p>Waite & Associés</p>	Elyse Turgeon Chantal Denommée	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	<p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86030010104?pwd=L2JPN1XMCt2UmhPL3FHK0dWOFRUdz09</p> <p>ID de réunion : 860 3001 0104 Code secret : 387493</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 janvier 2021 – 9 h 30					
2020-006	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Myrtha Laesa Merlini Partie intimée</p> <p>Corporation RÉÉE Global, Margaret Singh et Fadi Sahyoun Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Donati Maisonneuve, s.e.n.c.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi</p>	<p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/84917734211?pwd=MmVReEZlUEZDQSSrdDBaZHorekV2Zz09</p> <p>ID de réunion : 849 1773 4211 Code secret : 887447</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 janvier 2021 – 9 h 30					
2020-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Myrtha Laesa Merlini Partie intimée Corporation RÉEE Global, Margaret Singh et Fadi Sahyoun Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/84917734211?pwd=MmVReEZlUEZDQSSrdDBaZHorekV2Zz09 ID de réunion : 849 1773 4211 Code secret : 887447

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
1er février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88070428148?pwd=cU1uc3ptM0dRYXdwcTdzQ2U1SmNrZz09 ID de réunion : 880 7042 8148 Code secret : 952469

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88070428148?pwd=cU1uc3ptM0dRYXdwcTdzQ2U1SmNrZz09 ID de réunion : 880 7042 8148 Code secret : 952469

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88070428148?pwd=cU1uc3ptM0dRYXdwcTdzQ2U1SmNrZz09 ID de réunion : 880 7042 8148 Code secret : 952469

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88070428148?pwd=cU1uc3ptM0dRYXdwcTdzQ2U1SmNrZz09 ID de réunion : 880 7042 8148 Code secret : 952469

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 février 2021 – 9 h 30					
2020-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Cassis Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88070428148?pwd=cU1uc3ptM0dRYXdwcTdzQ2U1SmNrZz09 ID de réunion : 880 7042 8148 Code secret : 952469

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 février 2021 – 9 h 30					
2016-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc. Parties intimées Banque de Montréal Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée de blocage et de distribution de sommes	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87251426131?pwd=djduYkVUcGpBbFlzV21vMDh6c3hIUj09 ID de réunion : 872 5142 6131 Code secret : 618888

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 février 2021 – 9 h 30					
2020-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Denis Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, conditions à l'inscription et de mesures propre au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/81619481020?pwd=Yks1VTRlSUKFPVzBQVtFk4Rkc1QT09 ID de réunion : 816 1948 1020 Code secret : 285932

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
16 février 2021 – 9 h 30					
2020-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Groupe Laforce Capital inc. et Hubert Laforce Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, nomination d'un dirigeant responsable, conditions à l'inscription, suspension d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/81691920146?pwd=Q0loWXRSNDNOblM1MFdqRkN0d1diUT09 ID de réunion : 816 9192 0146 Code secret : 871933

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 février 2021 – 9 h 30					
2020-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Groupe Laforce Capital inc. et Hubert Laforce Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, nomination d'un dirigeant responsable, conditions à l'inscription, suspension d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/81691920146?pwd=Q0loWXRSNDNOblM1MFDqRkN0d1dlUT09 ID de réunion : 816 9192 0146 Code secret : 871933

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 février 2021 – 9 h 30					
2020-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Groupe Laforce Capital inc. et Hubert Laforce Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, nomination d'un dirigeant responsable, conditions à l'inscription, suspension d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/81691920146?pwd=Q0loWXRjSNDNOblM1MkFqdRkN0d1dlUT09 ID de réunion : 816 9192 0146 Code secret : 871933
10 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
12 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
13 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
17 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
18 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
20 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
21 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
26 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
27 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

4 novembre 2020

2.1.2 Décisions**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2020-007

DÉCISION N° : 2020-007-001

DATE : 21 octobre 2020

EN PRÉSENCE DE : M^e Nicole Martineau

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

C.

MAX ASSURANCE INC., personne morale ayant son siège social au [...], Montréal (Québec) [...]

et

AURELIE HEURTEBIZE, domiciliée et résidant au [...], Montréal (Québec) [...]

Parties intimées

DÉCISION

APERÇU

[1] Le 25 juin 2020, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») a déposé au Tribunal administratif des marchés financiers (« le Tribunal ») une demande afin d'obtenir à l'encontre des intimées des ordonnances de radiation d'inscription du cabinet, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant

2020-007-001

PAGE : 2

responsable, d'imposition de conditions à l'inscription et de mesures propres à assurer le respect de la loi.

Les parties

[2] L'Autorité est l'organisme responsable de l'application de *Loi sur la distribution de produits et services financiers*¹ (« LDPSF »). Elle exerce les fonctions et les pouvoirs qui y sont prévus, et ce, conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*² (« LESF »).

[3] Le cabinet intimé Max Assurance inc. (« le cabinet intimé ») détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir dans la discipline de l'assurance de personnes en vertu de la LDPSF³.

[4] À ce jour, une seule représentante est rattachée au cabinet intimé, soit l'intimée Aurélie Heurtebize⁴.

[5] L'intimée Aurélie Heurtebize détient un certificat émis par l'Autorité en vertu de la LDPSF, lequel lui permet d'agir à titre de représentante dans les disciplines de l'assurance de personnes et du courtage hypothécaire⁵.

[6] L'intimée Aurélie Heurtebize est actionnaire majoritaire, administratrice, présidente, secrétaire, trésorière et dirigeante responsable du cabinet intimé⁶.

Le contexte

[7] L'Autorité allègue que plusieurs manquements à la LDPSF et à ses règlements d'application ont été constatés à la suite d'une inspection du cabinet intimé effectuée du 17 au 18 septembre 2019. Cette inspection visait les activités en assurance de personnes du cabinet pour la période du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019.

[8] Une audience s'est tenue le 14 octobre 2020 en présence de la procureure de l'Autorité et de l'avocat des intimées.

[9] Lors de cette audience, la procureure de l'Autorité a informé le Tribunal qu'une entente était intervenue avec les intimées. Par conséquent, elle a demandé au Tribunal d'entériner l'accord signé par les parties.

[10] L'accord contient des admissions par les intimées ainsi que des recommandations communes relativement à diverses ordonnances à leur égard.

[11] Les ordonnances suggérées visent l'imposition de pénalités administratives aux intimées, une interdiction d'agir comme dirigeante responsable d'un cabinet pour une période de cinq (5) ans à l'égard de l'intimée Aurélie Heurtebize, à assortir son certificat

¹ RLRQ, c. D-9.2.

² RLRQ, c. E-6.1.

³ Pièce D-2.

⁴ Pièce D-3.

⁵ Pièce D-5.

⁶ Pièces D-1 et D-2.

2020-007-001

PAGE : 3

d'exercice de conditions spécifiques et à lui imposer de compléter une formation déontologique.

[12] Dans le cadre de son analyse, le Tribunal doit répondre à la question en litige suivante : Le Tribunal doit-il, dans l'intérêt public, entériner l'accord conclu entre les parties et ainsi mettre en œuvre les recommandations communes des parties qu'il contient ?

[13] Le Tribunal répond « oui » à cette question en litige, et ce, pour les motifs ci-après exposés.

ANALYSE

Question en litige

[14] Le Tribunal doit-il, dans l'intérêt public, entériner l'accord conclu entre les parties et ainsi mettre en œuvre les recommandations communes des parties qu'il contient ?

[15] Le Tribunal conclut qu'il est dans l'intérêt public d'entériner l'accord conclu entre les parties et de mettre en œuvre les recommandations communes des parties qu'il contient.

[16] Une copie de cet accord est jointe à la présente décision.

Droit applicable

[17] Le Tribunal a le pouvoir d'entériner un accord, s'il est conforme à la loi⁷.

[18] Le Tribunal rappelle qu'il n'est jamais tenu d'accepter les conclusions d'un accord ni les suggestions communes qui lui sont proposées.

[19] Chaque dossier doit être évalué selon ses caractéristiques.

[20] La LDPSF est une loi dont l'objectif principal est celui de la protection du public⁸.

[21] La LDPSF impose une série d'obligations, de devoirs et de responsabilités aux représentants, dirigeants et cabinets.

[22] Le public doit pouvoir compter sur des professionnels qui exercent leurs fonctions avec rigueur et dans le respect des devoirs qui leur sont imposés.

[23] Un cabinet et ses dirigeants « sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients » et ils « doivent agir avec soin et compétence »⁹.

[24] Les responsabilités d'un dirigeant responsable sont importantes et essentielles pour la protection et la confiance du public dans cette industrie très réglementée.

⁷ Article 97 al. 2 (6°) de la LESF.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Assomption, compagnie mutuelle d'assurance-vie*, 2007 QCCA 1062, par. 47.

⁹ Article 84 de la LDPSF.

2020-007-001

PAGE : 4

[25] Les responsabilités assumées par le dirigeant responsable d'un cabinet requièrent « un degré supérieur de professionnalisme, de compétence et de probité »¹⁰.

Cadre d'intervention du Tribunal

[26] Les ordonnances du Tribunal sont de nature réglementaire¹¹ et en ce sens, elles ne sont ni réparatrices ni punitives malgré qu'elles peuvent être dissuasives. Ces ordonnances sont de nature protectrice et préventive.

[27] Le Tribunal peut interdire à une personne d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un cabinet pour les motifs prévus à l'article 329 du Code civil ou lorsqu'elle fait l'objet d'une sanction en vertu de la loi. Une telle interdiction ne peut excéder cinq ans¹².

[28] Le Tribunal peut radier, révoquer, suspendre ou assortir de restrictions ou de conditions le certificat d'un représentant ou du cabinet en raison d'un manquement à la loi ou à l'un de ses règlements. Le Tribunal peut également imposer une pénalité administrative d'un maximum de 2 000 000 \$ à une personne en raison d'un manquement à la LDPSF¹³.

[29] Le Tribunal doit s'assurer que la pénalité administrative satisfasse aux critères de dissuasion spécifique et générale¹⁴.

[30] La pénalité administrative imposée doit constituer un facteur dissuasif envers les intimées et à l'égard de tous ceux qui seraient tentés de ne pas respecter les exigences de la loi.

[31] Le Tribunal a établi plusieurs facteurs qui doivent le guider dans l'établissement du montant d'une pénalité administrative. Ces facteurs doivent être évalués, au cas par cas, selon les circonstances de chaque affaire¹⁵.

Application du droit aux faits

[32] L'accord conclu entre les parties énonce les admissions faites par les intimées relativement aux faits décrits par l'Autorité dans sa demande. Il énonce également les manquements commis et admis par les intimées.

[33] Les intimées consentent au dépôt de toutes les pièces alléguées au soutien de la demande¹⁶.

[34] Lors de l'audience, la procureure de l'Autorité a présenté le contenu de l'accord d'une manière détaillée. Elle a décrit les faits et la nature des manquements commis par les intimées à la LDPSF et à ses règlements.

¹⁰ *Boileau c. Autorité des marchés financiers*, 2020 QCCQ 2554, par. 34.

¹¹ *Cartaway Resources Corp. (Re)*, 2004 CSC 26 (CanLII), [2004] 1 R.C.S 672.

¹² Article 115.1 de la LDPSF.

¹³ Article 115 de la LDPSF.

¹⁴ *Cartaway Resources Corp. (Re)*, 2004 CSC 26 (CanLII), [2004] 1 R.C.S 672.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. Demers*, 2006 QCBDRVM 17.

¹⁶ Pièces D-1 à D-33.

2020-007-001

PAGE : 5

[35] Elle a demandé au Tribunal de mettre en œuvre, dans l'intérêt public, les ordonnances suggérées dans l'accord conclu entre les parties.

Faits et manquements admis

[36] L'inspection a révélé que les produits en assurance de personnes offerts par le cabinet intimé ne représentent qu'une faible partie de ses revenus. Ses principales activités concernent l'offre de produits et services relatifs à la gestion de budget personnel, tel que des formations, de l'accompagnement continu et l'accès à des textes portant sur l'éducation relative à la gestion des dettes.

[37] Pendant la période visée par l'inspection de l'Autorité, le cabinet intimé a procédé à cinq (5) ventes, dont l'une impliquait l'intimée Aurélie Heurtebize comme cliente¹⁷.

[38] Malgré le peu de ventes réalisées par le cabinet intimé, il appert que l'intimée Aurélie Heurtebize ne maîtrise pas les obligations qui lui incombent en vertu de la LDPSF et de ses règlements.

[39] Selon les faits et les manquements admis par les intimées, le Tribunal constate qu'il y a eu des manquements importants à la LDPSF et à ses règlements d'application.

[40] Ces manquements ont été commis notamment par le manque d'expérience de l'intimée Aurélie Heurtebize.

[41] Parmi les manquements constatés et admis, il y a une problématique de conflit d'intérêts et d'apparence de conflit d'intérêts.

[42] Les clients n'ont pas été informés que certains produits offerts par le cabinet intimé ont été mis en marché par une entreprise exploitée par la société d'un partenaire d'affaires qui a été le conjoint de l'intimée Aurélie Heurtebize.

[43] De plus, le cabinet intimé a offert des services pouvant, dans certains cas, conduire à une offre de refinancement hypothécaire. Or, cette offre se retrouvait en conflit avec les produits d'une tierce société offrant, entre autres, des prêts hypothécaires et des prêts privés.

[44] L'intimée Aurélie Heurtebize a fait défaut, dans l'exercice de ses activités de représentante, de sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où elle serait en conflit d'intérêts¹⁸.

[45] Elle a aussi fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client et de tout client éventuel¹⁹.

¹⁷ Pièce D-24.

¹⁸ Manquement à l'article 18 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r. 3.

¹⁹ Manquement à l'article 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r. 3.

2020-007-001

PAGE : 6

[46] De plus, elle n'a pas fait preuve d'objectivité et d'indépendance²⁰.

[47] Les manquements font également état de pratiques inadéquates en matière de protection des renseignements personnels²¹, d'omission de fournir des renseignements aux inspecteurs²², de représentations inexactes ou non conformes effectuées ainsi que des pratiques non conformes en matière de publicité²³, de défaut de déclarer les doubles occupations²⁴, d'une tenue de dossiers déficiente²⁵, d'une politique de traitement des plaintes non conforme²⁶ et d'utilisation de titres non conformes par les intimées²⁷.

[48] Dans les dossiers des clients, les irrégularités suivantes ont été constatées et admises, soit : 1) l'analyse des besoins financiers n'a pas été complétée de façon adéquate²⁸, 2) la procédure de remplacement de police d'assurance n'a pas été respectée²⁹, 3) les exigences relatives aux illustrations n'ont pas été respectées³⁰.

[49] Le Tribunal considère que l'intimée Aurélie Heurtebize, à titre de dirigeante responsable, devait veiller à ce que la LDPSF et ses règlements soient respectés par le cabinet ainsi que par elle-même³¹.

[50] L'intimée Aurélie Heurtebize a fait défaut de s'acquitter de ses responsabilités et de ses devoirs d'une manière adéquate.

[51] Elle n'a pas exercé ses fonctions avec rigueur et dans le respect des obligations qui lui sont imposées.

[52] Elle a fait défaut de veiller à la conformité des activités du cabinet intimé.

²⁰ Manquement à l'article 20 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r. 3.

²¹ Manquement à l'article 89 de la LDPSF.

²² Manquement à l'article 13 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, c. D-9.2, r. 2.

²³ Pièces D-8, D-17 à D-19, D-30 à D-32 et manquement aux articles 1, 2 3, 5, 6, 9 et 11 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, c. D-9.2, r. 2, aux articles 6, 30 à 32 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r. 3 et aux articles 16 et 18 de la LDPSF.

²⁴ Pièce D-23 et manquement à l'article 62 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, c. D-9.2, r. 7 et aux articles 85 et 86 de la LDPSF.

²⁵ Pièces D-25 à D-28 et manquement à l'article 88 de la LDPSF.

²⁶ Pièce D-29 et manquement à l'article 103.2 de la LDPSF.

²⁷ Pièces D-20 et D-30 et manquement aux articles 11 et 13 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, D-9.2, r. 15.

²⁸ Pièces D-25, D-26 et D-28 et manquement à l'article 27 de la LDPSF, à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*, c. D-9.2, r. 10 et à l'article 17 (8) du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, c. D-9.2, r. 2.

²⁹ Pièces D-25 à D-27 et manquement aux articles 18 à 27 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*, c. D-9.2, r. 10 et à l'article 17 (9) du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, c. D-9.2, r. 2.

³⁰ Pièces D-25 à D-28 et manquement à l'article 16 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*, c. D-9.2, r. 10.

³¹ Article 85 de la LDPSF.

2020-007-001

PAGE : 7

[53] Les intimées ont fait défaut de respecter les devoirs et obligations prévus à la LDPSF et à ses règlements d'application.

[54] Le Tribunal doit s'assurer que les pénalités administratives suggérées par les parties satisfont adéquatement les critères de dissuasion spécifique et générale. À cet égard, il doit considérer les manquements reprochés et admis par les intimées en prenant compte des facteurs aggravants et atténuants du présent dossier.

[55] Les clients d'un cabinet et le public en général sont en droit de s'attendre à ce que les fonctions des personnes inscrites soient exercées avec sérieux et rigueur.

[56] La procureure de l'Autorité mentionne que les manquements ont été commis en raison du manque d'expérience de l'intimée Aurélie Heurtebize. Elle ajoute que des responsabilités importantes doivent être assumées par une personne qui est désignée dirigeant responsable d'un cabinet. Le manque d'expérience ne peut évidemment pas être considéré pour excuser les manquements commis.

[57] Elle ajoute que la gravité et la quantité importante de manquements doivent être prises en considération par le Tribunal.

[58] Elle mentionne que l'offre de produits et services financiers dans le présent dossier s'adressait à des personnes qui pouvaient être dans une situation de vulnérabilité compte tenu des dettes que ces personnes pouvaient avoir.

[59] Elle souligne l'importance de sanctionner la problématique reliée aux conflits d'intérêts apparents ou réels afin que le public et les clients aient confiance envers les institutions avec lesquelles ils font affaire.

[60] À titre de facteurs atténuants, la procureure de l'Autorité mentionne la grande collaboration des intimées afin de régler le présent dossier.

[61] Le Tribunal constate que, dans le cadre de l'accord conclu entre les parties, le cabinet intimé s'engage volontairement à déposer une demande de retrait de son inscription auprès de l'Autorité dans un délai de dix (10) jours de la décision à intervenir.

[62] Le cabinet intimé consent également à pleinement collaborer avec l'Autorité pour la remise des documents énumérés dans l'accord à un cabinet dûment inscrit et préalablement approuvé par l'Autorité.

[63] La procureure de l'Autorité mentionne au Tribunal que l'Autorité consent à cette façon de procéder compte tenu de la bonne collaboration des intimées dans le règlement du présent dossier et puisque le cabinet intimé a très peu de dossiers clients.

[64] Dans l'éventualité où aucun cabinet ne peut être suggéré par le cabinet intimé à l'Autorité, la procureure de l'Autorité mentionne que l'Autorité pourra s'occuper de trouver un cabinet dûment inscrit qu'elle aura approuvé et lui remettre les dossiers clients. Elle souligne que cela ne constitue aucun problème compte tenu de la petite quantité de dossiers clients.

2020-007-001

PAGE : 8

[65] L'avocat des intimées mentionne, à titre de facteur atténuant, que ses clientes l'avaient mandaté à la suite de la réception du rapport d'inspection de l'Autorité afin de préparer un plan d'actions pour corriger les manquements constatés.

[66] La procureure de l'Autorité ajoute que ce plan d'action comportait une problématique au niveau des délais prévus pour la mise en place des correctifs. Par ailleurs, elle souligne qu'il y avait une volonté de la part des intimées afin d'entreprendre des actions pour se conformer à la réglementation.

[67] L'avocat des intimées informe le Tribunal que ses clientes n'ont pu donner suite au plan d'actions compte tenu de la procédure intentée contre elles dans le présent dossier.

[68] Le Tribunal considère que les manquements commis et admis par les intimées sont graves, nombreux et contraires à l'intérêt public.

[69] Aucune preuve n'a été présentée sur des pertes monétaires potentielles pour la clientèle du cabinet intimé. Cela ne signifie pas que les clients n'ont pas été à risque.

[70] Dans son évaluation des manquements et des recommandations qui lui ont été faites d'un commun accord par les parties, le Tribunal tient compte, à titre de facteur atténuant, des admissions formulées par les intimées.

[71] Le Tribunal tient également compte de la collaboration dont les intimées ont fait preuve afin de trouver avec l'Autorité, sur une base consensuelle, un règlement au présent dossier.

[72] Le Tribunal considère aussi que la taille actuelle du cabinet intimé peut être un facteur à considérer pour la sanction à imposer mais ce facteur ne peut être considéré pour excuser les manquements commis.

[73] Après avoir considéré l'ensemble de la preuve, les arguments, l'accord et les suggestions communes présentés par les parties, le Tribunal considère qu'il est dans l'intérêt public d'entériner l'accord intervenu entre les parties, à imposer les pénalités administratives suggérées et à mettre en œuvre les recommandations communes des parties visant à assurer le respect de la LDPSF.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93, 94 et 97 al. 2 (6^o) de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et des articles 115, 115.1 et 115.9 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

ENTÉRINE l'accord intervenu le 14 octobre 2020, ainsi que ses engagements, entre l'Autorité des marchés financiers et les intimées, Max Assurance inc. et Aurélie Heurtebize, et ordonne aux parties de s'y conformer;

2020-007-001

PAGE : 9

À l'égard de l'intimée Max Assurance inc.

IMPOSE au cabinet intimé Max Assurance inc. une pénalité administrative au montant de 15 000 \$, payable à l'Autorité des marchés financiers selon les modalités de paiement prévues à l'accord susmentionné, pour les manquements constatés lors de l'inspection.

À l'égard de l'intimée Aurélie Heurtebize

IMPOSE à Aurélie Heurtebize une pénalité administrative au montant de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$), payable à l'Autorité des marchés financiers selon les modalités de paiement prévues à l'accord susmentionné, pour les manquements constatés lors de l'inspection.

INTERDIT à Aurélie Heurtebize d'agir, directement ou indirectement, comme dirigeante responsable, administratrice ou dirigeante d'un cabinet, et ce, pour une période de cinq (5) ans;

ASSORTIT le certificat portant le numéro 222513 au nom d'Aurélie Heurtebize des conditions suivantes :

- la représentante doit, alors qu'elle a un droit d'exercice valide, être rattachée à un cabinet dont elle n'est pas la dirigeante responsable, et ce, pour une période de cinq (5) ans;
- la représentante doit, pour une période de trois (3) ans, alors qu'elle a un droit d'exercice valide dans la discipline de l'assurance de personnes, exercer ses activités sous la supervision stricte d'une personne nommée par le dirigeant responsable du cabinet auquel elle sera rattachée. La représentante doit faire parvenir à l'Autorité des marchés financiers, au plus tard dans les trente (30) jours de la présente décision, une attestation de la part du dirigeant responsable du cabinet dans laquelle celui-ci désignera la personne qui supervisera ses activités de représentante. Un rapport de supervision devra être transmis à l'Autorité mensuellement pour la durée de la supervision;
- la représentante doit, pour une période de douze (12) mois, alors qu'elle a un droit d'exercice valide dans la discipline du courtage hypothécaire, exercer ses activités sous la supervision stricte d'une personne nommée par le dirigeant responsable du cabinet auquel elle sera rattachée. La représentante doit faire parvenir à l'Autorité des marchés financiers, au plus tard dans les trente (30) jours de la présente décision, une attestation de la part du dirigeant responsable du cabinet dans laquelle celui-ci désignera la personne qui supervisera ses activités de représentante. Un rapport de supervision devra être transmis à l'Autorité mensuellement pour la durée de la supervision;
- la représentante doit, dans les 30 jours de la présente décision, compléter et réussir une formation en ligne en matière de déontologie ou de conflit d'intérêts dans la discipline de courtage hypothécaire, formation qui devra être préalablement

2020-007-001

PAGE : 10

approuvée par l'Autorité des marchés financiers, laquelle ne pourra être comptabilisée dans le calcul des unités de formation continue obligatoires à être complétées par la représentante. La preuve de la réussite de la formation doit être transmise à l'Autorité dans les 30 jours de la présente décision.

M^e Nicole Martineau, juge administratif

M^e Catherine Boilard
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Philippe Couture
(CRG Legal)
Avocat de Max Assurance inc. et d'Aurélie Heurtebize

Date d'audience : 14 octobre 2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° 2020-007

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
personne morale légalement constituée, ayant
son siège au 2640, boulevard Laurier, 3^e étage,
Place de la Cité, Tour Cominar, Québec
(Québec) G1V 5C1

Demanderesse

c.

MAX ASSURANCE INC., personne morale
ayant son siège social au
Montréal (Québec)

et

AURÉLIE HEURTEBIZE, domiciliée et résidant
au Montréal (Québec)

Intimées

ACCORD ENTRE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET LES INTIMÉES MAX
ASSURANCE INC. ET AURÉLIE HEURTEBIZE

ATTENDU QUE l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **Autorité** ») a notamment pour mandat d'assurer la protection du public, de favoriser le bon fonctionnement de l'industrie des services financiers et de prendre toute mesure prévue à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (ci-après la « **LDPSF** »), et de ses règlements;

ATTENDU QUE l'Autorité, en vertu des pouvoirs lui étant attribués par la LDPSF, a le pouvoir d'effectuer une inspection à l'égard d'un cabinet d'assurances afin de s'assurer de l'application et du respect des dispositions de la LDPSF et de ses règlements.

ATTENDU QUE l'intimée Max Assurance inc. (ci-après « **cabinet intimé** ») est un cabinet détenant une inscription auprès de l'Autorité portant le numéro 603050 lui permettant d'agir dans la discipline de l'assurance de personnes en vertu de la LDPSF.

ATTENDU QUE l'intimée Aurélie Heurtebize détient un certificat émis par l'Autorité portant le numéro 222513 lui permettant d'agir à titre de représentante dans les disciplines de l'assurance de personnes pour le compte du cabinet intimé et du courtage hypothécaire.

2020-007-001

PAGE : 2

2

ATTENDU QUE Aurélie Heurtebize est la présidente, administratrice et dirigeante responsable du cabinet intimé;

ATTENDU QUE le 17 septembre 2019, l'Autorité a procédé à une inspection du cabinet intimé relativement à ses activités en assurance de personnes visant la période du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019;

ATTENDU QUE lors de cette inspection, plusieurs manquements à la LDPSF et ses règlements ont été constatés;

ATTENDU QUE l'Autorité peut, en vertu de l'article 94 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 (la « **LESF** »), s'adresser au Tribunal administratif des marchés financiers (le « **TMF** ») afin d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus par les dispositions de la LDPSF;

ATTENDU QUE le TMF peut, en vertu de l'article 115 de la LDPSF, imposer une pénalité administrative à l'encontre d'un cabinet, d'un de ses administrateurs ou dirigeants ou d'un représentant jusqu'à concurrence de deux millions de dollars (2 000 000 \$) et assortir de restrictions ou de conditions le certificat d'un représentant;

ATTENDU QUE le TMF peut notamment, en vertu de l'article 115.1 de la LDPSF, interdire à une personne d'agir comme dirigeant responsable pour une période maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE l'Autorité a signifié aux intimées une demande déposée au TMF en vertu des articles 93 et 94 de la LESF et 115, 115.1 et 115.9 de la LDPSF (la « **Demande** »);

ATTENDU QUE les intimées affirment qu'aucun client n'a subi de perte financière relativement aux manquements constatés;

ATTENDU QUE les intimées et l'Autorité en sont venues à un accord relativement aux conclusions qui le visent;

ATTENDU QUE cet accord sera présenté au TMF afin qu'il le rende exécutoire et ordonne aux parties de s'y conformer;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes et doit présider à son interprétation;
2. Les intimées admettent les faits et les manquements allégués à l'acte introductif de l'Autorité et qui sont plus amplement détaillés ci-après;
3. Les intimées consentent également au dépôt de toutes les pièces alléguées à l'acte introductif sans autre formalité;
4. Les intimées admettent les faits ci-dessous et tels qu'allégués à l'acte introductif :
 - Le cabinet intimé détient, depuis le 9 février 2018, une inscription auprès de l'Autorité, lui permettant d'agir dans la discipline de l'assurance de personnes.

2020-007-001

PAGE : 3

3

- Au moment de l'inspection, une seule représentante était rattachée au cabinet intime, soit Aurélie Heurtebize;
- Aurélie Heurtebize détient un certificat émis par l'Autorité en vertu de la LDPSF, lequel lui permet d'agir dans les disciplines de l'assurance de personnes et du courtage hypothécaire;
- Elle est actionnaire majoritaire, administratrice et présidente, secrétaire et trésorière du cabinet intime ainsi que la dirigeante responsable;

Mise en contexte

- L'inspection a révélé que bien que le cabinet intime offre des produits en assurance de personnes, ceux-ci ne représentent qu'une faible partie de ses revenus, ses principales activités concernant l'offre de produits et services relatifs à la gestion de budget personnel, tel que des formations, de l'accompagnement continu (« *coaching* ») et l'accès à des textes portant sur l'éducation relative à la gestion des dettes « Approche MVF »;
- Heurtebize a précisé lors de l'inspection qu'elle avait obtenu son certificat en assurance de personnes pour « être légitime »;
- Le cabinet intime utilise plusieurs autres noms, dont « Maximiser vos finances »;
- Le site Internet du cabinet, <https://maximiservosfinances.ca>, décrit « l'Approche MVF » comme une « approche novatrice à la gestion des obligations et liquidités appuyée par des ressources exclusives et tout l'accompagnement nécessaire pour habiliter nos clients à jouer d'égal à égal avec les banques »;
- Selon les explications reçues d'Aurélie Heurtebize dans le cadre de l'inspection, l'objectif du programme n'est pas la vente de produits d'assurances, mais d'établir un « plan d'action pour aider les propriétaires de maison à se désendetter en restructurant intelligemment leurs obligations financières »; c'est uniquement suivant ce processus que des produits d'assurance pourraient être proposés aux clients, dans le cas où un tel besoin est identifié;
- Lorsqu'un client fait part de son intérêt à faire affaire avec le cabinet, il doit dans un premier temps compléter et signer un document intitulé « Mandat et intention de procéder » (le « mandat ») où le client doit statuer s'il opte pour « l'approche classique », où la conseillère agira uniquement à ce titre pour des produits d'assurance de personnes ou hypothécaires, selon le besoin identifié, ou s'il opte pour la stratégie « Maximiser »;
- Dans le cas où l'option « Maximiser » est choisie, le client « bénéficiera d'un service et d'un accompagnement sur 5 ans qui priorise l'éducation [...] » qui comprend l'utilisation de la plateforme www.maximisateur.com (la « plateforme »). Le mandat D-8 précise que des « frais de 2 995 \$ taxes incluses est requis pour bénéficier de la stratégie de Maximiser vos finances. »;

2020-007-001

PAGE : 4

4

- Selon la section « Termes et conditions » du site www.maximisateur.com, qui héberge la plateforme, il appert que Maximiser vos financesTM, Maximisation hypothécaireTM et Maximisateur sont des marques « déposées ou non » de la société Corporation Groupe Max (« Groupe Max »), dont la dénomination sociale est 7829582 Canada ltée et l'un des nombreux noms qu'elle utilise est aussi « Maximisateur.com »;
- Le principal dirigeant de Groupe Max est un partenaire d'affaires d'Aurélie Heurtebize et était son conjoint pendant la période visée par l'inspection;
- De plus, la plateforme est opérée par « Maximiser vos finances », selon un contrat de licence, dont la propriété actuelle est détenue par une tierce société ;
- Cette tierce société offre, entre autres, des solutions de financement, dont des prêts hypothécaires et des prêts privés;
- Ainsi, le cabinet intimé est lié, directement ou indirectement, à plusieurs entreprises qui utilisent des dénominations sociales identiques ou similaires à celles utilisées par le cabinet;

Manquements constatés lors de l'inspection

- Lors de l'inspection des 17 et 18 septembre 2019, les manquements suivants ont été constatés :

Conflit d'intérêts et apparence de conflit d'intérêts

- Les constats effectués relativement à « l'Approche MVF », au programme et à la plateforme dénotent une problématique sérieuse de conflit d'intérêts et à tout le moins d'apparence de conflit d'intérêts;
- En effet, lorsqu'un client souhaite faire affaire avec le cabinet, il doit d'abord remplir le mandat ou le formulaire, mais à aucun endroit sur ses documents il n'est indiqué que les produits offerts par le cabinet sont ceux mis en marché par une entreprise exploitée par la société d'un partenaire d'affaires qui a été le conjoint d'Aurélie Heurtebize;
- Au surplus, il appert que l'offre de services du cabinet intimé relative à « l'Approche MVF » qui a pour objectif d'aider des consommateurs dans la gestion de leurs « obligations et liquidités » et pouvant dans certains cas conduire à une offre de refinancement hypothécaire, entre en conflit avec lesdits produits, qui appartiennent à une entreprise offrant, entre autres, des prêts hypothécaires privés;

Pratiques inadéquates en matière de protection des renseignements personnels

- Le cabinet intimé a fait défaut de mettre en place des mesures afin d'assurer la protection de certains renseignements personnels qu'il recueille sur ses clients, notamment les renseignements recueillis par l'entremise de la plateforme;

2020-007-001

PAGE : 5

5

- Il appert du formulaire utilisé par le Maximisateur.com, de même que de ses clauses et conditions que différentes données et certains renseignements personnels sont recueillis et conservés sur la base de données de la plateforme;
- Toutefois, le propriétaire de la plateforme est 7829582 Canada Ltée, une entité distincte du cabinet intimé, et le consommateur ne fournit aucun consentement explicite quant au partage de ses informations personnelles à des tiers;
- Le cabinet intimé précise d'ailleurs « Votre information est 100 % confidentielle et ne sert qu'à vous donner un résultat. Rien de plus! », alors que cette information n'est pas véridique et est susceptible d'induire la clientèle en erreur quant à la protection, la conservation et l'utilisation des données recueillies sur la plateforme, le tout par l'entremise du cabinet intimé, qui ne peut ainsi se soustraire à ses obligations;
- Il a été impossible pour les inspecteurs d'obtenir les renseignements sur les clients détenus par la plateforme après qu'ils aient rempli le calculateur, afin d'en vérifier la nature et l'utilisation qui en est faite;
- Aurélie Heurtebize a expliqué cette impossibilité par le fait qu'en vertu du contrat liant le cabinet intimé à 7829582 Canada Ltée, le cabinet n'avait aucun droit de propriété sur les données recueillies, mais seulement un droit d'utilisateur bénéficiaire;
- Elle a par ailleurs indiqué que ce n'est que lorsqu'un rendez-vous est pris par le client avec le cabinet intimé qu'elle peut avoir accès aux données recueillies sur la plateforme;
- À cet effet, il appert que le contrat de licence, lequel est intervenu entre Aurélie Heurtebize et 7829582 Canada Ltée ne contient aucune clause relative à la protection des renseignements personnels;
- Notons qu'aucun contrat n'a été conclu entre le cabinet intimé et 7829582 Canada Ltée, alors que c'est bel et bien le cabinet intimé qui utilise les services de la plateforme;
- D'ailleurs, les conditions d'utilisation publiées par 7829582 Canada Ltée sur son site Internet spécifient qu'elle se dégage de toute responsabilité, notamment quant à la protection des données;
- Par ailleurs, notons que la politique indique ceci quant à la confidentialité des renseignements : « *Advenant que les autorités gouvernementales et/ou autre nous demandait de divulguer vos informations, nous refuserons catégoriquement afin de conserver la confidentialité de vos Données personnelles, car nous croyons que vous jouissez d'un tel droit tout comme pour Nous avec le secret des affaires.* »;

Représentations inexactes ou non conformes effectuées

- Le cabinet intimé laisse croire aux clients et clients potentiels que les services offerts sont tous encadrés par l'Autorité et l'OACIQ;

2020-007-001

PAGE : 6

5

- Le cabinet intimé effectue des représentations sur son site Internet qui critiquent les produits financiers, les services financiers et méthodes de travail d'un concurrent;
- Afin d'inciter les consommateurs à utiliser « l'Approche MVF » et le programme Maximisateur, le cabinet intimé indique « *Faites vite : chaque jour que vous prenez pour réfléchir, c'est en moyenne 27,39 \$ que vous glisse entre les doigts!* »;
- En plus de constituer une pression induite sur sa clientèle, le cabinet intimé ne précise pas la source d'où provient ce montant;

Défaut de déclarer les doubles occupations

- Aurélie Heurtebize a fait défaut de divulguer à l'Autorité avant le 31 janvier 2020, qu'elle occupait les fonctions de coach et formatrice pour le programme « Maximiser vos finances/Maximisation hypothécaire », dispensatrice de formations sur l'abondance financière et d'administratrice du groupe « les finances au féminin »;

Activités transactionnelles et convenance

- Pendant la période visée par l'inspection, le cabinet a procédé à cinq (5) ventes, dont l'une implique Heurtebize comme cliente;

Analyses de besoins financiers (« ABF ») absentes ou incomplètes

- Pour l'ensemble des quatre (4) dossiers analysés, l'ABF consignée au dossier est incomplète et constitue essentiellement en une collecte de données, sans explication ou analyse, où les besoins ne sont pas réellement identifiés et où aucune recommandation n'est formulée;

Procédure de remplacement non respectée

- Un seul des quatre (4) dossiers analysés comportait un remplacement de police et l'analyse de ce dossier a permis de constater qu'Heurtebize a procédé à deux (2) remplacements successifs afin de remplacer une première police existante;
- Plus particulièrement, les éléments suivants ont été identifiés :
 - a. Aurélie Heurtebize a d'abord fait souscrire au client une police d'assurance temporaire, 10 ans, auprès d'Humania, pour remplacer une police d'assurance temporaire, 20 ans, détenue par le client chez Desjardins;
 - b. L'ABF complétée pour justifier le remplacement est incomplète et on ne retrouve aucune note consignée au dossier, il n'a donc pas été possible pour les inspecteurs d'établir la nécessité du remplacement de la police initiale;

2020-007-001

PAGE : 7

7

- c. Le jour même de la livraison du contrat d'Humania au client, le 14 mai 2018, la représentante a procédé à l'annulation de la police initiale chez Desjardins;
- d. La représentante a par la suite complété un nouveau préavis de remplacement, visant à remplacer la nouvelle police d'Humania, en raison de la surprime facturée au client par l'assureur;
- e. Dans le second préavis, Aurélie Heurtebize a consigné, dans le même préavis de remplacement, les détails des deux polices d'assurance proposées au client, en indiquant que la police d'Humania sera remplacée par la meilleure des deux propositions d'assurance;
- f. Puis à la section « Commentaires » du préavis, Heurtebize a effectué un comparatif entre les deux nouvelles polices sans donner de précision sur la police remplacée;
- g. Dans un des préavis de remplacement visant à remplacer la police Humania, les dates inscrites aux clauses d'incontestabilité et de suicide sont erronées et dans l'autre, ces clauses n'ont pas été signées par le client;
- h. Aucune preuve d'envoi à l'assureur remplacé n'était présente au dossier pour ces deux remplacements de la police Humania;

Illustration absente ou incomplète

- Les dossiers clients ne contenaient pas d'illustrations ou ces dernières étaient incomplètes;

Tenue de dossiers déficiente

- Les inspecteurs ont constaté certaines irrégularités quant à la tenue de dossiers effectuée par le cabinet :
 - a. Un seul dossier est parfois constitué pour deux personnes, soit des conjoints, alors qu'ils sont chacun titulaires de leurs contrats;
 - b. Les dossiers en assurance comportent des renseignements relatifs au financement hypothécaire ou au Programme, contrairement à la réglementation applicable;
 - c. Aucune note aux dossiers de clients n'est consignée, ce qui rend la compréhension des dossiers ardue;
 - d. Absence de preuve de remise aux clients des illustrations dans plusieurs cas;

Politique de traitement des plaintes non conforme

- L'analyse de la politique de traitement des plaintes a notamment permis de révéler les irrégularités suivantes :
 - a. Il y est indiqué que le client ne peut demander le transfert de sa plainte à l'Autorité qu'à l'expiration d'un délai prévu par le cabinet pour obtenir une réponse finale;

2020-007-001

PAGE : 8

8

- b. Il est indiqué dans la politique, à la section « Les obligations du représentant » que les représentants doivent suggérer au client qui formule une plainte verbale de rédiger sa plainte par écrit, ce qui peut avoir un effet dissuasif sur le client;

Utilisation de titres non conformes

- Les inspecteurs ont constaté que le titre utilisé par Aurélie Heurtebize dans la signature de ses courriels est non conforme puisqu'elle indique notamment comme titre « Coach - Consultante en finances personnelles »;
- Également, le cabinet intime, sur son site Internet, s'identifie comme étant un « cabinet de services financiers », or, n'étant inscrit que dans la catégorie « assurance de personnes », le cabinet intime ne peut utiliser ce titre;

Publicité non conforme

- Le cabinet intime utilise, en plus de son site Internet, une page Facebook et des dépliants afin de faire de la publicité en lien avec le Programme de même qu'en lien avec les activités de courtage hypothécaire;
- Aucune publicité n'est effectuée quant aux activités en assurance de personnes;
- À cet égard, à la section « L'équipe Maximiser vos finances » du site Internet du cabinet, D-30, les inspecteurs ont constaté que certains noms d'individus y apparaissent, alors qu'ils ne sont pas employés ou représentants rattachés au cabinet;
- Toutefois, nous constatons à plusieurs endroits sur le site Internet que le cabinet intime indique compter plusieurs professionnels, ou conseillers, notamment aux sections « Questions fréquemment posées » et « À propos », alors qu'Heurtebize est la seule représentante rattachée;
- Aurélie Heurtebize s'affiche sur le site Internet avec son titre de courtier hypothécaire sans préciser à quelle entité elle est rattachée pour ces activités;
- La situation est la même en ce qui concerne un autre individu, qui apparaît comme courtier hypothécaire sur le site, sans spécifier son rattachement;
- Ainsi, une confusion est susceptible de survenir dans l'esprit du consommateur qui pourrait être porté à croire que les services de courtage hypothécaire sont rendus par le cabinet intime;

Les manquements

- 5 Les intimées admettent les manquements ci-dessous allégués à l'acte introductif :

2020-007-001

PAGE : 9

9

- Avoir fait défaut, dans l'exercice de ses activités de représentant, de sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts, en contravention à l'article 18 du *Code de déontologie* de la Chambre de la sécurité financière (le « **Code de déontologie** »);
- Avoir fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client et de tout client éventuel, en contravention à l'article 19 du *Code de déontologie*;
- Ne pas avoir fait preuve d'objectivité et d'indépendance, en contravention à l'article 20 du *Code de déontologie*;
- Avoir fait défaut de fournir, en vertu de l'article 13 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, chapitre D-9.2, r. 2* (le « **Règlement sur le cabinet** »), les renseignements contenus dans chaque dossier client dans un délai raisonnable et sous une forme précise et compréhensible à toute personne autorisée par la Loi à les vérifier;
- Avoir contrevenu aux articles 2 et 3 du *Règlement sur le cabinet* en laissant croire dans sa publicité, ses représentations ou ses sollicitations auprès de la clientèle que les actes qu'il pose dans l'exercice de ses activités sont approuvés ou reconnus par l'Autorité ou prétendre qu'un service ou un produit est reconnu par un organisme;
- Avoir, dans sa publicité, critiqué les produits financiers, les services financiers ou les méthodes de travail d'un concurrent, en contravention de l'article 9 du *Règlement sur le cabinet* ainsi qu'aux articles 30 à 32 du *Code de déontologie*;
- Avoir fait de la publicité ou des représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur en contravention à l'article 5 du *Règlement sur le cabinet* et aux articles 6 et 30 du *Code de déontologie* et plus généralement, aux articles 16 et 18 de la LDPSF;
- Avoir fait défaut d'indiquer la source des statistiques utilisées dans sa publicité, en contravention à l'article 6 du *Règlement sur le cabinet*;
- Avoir fait défaut de divulguer à l'Autorité ses autres occupations, en contravention à l'article 62 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant, chapitre D-9.2, r. 7* et ainsi le cabinet intimé a contrevenu aux articles 85 et 86 de la LDPSF;
- Avoir fait défaut de compléter les ABF de façon adéquate, en contravention à l'article 27 de la LDPSF, à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants, chapitre D-9.2, r. 10* (le « **Règlement sur l'exercice** ») et le cabinet intimé a contrevenu au paragraphe 17(8) du *Règlement sur le cabinet*;
- Avoir fait défaut de respecter la procédure de remplacement d'une police, en contravention aux articles 18 à 27 du *Règlement sur l'exercice* de même qu'au paragraphe 17(9) du *Règlement sur le cabinet*;
- Avoir fait défaut de respecter les exigences relatives aux illustrations, en contravention à l'article 16 du *Règlement sur l'exercice*;

2020-007-001

PAGE : 10

10

- Avoir fait défaut de respecter l'article 103.2 de la LDPSF qui prévoit que le cabinet doit transmettre, sur demande du client, une copie de son dossier de plainte à l'Autorité, et ce, sans délai de rigueur;
- Avoir contrevenu aux articles 11 et 13 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome* en s'identifiant comme étant un « cabinet de services financiers »;
- Ainsi, le cabinet et sa dirigeante ont fait défaut de respecter les articles 84 à 86 de la LDPSF;

Ordonnances à l'égard de Max Assurance inc.

6. Le cabinet-intimé consent à demander le retrait de son inscription portant le numéro 603050, dans un délai de dix (10) jours de la décision à intervenir;
7. Le cabinet-intimé consent à pleinement collaborer avec l'Autorité en lui remettant, dans les dix (10) jours de la décision à intervenir, une liste à jour des polices en vigueur comportant minimalement le nom de l'assuré, le numéro de police, la date d'échéance et le nom de l'assureur, de même que toute information ou document que pourrait requérir l'Autorité, le tout sur un support adéquat;
8. Le cabinet-intimé consent à remettre, dans les quinze (15) jours de la décision à intervenir, tous ses dossiers clients, livres et registres du cabinet à un cabinet dûment inscrit et préalablement approuvé par l'Autorité. Les dossiers devront être remis au cabinet dans une forme lui permettant d'y avoir accès en tout temps;
9. Le cabinet intimé consent à payer à l'Autorité une pénalité administrative de 15 000 \$ pour l'ensemble des manquements constatés lors de l'inspection, le tout payable à raison de versements de 500,00 \$ par mois pendant trente (30) mois, les versements débutant dans les trente (30) jours de la décision à intervenir sur les présentes;

Ordonnances à l'égard d'Aurélie Heurtebize

10. Aurélie Heurtebize consent à payer à l'Autorité une pénalité administrative de 3 500 \$, le tout payable pendant trente (30) mois à raison de versements de 116,66 \$ par mois pour les vingt-neuf (29) premiers mois et un versement de 116,86 \$ le trentième mois, les versements débutant dans les trente (30) jours de la décision à intervenir sur les présentes;
11. Aurélie Heurtebize s'engage à ne plus agir, directement ou indirectement, à titre de dirigeante responsable, administratrice ou dirigeante d'un cabinet, et ce, pour une période de cinq (5) ans;
12. Aurélie Heurtebize consent à ce que son certificat portant le numéro 222513 soit assorti des conditions suivantes :

2020-007-001

PAGE : 11

11

- La représentante doit, alors qu'elle a un droit d'exercice valide, être rattachée à un cabinet dont elle n'est pas la dirigeante responsable, et ce, pour une période de cinq (5) ans;
 - la représentante doit, pour une période de trois (3) ans, alors qu'elle a un droit d'exercice valide dans la discipline de l'assurance de personnes, exercer ses activités sous la supervision stricte d'une personne nommée par le dirigeant responsable du cabinet auquel elle sera rattachée. La représentante doit faire parvenir à l'Autorité, au plus tard dans les trente (30) jours de la présente décision, une attestation de la part du dirigeant responsable du cabinet dans laquelle celui-ci désignera la personne qui supervisera ses activités de représentante. Un rapport de supervision devra être transmis à l'Autorité mensuellement pour la durée de la supervision;
 - la représentante doit, pour une période de douze (12) mois, alors qu'elle a un droit d'exercice valide dans la discipline du courtage hypothécaire, exercer ses activités sous la supervision stricte d'une personne nommée par le dirigeant responsable du cabinet auquel elle sera rattachée. La représentante doit faire parvenir à l'Autorité, au plus tard dans les trente (30) jours de la présente décision, une attestation de la part du dirigeant responsable du cabinet dans laquelle celui-ci désignera la personne qui supervisera ses activités de représentante. Un rapport de supervision devra être transmis à l'Autorité mensuellement pour la durée de la supervision;
 - la représentante doit, dans les 30 jours de la décision à intervenir compléter et réussir une formation en ligne en matière de déontologie ou de conflit d'intérêts dans la discipline de courtage hypothécaire, formation qui devra être préalablement approuvée par l'Autorité, laquelle ne pourra être comptabilisée dans le calcul des unités de formation continue obligatoires à être complétées par ce dernier. La preuve de la réussite de la formation doit être transmise à l'autorité dans les 30 jours de la décision à intervenir.
13. Les parties reconnaissent que le présent accord est conclu dans l'intérêt du public;
14. Les intimées consentent donc à ce que le TMF prononce une décision par laquelle il entérine le présent accord et le rend exécutoire en plus d'ordonner aux parties de s'y conformer;
15. Les intimées comprennent que l'accord est conditionnel à l'approbation du TMF et que ce dernier n'est pas lié par la suggestion commune présentée par les parties;
16. Les intimées reconnaissent que les conditions et engagements énoncés aux présentes constituent des engagements souscrits par ces derniers auprès de l'Autorité, engagements qui seront exécutoires et opposables à leur égard dès la signature des présentes;
17. Les intimées reconnaissent avoir lu toutes les clauses des présentes, reconnaissent en avoir compris la portée, s'en déclarent satisfaits, et confirment y consentir sans aucune contrainte;

2020-007-001

PAGE : 12

12

18. Les parties conviennent de ne faire aucune déclaration publique incompatible avec les conditions des présentes;
19. En cas de non-respect du présent accord, l'Autorité pourra entreprendre toutes les procédures jugées pertinentes afin de faire respecter la législation applicable;
20. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les présentes ne sauraient être interprétées à l'encontre de l'Autorité à titre de renonciation à ses droits et recours lui étant attribués en vertu de la LESF, la LDPSF ou de toutes autres lois ou règlements pour toute autre violation passée, présente ou future de la part des intimées.

ET LES PARTIES ONT SIGNÉ :

À Québec, ce 14 octobre 2020

*Contentieux de l'Autorité
des marchés financiers*

CONTENTIEUX DE L'AUTORITÉ DES
MARCHÉS FINANCIERS
(M^e Catherine Boilard)
Procureurs de la Demanderesse

À Montréal, ce 13 octobre 2020

MAX ASSURANCE INC.
Par : Aurélie Heurtebize
Présidente

À Montréal, ce 13 octobre 2020

AURÉLIE HEURTEBIZE

À Montréal, ce 13 octobre 2020

CRG LÉGAL
(M^e Philippe Couture)
Procureurs des intimées

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-009

DÉCISION N° : 2016-009-017

DATE : Le 23 octobre 2020

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

MARIO LANGLAIS

et

9183-6643 QUÉBEC INC.

Parties intimées

et

BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 205, Boulevard Labelle, Rosemère (Québec) J7A 2H3

et

OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE

Parties mises en cause

DÉCISION

2016-009-017

PAGE : 2

APERÇU

[1] Des ordonnances de blocage visant les fonds, titres et autres biens des intimés et ceux détenus pour eux par une institution financière mise en cause ont été prononcées, à titre de mesures conservatoires, de manière *ex parte* par le Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») le 22 février 2016¹.

[2] Depuis cette décision initiale, ces ordonnances de blocage ont été prolongées à plusieurs reprises².

[3] Les ordonnances initiales de blocage ont été prononcées dans le cadre d'une enquête menée par l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») en lien avec des manquements apparents des intimés à la *Loi sur les valeurs mobilières*³ et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*⁴, notamment pour ce qui a trait à l'exercice illégal de l'activité de courtier et l'appropriation induue de sommes d'argent appartenant à des investisseurs.

[4] L'Autorité a demandé au Tribunal de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur afin de permettre au Fonds d'indemnisation des services financiers de rendre une décision concernant une troisième demande d'indemnisation reliée aux activités illicites des intimés, afin de permettre à l'Autorité de présenter au Tribunal, le 8 février 2021, un recours de nature administrative visant à clore le présent dossier et afin de permettre au Tribunal de subséquemment rendre une décision à cet égard.

[5] Le Tribunal doit donc déterminer s'il prolonge les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le cadre de la présente affaire et, le cas échéant, il doit déterminer la durée de cette prolongation.

[6] Après avoir dûment entendu les représentations de la procureure de l'Autorité lors de l'audience du 22 octobre 2020, le Tribunal a décidé de prolonger - dans l'intérêt public et à titre de mesure conservatoire - les ordonnances de blocage susmentionnées, et ce, pour une période de cinq mois.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCBDR 19.

² *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCBDR 63; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCTMF 15; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2017 QCTMF 2; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2017 QCTMF 52; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2017 QCTMF 91; *Autorité des marchés Financiers c. Langlais*, 2018 QCTMF 4; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2018 QCTMF 51; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2018 QCTMF 88; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2019 QCTMF 12; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2019 QCTMF 65; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2020 QCTMF 27.

³ RLRQ, c. V-1.1.

⁴ RLRQ, c. D-9.2.

2016-009-017

PAGE : 3

ANALYSE

[7] Pour que le Tribunal puisse prolonger une ordonnance de blocage :

- (1) l'enquête menée par l'Autorité à l'égard des intimés doit toujours être en cours⁵;
- (2) les motifs au soutien de l'ordonnance de blocage initiale doivent toujours exister⁶.

[8] Quant à la durée de l'ordonnance de blocage, la loi prévoit qu'elle est de 12 mois, à moins que le Tribunal n'en décide autrement⁷.

[9] Dans la présente affaire, les intimés et la mise en cause n'ont pas manifesté leur intention de se faire entendre et, par conséquent, ils n'ont pas établi que les motifs qui ont justifié le prononcé des ordonnances de blocage ont cessé d'exister.

[10] Pour sa part, la procureure de l'Autorité a mentionné que ces motifs initiaux existent toujours et que l'enquête au sens large de l'Autorité se poursuit.

[11] Le Tribunal rappelle que, le 11 juillet 2019, la Cour du Québec a condamné l'intimé Mario Langlais à des amendes ainsi qu'à une peine de prison de 9 mois pour des infractions reliées à la présente affaire. Le Tribunal rappelle aussi que des personnes ayant subi des dommages à la suite des illicites activités des intimés ont déposé des demandes d'indemnisation auprès du Fonds d'indemnisation des services financiers.

[12] À cet égard, l'Autorité a informé le Tribunal qu'elle demeure en attente d'une décision du Fonds d'indemnisation des services financiers concernant une troisième demande d'indemnisation, actuellement sous étude quant à son admissibilité.

[13] L'Autorité a déposé au Tribunal une demande de mesures administratives visant à clore la présente affaire. Compte tenu des délais associés à la mise en œuvre de la procédure prévue aux articles 262.1, 262.2 et 262.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'audience ayant pour but de permettre au Tribunal d'entendre, au mérite, cette demande a été fixée au 8 février 2021. Par la suite, le Tribunal aura besoin d'un certain temps pour rendre sa décision.

[14] À la lumière de la preuve et de l'argumentation qui lui ont été présentées par les parties, le Tribunal considère que (i) les motifs qui ont justifié le prononcé, dans l'intérêt

⁵ Art. 249 LVM et 115.3 LDPSF.

⁶ Art. 250 (2e al.) LVM et 115.3 (3e al.) LDPSF.

⁷ Art. 250 (1er al.) LVM et 115.3 (2e al.) LDPSF.

2016-009-017

PAGE : 4

public, d'ordonnances de blocage dans la présente affaire sont toujours présents et (ii) que l'enquête au sens large de l'Autorité se poursuit.

[16] Par conséquent, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger, à titre de mesures conservatoires, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier, et ce, pour une période additionnelle de cinq mois.

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*⁸, des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

ACCUEILLE la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité des marchés financiers et dans l'intérêt public;

PROLONGE les ordonnances de blocage initialement prononcées le 22 février 2016⁹, telles que renouvelées depuis, pour une période de cinq mois commençant le **1^{er} novembre 2020** et se terminant le **1^{er} avril 2021** de la manière suivante, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

ORDONNE à Mario Langlais, intimé en l'instance, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, y compris les contenus des coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit;

ORDONNE à la Banque de Montréal succursale de Rosemère, sise au 205, boulevard Labelle à Rosemère (Québec), J7A 2H3 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de Mario Langlais dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans les comptes bancaires portant les numéros [1] et [2] ou dans tout coffret de sûreté ouvert au nom de Mario Langlais;

ORDONNE à la société 9183-6643 Québec inc., intimée en l'instance, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle, y compris le contenu de coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit ;

⁸ RLRQ, c. E-6.1.

⁹ Préc., note 1.

2016-009-017

PAGE : 5

ORDONNE à la Banque de Montréal succursale de Rosemère, sise au 205, boulevard Labelle à Rosemère (Québec), J7A 2H3 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de la société 9183-6643 Québec inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte bancaire portant le numéro 1995-993 ou dans tout coffret de sûreté ouvert au nom de 9183-6643 Québec inc.; et

ORDONNE à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc. et qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffret de sûreté.

[15] La présente ordonnance de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution des levées partielles de blocages du 23 juin 2016¹⁰, du 16 mars 2017¹¹ et du 24 mai 2017¹².

M^e Jean-Pierre Cristel
Juge administratif

M^e Ève Demers et Louis-Philippe Pelletier, stagiaire en droit
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 22 octobre 2020

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCBDR 79.

¹¹ *Desjardins c. Langlais*, 2017 QCTMF 25.

¹² *Banque Nationale du Canada c. Autorité des marchés financiers*, 2017 QCTMF 48.

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ABDOU	RANDA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-23
AMALFI	MARCO	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-10-31
APRIL	AMELIE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2020-10-21
ARSENEAULT-GUÉRETTE	FANNY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-20
ASSADIAN	NILOUFAR	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2020-10-30
AYOTTE	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-31
BARRETTE	VÉRONIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-31
BAYAA	ABDUL RAHMAN	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2020-10-29
BECKINGHAM	WILLIAM	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-10-23
BENSOUDA	EL MEHDI	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-27
BOIVIN	RICHARD	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-30
BOUNNEZOU	SOURAYA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-30
CHANDONNET	KARINE	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-12
COUTURE	YVON	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2020-10-31
DIACONO	CATHY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-30
DUBUC	MÉLANIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-30
FERLATTE	MARJOLAINE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-19
FOURNIER	RÉJEAN	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-27
GHANEM	HANEN	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2020-10-29
GINGRAS	GUYLAINE	FONDS D'INVESTISSEMENT HSBC (CANADA) INC.	2020-10-16

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GRIGNON	SERGE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2020-10-30
HAMEL	PHILIPPE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2020-10-30
INATENGA	BENITA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-30
JACQUES	NATASHA	PLACEMENTS CIBC INC.	2020-09-28
KOKOYE	SERGE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-20
LABRIE	RENE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2020-10-23
LAPOINTE	CELINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-30
LESSARD	JÉRÉMY	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-30
LEVERT-BOIREAU	EMMA	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-26
LI	SHINE	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2020-10-29
LOMMANO	MARIA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-11-02
MAMAGAT	JOHN	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2020-10-20
MCKENNA	MEGAN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-27
MEILLEUR	KARYAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-30
MERCIER	MAXIME	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-28
MESSIS	TALIA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-30
MORIN	ALEXIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-23
MOUALLA	RAMZI	PLACEMENTS CIBC INC.	2020-10-30
MOUSSA	SULEIMAN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-11-01
MURRAY	JAMES	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2020-10-22
NAHUMUREMYI	TRACY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-26
NDIAYE	ISMAÏLA M DOMBOUR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-30
NOËL	NICOLAS	PLACEMENTS CIBC INC.	2020-10-14
NZOUATOUM	CHRISTALINE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-10-26
OUARI	FARIDA	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2020-10-29

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
PALARDY	VIRGINIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-30
PAQUETTE	VALERIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-11-02
PERRON	MARILYNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-30
PÉRUTIN	ELINA	KALEIDO CROISSANCE INC.	2020-10-20
PRINCE	CHARLIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-31
QUACH	TU ANH	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2020-11-01
REDA	LORENA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-30
REZIGUE	SABRA	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2020-10-29
RIOUX	ALEXE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-10-30
SASSI	SALAH	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-30
SENHAJI	YASSINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-11-02
SOFER	NATHALIE	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2020-10-20
TACCI	JENNIFER	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2020-10-30
THIBAULT	CHANTAL	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2020-10-30
THIBAULT	MAXIME	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-10-26
YUAN	CHUANYA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-10-24
ZHU	MIN	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2020-10-28

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LAMBERT	BARBARA	ADDENDA CAPITAL INC.	2020-10-27
ROMEO	RICCARDO	SUMMUS INVESTMENT MANAGEMENT INC.	2020-09-29
THIBODEAU-GAGNON	WILLIAM	SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	2020-11-02

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	

5b Expertise en règlement de sinistres
en assurance de dommages des
particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres
en assurance de dommages des
entreprises

6a Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
104170	BOUCHARD, JEAN	5a	2020-10-30
105634	BUTEAU, ARMAND	4a	2020-11-02
106685	CHARBONNEAU, LUCIE	4a	2020-11-02
110769	DROUIN, SUZIE	4c	2020-11-02
112555	FORTIER, MICHEL	3a	2020-11-02
114828	GIROUX, MARTIN	6a	2020-11-02
115519	GRIGNON, SERGE	2a	2020-10-29
115519	GRIGNON, SERGE	1a	2020-10-29
116723	HUOT, ANDRE DAWSON	6a	2020-11-03
116723	HUOT, ANDRE DAWSON	1a	2020-11-03
119264	LAPLANTE, DANIEL	4a	2020-11-02
126896	PICARD, CLAIRE	3a	2020-11-02
130124	SAILLANT, JOSÉE	3a	2020-11-02
136302	LOMMANO, MARIA	6a	2020-11-02
139714	ÉMOND, JOSÉ	E	2020-11-02
140878	LABELLE, ALAIN	5a	2020-10-29
144029	GUENETTE, LUCIE	3b	2020-11-02
148205	ROY, STEVE	3a	2020-11-02
152365	GAGNÉ JEAN, YOLAINE	4a	2020-10-30
153024	MOUSSA, SULEIMAN	6a	2020-11-02
155087	BERRY, KATHLEEN	2a	2020-11-02
155087	BERRY, KATHLEEN	1a	2020-11-02
156427	LEFEBVRE, SYLVIE	6a	2020-11-03
156968	QUIRION, SAMUEL	3b	2020-11-02
157646	BARIL, CAROLE	4a	2020-11-02
158754	ROY, CHRISTIAN	3a	2020-11-02
159678	JARKAS, LAMA	6a	2020-11-02
161365	BUSSIÈRES, LINE	6a	2020-11-03
163491	LACHANCE, KARINE	2a	2020-11-02

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
163694	DENIS, CHANTAL	4a	2020-10-29
168461	LÉTOURNEAU FILLION, CLAUDIA	2a	2020-10-30
170992	GRENIER, STÉPHANE	5a	2020-10-29
178198	GAUTHIER, LINDA	1a	2020-11-02
179959	FAUCHER, MÉLANIE	4a	2020-10-30
179991	LAFOREST, NATHALIE	2a	2020-10-30
182271	JUSSAUME, CAROLINE	4b	2020-11-02
186041	MAYETTE, ANDRÉE-ANNE	4b	2020-11-03
186708	FOSTER, MARC-ANDRÉ	4a	2020-10-30
190561	ROUAB, MALICK	3b	2020-10-30
190623	GAGNON, JONATHAN	5a	2020-10-29
193413	BARRETTE, VÉRONIQUE	6a	2020-11-02
196727	LABRECQUE, ERIC	4a	2020-10-30
196989	AUGER, DANIELLE	1a	2020-10-28
197432	MILLETTE, KARINE	5a	2020-11-02
200476	GUAY, ISABELLE	1a	2020-10-29
203348	HOK, SOK YI	1a	2020-11-02
203881	CHARTRAND, MARTIN	3b	2020-11-02
204777	DESJARDINS, LYUBOV	4a	2020-10-30
206523	GENDREAU, CHARLES-ÉTIENNE	3b	2020-11-02
206769	VÉZINA, VICKY	1a	2020-07-28
212536	BEAUVILLIER, SOPHIE	4b	2020-10-30
215010	RICHARD, FREDERIC	4c	2020-11-02
220157	MERZOUK, LYNDA	1a	2020-11-02
220262	DUPONT, BÉATRICE	3b	2020-11-02
220593	CUSTODIO, LETICIA	1a	2020-11-03
221493	RAMOS MUNIZ, SAYLI	3b	2020-11-02
222084	LEGROS, YVON	4a	2020-11-02
222102	LABBE, ALEXANDRA	1a	2020-11-03
222102	LABBE, ALEXANDRA	6a	2020-11-03
224840	PAUZÉ, STÉPHANIE	4b	2020-11-02
225162	MORIN, TOMMY	1a	2020-11-02
226229	LEBEAU, CATHY	1a	2020-11-02
226771	PHAKJARUNG, CHRISTOPHER	3b	2020-10-29
227158	ZHU, MIN	1a	2020-10-30
228716	TCHANWA TCHANWA, GISELE CLAUDE	3b	2020-11-02
229825	PORTELANCE, JACINTHE	3b	2020-11-03

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
229954	DION, ALEXANDRE	3b	2020-11-02
230019	BOUDREAU, JACOB	3b	2020-11-02
230352	DION, VINCENT	3b	2020-11-02
230409	LAFLEUR, JEAN	3b	2020-10-29
230520	VACHON, MARC-ANDRÉ	1a	2020-11-02
231501	BEN SEDDIK, TAIMAE	1a	2020-10-29
231549	LEBLOND, ISABELLE	3b	2020-11-02
231764	COUP-FABIANO, CHAD	1a	2020-11-03
231955	PHILLIPS, JONATHAN	1b	2020-10-29
232270	ROUSSEL, RICHARD	4b	2020-10-29
232587	MOISE, EMMANUEL	1b	2020-11-02
239562	BEAUDOIN LAFOND, VANESSA	3b	2020-11-02

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS**3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable**

Aucune information

3.5.2 Les cessations d'activités

Aucune information

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable**Conseillers**

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DORCHESTER WEALTH MANAGEMENT COMPANY	BILLICK	NOAH	2020-10-30
SUMMUS INVESTMENT MANAGEMENT INC.	ROMEO	RICCARDO	2020-10-30

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DORCHESTER WEALTH MANAGEMENT COMPANY	BILLICK	NOAH	2020-10-30

3.5.4 Les nouvelles inscriptions**Cabinets de services financiers**

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
606501	MAJOR PLAN INC.	LOUIS-FRANÇOIS MAJOR	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2020-10-28
606502	GREATWAY FINANCIAL INC.	MARLON ANTONIO	ASSURANCE DE PERSONNES	2020-10-28

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
606506	GESTION FINANCIÈRE MDH INC.	MAIKA DUBÉ-HADDAD	ASSURANCE DE PERSONNES	2020-11-02
606507	9423-3020 QUÉBEC INC.	DANIEL TALBOT	ASSURANCE DE DOMMAGES (COURTIER) ASSURANCE DE PERSONNES	2020-11-03
606508	MONTORCE FINANCIAL INC.	DAVID HO	ASSURANCE DE PERSONNES	2020-11-03

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – NOVEMBRE 2020

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Anly Charles	2018-08-01 (C)	Me Patrick de Niverville, Président Membres à nommer	16 nov. 2020 9h30	Visio	<p>Chef 1 : négligence dans la tenue de dossier en faisant défaut d'y inscrire l'ensemble de ses démarches et interventions, notamment les rencontres, les communications téléphoniques, les conseils donnés, les décisions prises et les instructions reçues, en contravention avec les articles 85 à 88 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> (RLRQ c. D-9.2), les articles 9 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5) et les articles 19 et 21 du <i>Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome</i> (RLRQ c. 9.2, r.2)</p> <p>Chef 2 : entrave à l'enquête du syndic en intervenant auprès de la personne ayant demandé la tenue de l'enquête à son sujet, en contravention avec l'article 36 du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5).</p>	Culpabilité

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2019-03-02(C)

DATE : Le 22 octobre 2020

LE COMITÉ : M ^e Daniel M. Fabien	Président
M. Serge Meloche, courtier en assurance de dommages	Membre
Mme Marie-Eve Racine, courtier en assurance de dommages	Membre

M^E MARIE-JOSÉE BELHUMEUR, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante
c.

SÉBASTIEN VERRET, courtier en assurance de dommages, inactif et sans mode d'exercice

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

ORDONNANCE DE NON-DIVULGATION, NON-PUBLICATION
ET NON-DIFFUSION DE TOUS LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
PERMETTANT D'IDENTIFIER LES ASSURÉS MENTIONNÉS AUX
PIÈCES DÉPOSÉES EN PREUVE EN VERTU DE L'ARTICLE 142 DU CODE DES
PROFESSIONS.

[1] Le 19 novembre 2019, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages (« le Comité ») rendait une décision sur culpabilité par défaut dans le

2019-03-02(C)

PAGE : 2

présent dossier¹ dans laquelle il déclarait l'intimé coupable sur chacun des 12 chefs d'accusation d'une plainte datée du 26 mars 2019.

[2] Le 9 juin 2020, le Comité se réunit par visioconférence Zoom pour l'audition sur sanction du présent dossier. Le syndic est représenté par M^e Claude G. Leduc. Quant à l'intimé, bien que dûment convoqué, il est absent.

[3] Vu ce qui précède, le Comité décide de procéder en l'absence de l'intimé comme le permet l'article 144 du Code des professions.

[4] Il est utile ici de reproduire les chefs de la plainte pour lesquels l'intimé a été déclaré coupable :

« Dans le cas des assurés F.B. et A.H.

1. Le ou vers le 20 décembre 2017, s'est approprié et/ou a utilisé à d'autres fins la somme de 2 519,77 \$ représentant un virement Interac destiné à Concept Financier Eureka inc. en paiement de la prime du renouvellement du contrat d'assurance habitation no PL5295 émis par Les Souscripteurs du Lloyd's aux noms de F.B. et A.H. souscrit auprès de Service d'assurance Universel inc., pour le terme du 4 novembre 2017 au 4 novembre 2018, en contravention avec les articles 19, 25, 37(1), 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages ;

2. Entre les ou vers les mois de septembre 2017 et février 2018, a négligé ses devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités en n'ayant pas une tenue de dossier à laquelle on est en droit de s'attendre de la part d'un représentant en assurance de dommages, en ne notant pas au dossier notamment les communications téléphoniques, les conseils et les explications donnés, les décisions prises et instructions reçues, en contravention avec les articles 85 à 88 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, les articles 2, 9 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages et les articles 12 et 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome ;

Dans le cas des assurés F.L., M.-J.G.-G. et 9XXXXXXX Canada inc.

3. Entre les ou vers les 2 octobre 2017 et 13 février 2018, a fait défaut d'exécuter le mandat que lui avait confié l'assuré F.L., soit d'ajouter un nouveau véhicule 2017 Ford F150 au contrat d'assurance automobile no F25-8010 émis par Intact Compagnie d'assurance aux noms de F.L. et M.-J.G.-G., pour le terme du 12 novembre 2016 au 12 novembre 2017, ni par la suite jusqu'au 13 février 2018, créant ainsi un découvert d'assurance, en contravention avec les articles 26 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages ;

4. Les ou vers les 16 octobre 2017, 20 décembre 2017 et 25 janvier 2018, a fait défaut d'avoir une conduite empreinte de modération, d'objectivité et de dignité dans ses communications verbales avec l'assuré F.L., en tenant des propos déplacés et en utilisant un langage inadéquat, en contravention avec les articles 14 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages ;

¹ ChAD c. Verret, 2019 CanLII 126387 (QC CDCHAD);

2019-03-02(C)

PAGE : 3

5. Entre les ou vers les 18 octobre 2017 et 18 janvier 2018, a fait défaut d'exécuter le mandat que lui avait confié l'assuré F.L., soit de voir au maintien et/ou au renouvellement du contrat d'assurance automobile no F25-8010 émis par Intact Compagnie d'assurance aux noms de F.L. et M.-J.G.-G., pour le terme du 12 novembre 2016 au 12 novembre 2017 ou de placer ce risque auprès d'un autre assureur, créant ainsi un découvert d'assurance, entre le 20 décembre 2017, date de résiliation pour non-paiement et le 18 janvier 2018, date d'émission du nouveau contrat d'assurance automobile no A33992203001 émis par Groupe Ledor inc., Mutuelle d'assurance, en contravention avec les articles 26 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages ;

6. Entre les ou vers les 18 octobre 2017 et 27 janvier 2018, a fait défaut d'exécuter le mandat que lui avait confié l'assuré F.L., soit de voir au maintien et/ou au renouvellement du contrat d'assurance habitation no R76-1169 émis par Intact Compagnie d'assurance, pour le terme du 12 novembre 2016 au 12 novembre 2017 aux noms de F.L. et M.-J.G.-G. ou de placer ce risque auprès d'un autre assureur, créant ainsi un découvert d'assurance, entre le 20 décembre 2017, date de résiliation pour non-paiement et le 29 janvier 2018, date d'émission du nouveau contrat d'assurance habitation no R33992203001 émis par Groupe Ledor inc., Mutuelle d'assurance, en contravention avec les articles 26 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages ;

7. Entre les ou vers les 18 octobre 2017 et 13 février 2018, a fait défaut d'exécuter le mandat que lui avait confié l'assurée 9XXXXXX Canada inc., soit de voir au maintien et/ou au renouvellement du contrat d'assurance des entreprises no 368-4503 émis par Intact Compagnie d'assurance erronément au nom de F.L. pour le terme du 7 avril 2017 au 7 avril 2018 ou de placer ce risque auprès d'un autre assureur, créant ainsi un découvert d'assurance, entre le 20 décembre 2017, date de résiliation pour non-paiement et le 1er mars 2018, date de remise en vigueur dudit contrat, en contravention avec les articles 26 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages ;

8. Entre les ou vers les 18 octobre 2017 et 13 février 2018, a fait défaut d'exécuter le mandat que lui avait confié l'assurée 9XXXXXX Canada inc., soit de voir au maintien et/ou au renouvellement du contrat d'assurance automobile no F45-5800 émis par Intact Compagnie d'assurance pour le terme du 4 mars 2017 au 4 mars 2018 ou de placer ce risque auprès d'un autre assureur, en contravention avec les articles 26 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages ;

9. Entre les ou vers les 18 octobre 2017 et 13 février 2018, a fait défaut d'exécuter le mandat que lui avait confié l'assurée 9XXXXXX Canada inc., soit de voir au maintien et/ou au renouvellement du contrat d'assurance des entreprises - maison louée à un tiers - no 371 0671 émis par Intact Compagnie d'assurance pour le terme du 20 janvier 2017 au 20 janvier 2018 ou de placer ce risque auprès d'un autre assureur, en contravention avec les articles 26 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages ;

10. Entre les ou vers les 21 novembre 2017 et 1er février 2018, a été négligeant et/ou a fait des déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur F.L., notamment aux dates suivantes :

2019-03-02(C)

PAGE : 4

a) Le ou vers le 21 novembre 2017, lors d'une conversation téléphonique, en lui affirmant qu'il pouvait faire une opposition de paiement pour ses contrats d'assurance sans que ceux-ci ne puissent être annulés pour non-paiement ;

b) Le ou vers le 28 novembre 2017, lors d'une conversation téléphonique, en lui affirmant qu'il avait exécuté le mandat que F.L. lui avait confié, soit de transférer l'ensemble de ses contrats d'assurance à L'Unique assurances générales inc. alors que ce n'était pas le cas ;

c) Le ou vers le 1er février 2018, lors d'une conversation téléphonique, en lui affirmant qu'il avait effectué les demandes d'annulation pour l'ensemble des contrats d'assurance émis par Intact Compagnie d'assurance alors que ce n'était pas le cas ;

en contravention avec les articles 15, 37(1) et 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages ;

11. Entre les ou vers les mois d'octobre 2017 et février 2018, a négligé ses devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités en n'ayant pas une tenue de dossier à laquelle on est en droit de s'attendre de la part d'un représentant en assurance de dommages, en ne notant pas au dossier notamment les communications téléphoniques, les conseils et les explications donnés, les décisions prises et instructions reçues, en contravention avec les articles 85 à 88 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, les articles 2, 9 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages et les articles 12 et 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome ;

Dans le cas de l'assuré A.V.

12. Entre les ou vers les 18 avril 2017 et 13 février 2018, a fait défaut d'exécuter le mandat que lui avait confié l'assuré A.V., soit d'obtenir une protection d'assurance pour une propriété sise au 1140, 50e Avenue, Pointe-aux-Trembles (Québec) H1A 2W7, créant ainsi un découvert d'assurance du 1er mai 2017 au 8 avril 2018, en contravention avec les articles 26 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages. »

[5] L'intimé a été déclaré coupable d'avoir enfreint les dispositions suivantes du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages :

« Art. 26. Le représentant en assurance de dommages doit remettre sans délai à un client ou à toute autre personne que ce dernier lui indique les livres et documents appartenant au client, même si ce dernier lui doit des sommes d'argent.

Art. 37. Constitue un manquement à la déontologie, le fait pour le représentant en assurance de dommages d'agir à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession, notamment :

7° de faire une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur;

8° d'utiliser ou de s'approprier pour ses fins personnelles de l'argent ou des valeurs qui lui ont été confiés dans l'exercice de tout mandat, que les activités

2019-03-02(C)

PAGE : 5

exercées par le représentant soient dans la discipline de l'assurance de dommages ou dans une autre discipline visée par la Loi; »

[9] L'intimé a également été déclaré coupable d'avoir enfreint l'article 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Art. 21. Les dossiers clients qu'un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome inscrit dans la discipline de l'assurance de dommages doit tenir sur chacun de ses clients dans l'exercice de ses activités doivent contenir les mentions suivantes:

1° son nom;

2° le montant, l'objet et la nature de la couverture d'assurance;

3° le numéro de police et les dates de l'émission du contrat et de la signature de la proposition, le cas échéant;

4° le mode de paiement et la date de paiement du contrat d'assurance;

5° la liste d'évaluation des biens de l'assuré transmise par celui-ci, le cas échéant.

Tout autre renseignement ou document découlant des produits vendus ou des services rendus recueillis auprès du client doit également y être inscrit ou déposé. »

I. Représentations sur sanction de la partie plaignante

[10] M^e Leduc informe le Comité qu'il sollicite l'imposition des sanctions suivantes à l'intimé :

- Chef 1 : une radiation de 2 ans, une amende de 2 000 \$ et une ordonnance de remboursement de la somme de 2 519 \$ en faveur du cabinet Assurancia;
- Chef 2 : une amende de 2 000 \$;
- Chefs 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 12 : des radiations de 2 ans à être purgées de façon concurrente entre elles sur chacun des chefs, mais consécutivement à la période de suspension sur le chef 1;
- Chef 4 : une amende de 3 000 \$;
- Chef 10 : une période de radiation d'un (1) an à être purgée de façon consécutive aux autres périodes de radiation;

2019-03-02(C)

PAGE : 6

- Chef 11 : une amende de 2 000 \$;
- Que les périodes de radiation temporaires susdites soient purgées de façon concurrente entre elles mais de façon consécutive aux autres périodes de radiation temporaire et qu'elles deviendront exécutoires à la date de remise en vigueur du certificat de l'intimé, pour une période de radiation temporaire totale de 5 ans;
- La publication d'un avis de radiation lors de la remise en vigueur du certificat de l'intimé;
- Le paiement par l'intimé de tous les frais du dossier incluant, le cas échéant, les frais de publication d'un avis de radiation.

[11] Bref, la radiation temporaire de l'intimé pour une période de 5 ans à la remise en vigueur de son certificat plus des amendes de 9 000 \$ et une ordonnance de remboursement de 2 519 \$ en faveur du cabinet Assurancia.

[12] Au soutien de sa suggestion, l'avocat du syndic nous réfère notamment aux précédents jurisprudentiels suivants :

- *ChAD c. Darkaoui*, 2012 CanLII 6492 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Belzile*, 2014 CanLII 30258 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Lacombe*, 2014 CanLII 70912 (QC CDCHAD)

[13] M^e Leduc nous réfère également à l'antécédent disciplinaire de l'intimé du 4 avril 2019 dans le dossier 2017-12-04(C), soit l'affaire *ChAD c. Verret*, 2019 CanLII 47053 (QC CDCHAD) pour des infractions similaires commises par l'intimé en 2016.

II. Analyse et décision

[14] Le Comité considère qu'il est juste et approprié d'imposer à l'intimé les sanctions suggérées par la partie plaignante.

[15] En tenant compte des représentations du syndic, le Comité considère que la sanction susdite, dans sa globalité, constitue une sanction qui est appropriée dans les circonstances, et ce, après avoir tenu compte et fait l'évaluation de tous les facteurs tant

2019-03-02(C)

PAGE : 7

aggravants qu'atténuants². À cet égard, nous tenons à souligner les circonstances aggravantes suivantes :

- La gravité objective intense des infractions;
- L'intention malveillante de l'intimé;
- Le manque d'intégrité de l'intimé;
- La répétition des infractions;
- L'atteinte à l'image de la profession.

[16] Quant aux facteurs atténuants, nous n'en voyons aucun.

[17] Puisque l'intimé ne pratique pas actuellement, la radiation ne sera exécutoire qu'à compter de la remise en vigueur de son certificat³.

[18] L'intimé devra donc purger une période de radiation de 5 ans. Il devra également payer 9 000 \$ d'amendes et rembourser la somme de 2 519 \$ au cabinet Assurancia.

[19] Mais il y a plus. Considérant que les infractions commises par l'intimé dans le présent dossier sont postérieures à celles qu'il a perpétrées en 2016 dans le dossier 2017-12-04(C), la période de radiation de 5 ans imposée en l'espèce devra être purgée de façon consécutive à celle de 5 ans que l'intimé doit purgée dans le dossier 2017-12-04(C) pour une radiation totale de 10 ans, le cas échéant, si l'intimé procède à la remise en vigueur de son certificat.

[20] En l'espèce, la période de radiation de 5 ans nous apparaît tout à fait appropriée. En effet, si jamais l'intimé décidait de revenir à la profession, il devra nécessairement réfléchir pendant longtemps à l'importance de respecter ses obligations déontologiques.

[21] Par ailleurs, considérant que le syndic a omis, sûrement par inadvertance, de nous suggérer une sanction sur le chef 12, le Comité considère qu'il est juste et approprié d'imposer sur ce dernier chef une radiation de 2 ans à être purgée de façon concurrente aux périodes de radiation déjà imposées sur les chefs 3, 5, 6, 7, 8 et 9.

² BERNARD, P. *La sanction en droit disciplinaire : quelques réflexions*, dans « Développement récent en déontologie, droit professionnel et disciplinaire », S.F.P.B.Q., 2004, 2006, pp. 71 et ss.;

³ *Lambert c. Agronomes*, 2012 QCTP 39 (CanLII);

2019-03-02(C)

PAGE : 8

III. Conclusion

[22] Suite à l'évaluation de l'ensemble des facteurs atténuants et aggravants, tant objectifs que subjectifs, le Comité considère que dans sa globalité, l'imposition d'une période de radiation temporaire de 5 ans plus le paiement d'une amende de 9 000 \$ et l'ordonnance de remboursement en faveur de Assurancia constitue une sanction qui satisfait chacun des objectifs établis par la Cour d'appel dans l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*⁴.

[23] En effet, selon le Comité, la présente sanction atteint chacun des objectifs suivants : la protection du public, la dissuasion du professionnel de récidiver, l'exemplarité à l'égard des membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables et finalement, le droit du professionnel visé d'exercer sa profession.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

IMPOSE à l'intimé les sanctions suivantes sur chacun des chefs d'accusation pour lesquels elle a été reconnue coupable, soit :

Chef 1 : une radiation temporaire de 2 ans, une amende de 2 000 \$ et une ordonnance de 2519 \$ en faveur du cabinet Assurancia;

Chef 2 : une amende de 2 000 \$;

Chefs 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 12 : des radiations temporaires de 2 ans à être purgées de façon concurrente entre elles sur chacun des chefs, mais consécutivement à la période de radiation temporaire sur le chef 1;

Chef 4 : une amende de 3 000 \$;

Chef 10 : une radiation temporaire d'un (1) an à être purgée de façon consécutive aux autres périodes de radiation;

Chef 11 : une amende de 2 000 \$;

⁴ 2003 CanLII 32934 (QC CA) aux paragraphes 38 et suivants;

2019-03-02(C)

PAGE : 9

DÉCLARE que les périodes de radiation temporaire deviendront exécutoires à la date de remise en vigueur du certificat de l'intimé, le cas échéant, pour une période de radiation temporaire totale de 5 ans;

DÉCLARE que les périodes de radiation temporaires imposées dans le présent dossier devront être purgées de façon consécutive aux périodes de radiations temporaires imposées à l'intimé dans le dossier 2017-12-04(C);

ORDONNE la publication d'un avis de radiation temporaire, aux frais de l'intimé, à compter de la remise en vigueur de son certificat ;

CONDAMNE l'intimé au paiement de tous les déboursés, y compris les frais de publication de l'avis de radiation, le cas échéant ;

M^e Daniel M. Fabien
Président du comité de discipline

M. Serge Meloche, courtier en assurance
de dommages
Membre du comité de discipline

Mme Marie-Eve Racine, courtier en
assurance de dommages
Membre du comité de discipline

M^e Claude G. Leduc
Procureur de la partie plaignante

M. Sébastien Verret, absent et non représenté
Partie intimée

Date d'audience : 9 juin 2020

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Canoe EIT Income Fund	3 novembre 2020	Alberta
Catégorie FNB indice composé S&P/TSX ESG Invesco	2 novembre 2020	Ontario
Fonds FNB indice NASDAQ 100 Invesco		
Fonds FNB indice NASDAQ Next Gen 100 Invesco		
Fonds FNB indice S&P 500 ESG Invesco		
FINB d'actions mondiales charia Wealthsimple	30 octobre 2020	Ontario
Fonds indiciel infonuagique Evolve	3 novembre 2020	Ontario
Le fonds Ether	30 octobre 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
mdf commerce inc.	2 novembre 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
PyroGenese Canada Inc.	3 novembre 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Curaleaf Holdings, Inc. (<i>auparavant, Lead Ventures Inc.</i>)	2 novembre 2020	Colombie-Britannique
FNB d'épargne à intérêt élevé Purpose Fonds de dividendes américain Purpose Fonds de dividendes international Purpose Fonds d'obligations mondiales Purpose FNB de trésorerie en dollars américains Purpose Fonds tactique d'actions couvert international Purpose Fonds du marché monétaire Plus Purpose Fonds de revenu de sociétés financières canadiennes Purpose Fonds de revenu prudent Purpose Fonds à revenu élevé Purpose Fonds de dividendes amélioré Purpose Fonds d'occasions liées aux comportements Purpose Fonds de dividendes marchés émergents Purpose	28 novembre 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions privilégiées américaines Purpose		
FNB indiciel d'actions canadiennes ESG Morningstar TD	29 octobre 2020	Ontario
FNB indiciel d'actions internationales ESG Morningstar TD		
FNB indiciel d'actions américaines ESG Morningstar TD		
FNB à gestion active de revenu mondial TD		
FNB à gestion active d'actions immobilières mondiales TD		
FNB à gestion active d'obligations américaines à haut rendement TD		
FNB d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD		
FNB générateur de revenu TD		
FNB de dividendes canadiens Q TD		
FNB de dividendes mondiaux Q TD		
FNB multifactoriel mondial Q TD		
FNB d'actions américaines à petite et moyenne capitalisation Q TD		
FNB d'obligations du Trésor américain à long terme TD		
Fonds des secteurs de l'immobilier et du commerce électronique Split Corp.	28 octobre 2020	Alberta
Fonds Scotia du marché monétaire	30 octobre 2020	Ontario
Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor		
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US		
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre		
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US		
Fonds Scotia d'obligations		
Fonds Scotia de revenu canadien		
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia		
Fonds Scotia d'obligations mondiales		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Fonds Scotia de revenu fixe canadien
faible en carbone

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Fonds privé Scotia américain d'obligations
de base+

Fonds privé Scotia canadien d'obligations
de base

Fonds privé Scotia d'obligations de
sociétés canadiennes

Fonds privé Scotia d'actions privilégiées
canadiennes

Fonds privé Scotia de revenu à taux
variable

Fonds privé Scotia de créances mondiales

Fonds privé Scotia mondial à rendement
élevé

Fonds privé Scotia d'obligations à
rendement élevé

Fonds privé Scotia de revenu à rendement
supérieur

Fonds privé Scotia de revenu

Fonds privé Scotia d'obligations
gouvernementales à court et moyen termes

Fonds privé Scotia d'obligations à court
terme

Fonds privé Scotia d'obligations à
rendement total

Fonds Scotia d'obligations en \$ US

Fonds Scotia de perspectives équilibrées

Fonds Scotia canadien équilibré

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Fonds Scotia équilibré de dividendes

Fonds Scotia équilibré mondial

Fonds Scotia revenu avantage

Fonds Scotia équilibré mondial faible en
carbone

Fonds privé Scotia équilibré stratégique

Fonds Scotia équilibré en \$ US

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds Scotia de dividendes canadiens

Fonds Scotia d'actions canadiennes

Fonds Scotia de croissance canadienne

Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation

Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations

Fonds privé Scotia d'actions canadiennes

Fonds privé Scotia canadien de croissance

Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation

Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation

Fonds privé Scotia canadien de valeur

Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales

Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains

Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers

Fonds privé Scotia de dividendes américains

Fonds privé Scotia américain de valeur

Fonds Scotia des ressources

Fonds Scotia de dividendes américains

Fonds Scotia d'actions américaines

Fonds Scotia de potentiel américain

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia d'actions de marchés émergents

Fonds Scotia européen

Fonds Scotia d'actions internationales

Fonds privé Scotia d'actions internationales diversifiées

Fonds privé Scotia des marchés émergents

Fonds privé Scotia international d'actions

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

de base

Fonds privé Scotia d'actions internationales

Fonds privé Scotia d'actions internationales
de croissanceFonds privé Scotia international de valeur à
petite et moyenne capitalisation

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividendes mondiaux

Fonds Scotia d'actions mondiales

Fonds Scotia de croissance mondiale

Fonds Scotia d'actions mondiales à faible
capitalisationFonds Scotia d'actions mondiales faible en
carbone

Fonds privé Scotia d'actions mondiales

Fonds privé Scotia mondial
d'infrastructuresFonds privé Scotia d'actions mondiales à
faible volatilitéFonds privé Scotia de titres immobiliers
mondiaux

Fonds privé Scotia d'infrastructures Monde

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

Fonds Scotia indiciel canadien

Fonds Scotia CanAm indiciel

Fonds Scotia indiciel international

Fonds Scotia indiciel Nasdaq

Fonds Scotia indiciel américain

Fonds spécialisé

Fonds privé Scotia de rendement à prime

Portefeuilles Sélection^{MD} Scotia

Portefeuille de revenu Sélection Scotia

Portefeuille de revenu équilibré Sélection
ScotiaPortefeuille de croissance équilibrée
Sélection Scotia

Portefeuille de croissance Sélection Scotia

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia		
Portefeuilles Partenaires Scotia ^{MD}		
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia		
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia		
Portefeuilles INNOVA Scotia ^{MD}		
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia		
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia		
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia		
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia		
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia		
Portefeuilles Scotia Aria ^{MD}		
Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution		
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection		
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement		
Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution		
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection		
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement		
Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution		
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection		
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement		
Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection		
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement		
Portefeuille équilibré Apogée		
iShares Gold Bullion ETF	2 novembre 2020	Ontario
iShares Silver Bullion ETF		
Portefeuille Tangerine – revenu équilibré	2 novembre 2020	Ontario
Portefeuille Tangerine – équilibré		
Portefeuille Tangerine – croissance équilibrée		
Portefeuille Tangerine – dividendes		
Portefeuille Tangerine – croissance d'actions		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de marchés émergents BNI (auparavant Fonds Westwood de marchés émergents BNI) (Séries Investisseurs, Conseillers, F et O)	29 octobre 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		- Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Curaleaf Holdings, Inc. (<i>auparavant, Lead Ventures Inc.</i>)	30 octobre 2020	Colombie-Britannique
FNB amélioré d'obligations à courte durée CI First Asset	28 octobre 2020	Ontario
Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure CI Lawrence Park	28 octobre 2020	Ontario
Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu CI Marret		
Fonds alternatif de rendement amélioré CI Marret		
Fonds alternatif de croissance mondiale CI Munro		
Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro	3 novembre 2020	Ontario
Fonds d'obligations diversifiées Ninepoint	29 octobre 2020	Ontario
Fonds énergie Ninepoint		
Fonds d'infrastructure mondiale ninepoint		
Fonds immobilier mondial Ninepoint		
Fonds aurifère et de minéraux précieux Ninepoint		
Fonds d'épargne à intérêt élevé Ninepoint		
Fonds de santé alternative Ninepoint		
Fonds petite capitalisation internationale Ninepoint		
Fonds actions canadiennes – concentré ninepoint		
Catégorie d'obligations diversifiées ninepoint catégorie ressources ninepoint		
Catégorie d'actions argentifères Ninepoint		
Catégorie indicielle d'actions américaines avantage risque ninepoint (<i>auparavant, catégorie d'actions améliorées Ninepoint</i>)		
Catégorie indicielle d'actions américaines avantage rendement Ninepoint (<i>auparavant, catégorie d'actions</i>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<i>américaines améliorées Ninepoint</i>), Catégorie ciblée de dividendes mondiaux ninepoint Fonds de lingots d'or Ninepoint Fonds de lingots d'argent Ninepoint		
Fonds indiciel Nasdaq® TD	3 novembre 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement.

Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Adventus Realty Trust	2019-12-23 au 2020-01-02	9 396 244 \$
Arctic Star Exploration Corp.	2020-01-24	868 400 \$
Assure Holdings Corp.	2020-02-04	1 176 430 \$
ATEX Resources Inc.	2020-01-31	1 084 900 \$
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-09	1 500 000 \$
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-13	1 390 100 \$
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-12	4 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-01-29	2 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-03-18	2 500 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-03-25	10 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-03-26	5 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-03-26	1 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-03-26	1 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-03-26	2 500 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-03-27	4 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2020-03-31	3 500 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Banque Royale du Canada	2020-04-07	4 195 800 \$
Banque Royale du Canada	2020-04-30	4 150 000 \$
Black Tusk Resources Inc.	2019-12-19	181 500 \$
Bow Water & Land Trust	2020-04-15	358 145 \$
Bridging Mid-Market Debt Fund LP	2020-02-03	3 937 016 \$
Bridging Mid-Market Debt Fund LP	2020-03-02	16 146 134 \$
CannaVerde Pharma Inc.	2020-02-20	330 000 \$
Carube Copper Corp	2020-02-26	5 201 250 \$
Cruz Cobalt Corp.	2020-01-17	149 600 \$
Deep-South Resources Inc.	2020-01-22 au 2020-01-29	324 000 \$
Dore Copper Mining Corp.	2020-01-22	500 000 \$
Durum Industrial Real Estate Investment Trust	2020-01-02	343 900 \$
Durum Industrial Real Estate Investment Trust	2020-03-01	451 200 \$
Durum Industrial Real Estate Investment Trust	2020-04-15	390 500 \$
Espresso Fund V LP	2020-02-03	2 299 000 \$
Espresso Fund V LP	2020-03-02	3 070 500 \$
Espresso Fund V LP	2020-04-01	1 095 000 \$
Eurolife Brands Inc.	2020-01-10 au 2020-01-15	945 500 \$
Fiducie de revenu Eggspress	2020-01-22	265 700 \$
Fiducie de revenu Eggspress	2020-02-24	470 670 \$
Flora Growth Corp.	2020-02-07	69 373 \$
Flora Growth Corp.	2020-03-10 au 2020-03-11	28 035 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Flow Metals Corp.	2020-02-24	5 000 \$
Harvest Health & Recreation Inc.	2020-01-24	15 029 668 \$
HPQ-Silicon Resources inc.	2020-04-28	28 250 \$
HPQ-Silicon Resources inc.	2020-04-29	500 000 \$
HPQ-Silicon Resources inc.	2020-06-02	395 514 \$
HPQ-Silicon Resources inc.	2020-09-03	2 700 000 \$
Les Métaux Niobay inc.	2019-12-20	2 340 963 \$
MegumaGold Corp.	2019-12-09	42 500 \$
Microbix Biosystems Inc.	2020-01-30 au 2020-02-06	2 360 000 \$
Moj.io Inc.	2020-05-15	3 000 000 \$
Nine Fine Assets L.P.	2020-01-28	600 000 \$
Northern Lights Resources Corp.	2020-01-20	631 389 \$
Peloton Minerals Corporation	2020-05-07	244 370 \$
Premier Soins d'Amérique inc.	2020-02-21	1 312 747 \$
Pulis Real Estate LP2	2020-02-06	93 264 \$
Pulis Real Estate LP2	2020-03-11	509 472 \$
Pulis Real Estate LP2	2020-04-28	854 572 \$
Pulis Real Estate Trust	2020-02-06	853 296 \$
Pulis Real Estate Trust	2020-03-11	535 572 \$
Pulis Real Estate Trust	2020-04-28	741 124 \$
PyroGenesis Canada inc.	2020-03-18	903 000 \$
Qwest Productivity Media Income Trust	2020-03-20	1 437 040 \$
Qwest Productivity Media Income Trust	2020-04-22	385 374 \$
Qwest Productivity Media Income Trust	2020-05-22	1 605 205 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
RevoluGROUP Canada Inc.	2020-01-29	1 069 400 \$
RiverRock Mortgage Investment Corporation	2020-02-01	3 467 790 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2020-02-03	58 053 230 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2020-04-01	8 071 350 \$
Secure Capital MIC Inc.	2020-02-03 au 2020-02-13	561 165 \$
Secure Capital MIC Inc.	2020-02-28 au 2020-03-09	1 024 341 \$
Silver Maple Ventures Inc.	2020-03-11 au 2020-03-17	196 882 \$
Silver Maple Ventures Inc.	2020-04-16	18 501 \$
Silver Maple Ventures Inc.	2020-07-29 au 2020-08-08	138 110 \$
Société d'épargne des Autochtones du Canada	2020-01-29 au 2020-02-01	958 000 \$
Société d'épargne des Autochtones du Canada	2020-02-28	250 000 \$
Société en commandite Econo-Malls #26	2020-01-23	8 895 010 \$
Spearmint Resources Inc.	2020-01-17	174 000 \$
Strongbow Exploration Inc.	2020-02-03	2 352 500 \$
Tajiri Resources Corp.	2019-12-19 au 2019-12-24	435 000 \$
Talisker Resources Ltd.	2020-01-30 au 2020-02-04	13 074 988 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-02-18 au 2020-02-21	9 798 559 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-03-02 au 2020-03-06	1 240 556 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-03-09 au 2020-03-16	604 810 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Trez Capital Prime Trust	2020-03-09 au 2020-03-18	556 939 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-04-02 au 2020-04-07	278 800 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-04-17 au 2020-04-20	35 385 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-04-21 au 2020-04-28	159 037 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-04-28 au 2020-05-01	57 997 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-05-13 au 2020-05-19	74 500 \$
Trez Capital Prime Trust	2020-05-20 au 2020-05-26	559 323 \$
Trez Capital Yield Trust	2020-02-05 au 2020-02-07	5 218 786 \$
Trez Capital Yield Trust	2020-02-24 au 2020-02-28	967 947 \$
Trez Capital Yield Trust	2020-03-02 au 2020-03-06	3 333 728 \$
Trez Capital Yield Trust	2020-03-09 au 2020-03-16	20 270 250 \$
Trez Capital Yield Trust	2020-03-09 au 2020-03-19	5 186 850 \$
Trinity Hotels Fund - I	2020-02-17	1 035 087 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2020-02-12	114 500 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2020-03-02	335 740 \$
Tucker Acquisitions Inc.	2020-01-15	152 500 \$
Valeo Pharma inc.	2020-03-26	100 000 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2020-01-31	914 500 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2020-02-28	2 322 587 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Western Wealth Capital LIII Limited Partnership	2020-02-13	66 265 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Plastiques IPL inc.

Le 3 novembre 2020

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières du
Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

Dans l'affaire du
traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti

et

Dans l'affaire de
Plastiques IPL inc.
(le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chacun des territoires (le « décideur ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») révoquant son état d'émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada dans lesquels il est émetteur assujetti (la « décision souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujéti (demandes sous régime double) :

- a) L'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale à l'égard de la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il entend se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4C.5 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut;
- c) la présente décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 11-102* et le *Règlement 14-501Q sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 4, ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

- 1. il n'est pas émetteur assujéti du marché de gré à gré en vertu du *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24.1;
- 2. ses titres en circulation, y compris les titres de créance, sont détenus en propriété véritable, directement ou indirectement, par moins de 15 porteurs dans chacun des territoires du Canada et moins de 51 porteurs au total à l'échelle mondiale;
- 3. aucun de ses titres, y compris les titres de créance, n'est négocié, au Canada ou à l'étranger, sur un marché au sens du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, RLRQ, c. V-1.1, r. 5, ni au moyen d'aucun autre mécanisme permettant aux acheteurs et aux vendeurs de titres de se rencontrer et par lequel des données de négociation sont rendues publiques;
- 4. il demande la révocation de son état d'émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada dans lesquels il est émetteur assujéti;
- 5. il ne contrevient à la législation en valeurs mobilières d'aucun territoire.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la rendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est de rendre la décision souhaitée.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de l'information continue (Intérim)

Décision n°: 2020-IC-0023

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
ACTIONS PRIVILEGIEES ENERGIE RENOUVELABLE BROOKFIELD INC.	2020-09-30
ADVANTAGE OIL & GAS LTD.	2020-09-30
AKITA DRILLING LTD	2020-09-30
ALGOMA CENTRAL CORPORATION	2020-09-30
ALTAGAS LTD.	2020-09-30
AMERIGO RESOURCES LTD.	2020-09-30
ATCO LTD.	2020-09-30
ATHABASCA OIL CORPORATION	2020-09-30
BADGER DAYLIGHTING LTD.	2020-09-30
BANK OF AMERICA CORPORATION	2020-09-30
BANQUE HSBC CANADA	2020-09-30
BAUSCH HEALTH COMPANIES INC.	2020-09-30
BAYTEX ENERGY CORP.	2020-09-30
BMG BULLIONFUND (#30221)	2020-06-30
BMG GOLD BULLIONFUND (#30221)	2020-06-30
BMG SILVER BULLIONFUND (#30221)	2020-06-30
BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION	2020-09-30
BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.	2020-09-30
BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS ULC	2020-09-30
B2GOLD CORP.	2020-09-30
CANADIAN UTILITIES LIMITED	2020-09-30
CAPITAL POWER CORPORATION	2020-09-30
CARDINAL ENERGY LTD.	2020-09-30
CARDS II TRUST	2020-08-31
CARGOJET INC.	2020-09-30
CARIBBEAN UTILITIES COMPANY, LTD.	2020-09-30
CENOVUS ENERGY INC.	2020-09-30
CENTERRA GOLD INC.	2020-09-30
CERVUS EQUIPMENT CORPORATION	2020-09-30
CHIP MORTGAGE TRUST	2020-09-30
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.	2020-09-30
COMPAGNIE CREDIT FORD DU CANADA	2020-09-30
COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE (LA)	2020-09-30
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2020-09-30
CONSTELLATION SOFTWARE INC.	2020-09-30
CORPORATION CAMECO	2020-09-30
CORPORATION PARKLAND	2020-09-30
CORPORATION TC ENERGIE	2020-09-30
CORPORATION WAJAX	2020-09-30
CPI CARD GROUP INC.	2020-09-30
CREDIT SUISSE AG	2020-09-30
CRESCENT POINT ENERGY CORP.	2020-09-30
CU INC.	2020-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
DEVON ENERGY CORPORATION	2020-09-30
DIAMEDICA THERAPEUTICS INC.	2020-09-30
DIRTT ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LTD.	2020-09-30
DONNELLEY FINANCIAL SOLUTIONS, INC.	2020-09-30
DXI CAPITAL CORP.	2020-09-30
ECOSYNTHETIX INC.	2020-09-30
ELDORADO GOLD CORPORATION	2020-09-30
ENERGY FUELS INC.	2020-09-30
EPCOR UTILITIES INC.	2020-09-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
EQUITABLE GROUP INC.	2020-09-30
EUROGAS INTERNATIONAL INC.	2020-09-30
EUROPEAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2020-09-30
EXPLORATION PUMA INC.	2020-08-31
FAIRFAX AFRICA HOLDINGS CORPORATION	2020-09-30
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED	2020-09-30
FAIRFAX INDIA HOLDINGS CORPORATION	2020-09-30
FIDUCIE D'IMPACT DREAM	2020-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT CT REIT (LA)	2020-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER INDUSTRIEL DREAM	2020-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER PROPRIETES DE CHOIX	2020-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC	2020-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER GRANITE	2020-09-30
FINANCIERE SUN LIFE INC.	2020-09-30
FINDEV INC.	2020-09-30
FINNING INTERNATIONAL INC.	2020-09-30
FIRST QUANTUM MINERALS LTD.	2020-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	2020-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER FIRST CAPITAL	2020-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN	2020-09-30
FORACO INTERNATIONAL SA	2020-09-30
FORTIS INC.	2020-09-30
FORTISALBERTA INC.	2020-09-30
FORTISBC ENERGY INC.	2020-09-30
FORTISBC INC.	2020-09-30
FRANCO-NEVADA CORPORATION	2020-09-30
FRONTERA ENERGY CORPORATION	2020-09-30
GENWORTH MI CANADA INC.	2020-09-30
GIBSON ENERGY INC.	2020-09-30
GOEASY LTD.	2020-09-30
GRAN TIERRA ENERGY INC.	2020-09-30
GREAT-WEST LIFECO INC.	2020-09-30
GROUPE AECON INC.	2020-09-30
GROUPE SNC-LAVALIN INC.	2020-09-30
GROUPE STINGRAY INC.	2020-09-30
GROUPE TMX LIMITEE	2020-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
GRUPE TVA INC.	2020-09-30
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.	2020-09-30
HUBBAY MINERALS INC.	2020-09-30
HUSKY ENERGY INC.	2020-09-30
IA SOCIETE FINANCIERE INC.	2020-09-30
IAMGOLD CORPORATION	2020-09-30
IMAX CORPORATION	2020-09-30
INDIGO BOOKS & MUSIC INC.	2020-09-26
INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.	2020-09-30
INFORMATION SERVICES CORPORATION	2020-09-30
INGEVITY CORPORATION	2020-09-30
INTACT CORPORATION FINANCIERE	2020-09-30
INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORPORATION (IBM)	2020-09-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
KEYERA CORP.	2020-09-30
KILLAM APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2020-09-30
KINAXIS INC.	2020-09-30
KINROSS GOLD CORPORATION	2020-09-30
KLONDIKE GOLD CORP.	2020-08-31
KLONDIKE SILVER CORP.	2020-08-31
LES PRODUCTEURS AFFINOR INC.	2020-08-31
LSC COMMUNICATIONS, INC.	2020-09-30
LUMENTUM HOLDINGS INC.	2020-09-26
MATTEL, INC.	2020-09-30
MCEWEN MINING INC.	2020-09-30
MDC PARTNERS INC.	2020-09-30
MERCER INTERNATIONAL INC.	2020-09-30
METAUX RUSSEL INC.	2020-09-30
MOLSON COORS BEVERAGE COMPANY	2020-09-30
MOLSON COORS CANADA INC.	2020-09-30
MORGAN STANLEY	2020-09-30
NABORS INDUSTRIES, LTD.	2020-09-30
NEW KLONDIKE EXPLORATION LTD.	2020-08-31
NEWFOUNDLAND POWER INC.	2020-09-30
NEWMONT CORPORATION	2020-09-30
NEXA RESOURCES S.A.	2020-09-30
NEXJ SYSTEMS INC.	2020-09-30
NORTHVIEW CANADIAN HIGH YIELD RESIDENTIAL FUND	2020-09-30
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.	2020-09-30
NUTRIEN LTD.	2020-09-30
OBSIDIAN ENERGY LTD.	2020-09-30
OCEANAGOLD CORPORATION	2020-09-30
OVINTIV INC.	2020-09-30
PAN AMERICAN SILVER CORP.	2020-09-30
PAREX RESOURCES INC.	2020-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PASON SYSTEMS INC.	2020-09-30
PETRICHOR ENERGY INC.	2020-09-30
PFB CORPORATION	2020-09-30
PREMIER GOLD MINES LIMITED	2020-09-30
PRETIUM RESOURCES INC.	2020-09-30
PRODUITS NATURELS MONDIAS INC.	2020-08-31
RESSOURCES GEOMEGA INC.	2020-08-31
RICHARDS PACKAGING INCOME FUND	2020-09-30
ROCKY MOUNTAIN DEALERSHIPS INC.	2020-09-30
SERVICES FINANCIERS CATERPILLAR LIMITEE (LES)	2020-09-30
SHERRITT INTERNATIONAL CORPORATION	2020-09-30
SHOPIFY INC.	2020-09-30
SLATE OFFICE REIT	2020-09-30
SOCIETE DE FINANCEMENT GE CAPITAL CANADA	2020-09-30
SOCIETE INVESTORS LIMITEE	2020-09-30
SOPERIOR FERTILIZER CORP.	2020-09-30
SOURCE ENERGY SERVICES LTD.	2020-09-30
SPX CORPORATION	2020-09-26
SPX FLOW, INC.	2020-09-26
SRG MINING INC.	2020-09-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
STANTEC INC.	2020-09-30
STEP ENERGY SERVICES LTD.	2020-09-30
SURGE ENERGY INC.	2020-09-30
TAKEDA PHARMACEUTICAL COMPANY LIMITED	2020-09-30
TERAGO INC.	2020-09-30
TERVITA CORPORATION	2020-09-30
TOREX GOLD RESOURCES INC.	2020-09-30
TOURMALINE OIL CORP.	2020-09-30
TRANSALTA CORPORATION	2020-09-30
TRANSALTA RENEWABLES INC.	2020-09-30
TREVALI MINING CORPORATION	2020-09-30
TRISURA GROUP LTD.	2020-09-30
TWC ENTERPRISES LIMITED	2020-09-30
UNITED STATES STEEL CORPORATION	2020-09-30
VETEMENTS DE SPORT GILDAN INC. (LES)	2020-09-27
WASTE CONNECTIONS, INC.	2020-09-30
WELLS FARGO CANADA CORPORATION	2020-09-30
WESDOME GOLD MINES LTD.	2020-09-30
WESTSHORE TERMINALS INVESTMENT CORPORATION	2020-09-30
WHITECAP RESOURCES INC.	2020-09-30
WILMINGTON CAPITAL MANAGEMENT INC.	2020-09-30
XEROX CORPORATION	2020-09-30
YAMANA GOLD INC.	2020-09-30
ZYMEWORKS INC.	2020-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BESRA GOLD INC.	2020-06-30
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2020-08-31
HEXO CORP.	2020-07-31
MINES ABCOURT INC.	2020-06-30
SHAW COMMUNICATIONS INC.	2020-08-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
BESRA GOLD INC.	2020-06-30
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2020-08-31
HEXO CORP.	2020-07-31
MINES ABCOURT INC.	2020-06-30
SHAW COMMUNICATIONS INC.	2020-08-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
BRAGG GAMING GROUP INC.	
CURALEAF HOLDINGS, INC.	
DEANS KNIGHT INCOME CORPORATION	
ENDEAVOUR MINING CORPORATION	
EXPLORATION DIOS INC.	
FOUNTAIN ASSET CORP.	
GOLD X MINING CORP.	
NANOXPLORE INC.	
NEW MILLENNIUM IRON CORP.	
PAN ORIENT ENERGY CORP.	
PREMIER GOLD MINES LIMITED	
ROUTE1 INC.	
SOURCE ENERGY SERVICES LTD.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
BRAGG GAMING GROUP INC.	2019-12-31
EQ INC.	2019-12-31
HEXO CORP.	2020-07-31
SHAW COMMUNICATIONS INC.	2020-08-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
5N Plus Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
5N Plus Inc.	1	O	2020-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 917	1.9816	QC
		O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 917	1.9903	QC
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 917	1.9414	QC
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	1.9800	QC
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 917	1.9729	QC
		O	2020-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(6 800)		QC
		O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 917)		QC
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 917)		QC
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(6 917)		QC
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(6 917)		QC
A&W Revenue Royalties Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Mindell, David Allen	4	O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30	27.3900	BC
The Cedarhurst Foundation	PI	O	2020-10-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	645	27.3900	BC
Senecal, Susan	6	O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91	28.5100	BC
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28	27.3900	BC
A.I.S. Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Element, Martyn	4	O	2020-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 125 444)	0.0722	BC
Abitibi Royalties Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abitibi Royalties Inc.	1	O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	24.2871	QC
		O	2020-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	24.5000	QC
		O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	24.0000	QC
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	23.3708	QC
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		QC
Advantage Oil & Gas Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clague, Donald M.	4	O	2020-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	2.2370	AB
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Angevine, Jill Terilee	4	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 367		AB
Balog, Stephen	4	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 367		AB
Clague, Donald M.	4	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 367		AB
Fagerheim, Grant Bradley	4	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 184		AB
Haggis, Paul	4	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 604		AB
McIntosh, Ronald A	4	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 598		AB
AIRBOSS OF AMERICA CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sentinel Capital Partners, L.L.C.	3							
Critical Solutions Holdings, LLC	PI	O	2020-10-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Alamos Gold Inc.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Prichard, John Robert Stobo	4	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	402		ON
Alaris Equity Partners Income Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
FRAZER, AMANDA MAI	5	O	2020-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 375)	12.0200	AB
Allied Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Emory, Michael R.	4, 5							
Prophet Corporation	PI	O	2020-11-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 550	32.2700	ON
Appili Therapeutics Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
The K2 Principal Fund L.P.	3	O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	1.3817	NS

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
	O		2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 100)	1.4487	NS
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200 301)		MB
AutoCanada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Steele, Robert	3							
Steele Auto Investment Limited	PI	O	2020-11-03	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(17 391)		AB
Banque Royale du Canada								
<i>Droits RBC Capital Markets Unit Awards</i>								
Neldner, Derek Arthur	5	O	2020-10-31	D	59 - Exercice au comptant	(32 166)	92.9300	QC
Baylin Technologies Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Davis, Janice	4	O	2020-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 731	0.9200	ON
Reiter, Barry	4	O	2020-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 552	0.9200	ON
Saska, David	4	O	2020-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 731	0.9200	ON
SIMMONDS, DONALD E.	4	O	2020-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 731	0.9200	ON
Wolkin, Harold Morton	4	O	2020-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 641	0.9200	ON
BBTV Holdings Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple</i>								
Rafati, Shahrzad	4, 5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	D	36 - Conversion ou échange	21 853	12.8000	BC
		O	2020-10-28	D	36 - Conversion ou échange	3 418 100		BC
1107755 B.C. Ltd.	PI	O	2020-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 968 551	16.0000	BC
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Ball, Lewis	7	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	137 983	16.0000	BC
		O	2020-10-28	D	36 - Conversion ou échange	212	12.8000	BC
Glaister, Nancy Ellen	5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	D	36 - Conversion ou échange	379	12.8000	BC
Nancy E. Glaister Law Corporation	PI	O	2020-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	53 488	16.0000	BC
Groot, Ben	7	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	12 500	16.0000	BC
Holmes, Ryan	4	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	31 250	16.0000	BC
Rafati, Shahrzad	4, 5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	468 750	16.0000	BC
0972382 B.C. Ltd.	PI	O	2020-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	114 771	16.0000	BC
Reichart, Marcel	4	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Romanow, Michele	4	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 125	16.0000	BC
Shahbazi, Hamed	4	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	435 879	16.0000	BC
		O	2020-10-28	D	36 - Conversion ou échange	9 656	12.8000	BC
1107759 B.C. Ltd.	PI	O	2020-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	653 122	16.0000	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
1107762 B.C. Ltd	PI	O	2020-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	188 396	16.0000	BC
Impactreneur Capital Corp.	PI	O	2020-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	201 302	16.0000	BC
		O	2020-10-28	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	625 000	16.0000	BC
		O	2020-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 750	14.0006	BC
		O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.3860	BC
		O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.4000	BC
		O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	13.4000	BC
		O	2020-11-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	12.7400	BC
		O	2020-11-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	12.7460	BC
<i>Options</i>								
Adab, Ali	7	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Ball, Lewis	7	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Glaister, Nancy Ellen	5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Groot, Ben	7	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Johnson, Doug	7	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Merchant, Hitendra Vasant	7	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Tappin, Todd	5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Birchcliff Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bosman, Myles	5							
BMO Nesbitt Burns - Cash	PI	O	2020-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 825	1.9000	AB
		O	2020-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.8950	AB
BMO Nesbitt Burns - Spousal RRSP	PI	O	2020-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	1.8700	AB
		O	2020-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 800	1.8800	AB
		O	2020-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8650	AB
Bragg Gaming Group Inc. (formerly Breaking Data Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mazij, Matevz	5							
K.A.V.O Holdings Limited	PI	O	2018-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Brompton Oil Split Corp.								
<i>Actions privilégiées</i>								
Wong, Ann	5							
RRSP	PI	O	2020-10-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Class A Shares</i>								
Wong, Ann	5	O	2020-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Brompton Split Banc Corp.								
<i>Actions privilégiées</i>								
Wong, Ann	5	O	2020-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
RRSP	PI	O	2020-10-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
TFSA	PI	O	2020-10-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Brookfield Asset Management Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	33.4964USD	ON
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	33.5800USD	ON
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		ON
		O	2020-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	34.0240USD	ON
		O	2020-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	34.2545USD	ON
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	34.5085USD	ON
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	35.4806USD	ON
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	35.3874USD	ON
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(269 500)		ON

Émetteur	Rela- État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité	
Titre	tion opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale	
Initié	ration	l'opération		de l'opération	acquis			
Porteur inscrit					ou aliénés			
	O	2020-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	35.2350USD	ON	
	O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	34.4817USD	ON	
	O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	34.3208USD	ON	
	O	2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	33.5284USD	ON	
	O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	33.7916USD	ON	
	O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(565 000)		ON	
	O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	34.1487USD	ON	
	O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	33.8491USD	ON	
	O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	33.6888USD	ON	
	O	2020-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	33.7095USD	ON	
	O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	33.8428USD	ON	
	O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(565 000)		ON	
	O	2020-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	32.8507USD	ON	
	O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	32.1472USD	ON	
	O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	30.8169USD	ON	
	O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	30.1609USD	ON	
	O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	29.5072USD	ON	
	O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(565 000)		ON	
Lawson, Brian Restricted Shares	6, 5	O	2020-10-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	191 706	ON	
Lawson, Brian	6, 5	O	2020-10-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(191 706)	ON	
Brookfield Business Partners L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Brookfield Business Partners L.P.	1	O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.0000	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	41.0000	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	700	41.0200	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	41.0200	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.1000	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	41.1000	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.1100	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	41.1100	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.1300	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	41.1300	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.1600	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	41.1600	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	41.1700	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	41.1700	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.2100	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	41.2100	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.2200	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	41.2200	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.3200	ON
		O	2020-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	41.3200	ON
		O	2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.9100	ON
		O	2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	40.9100	ON
		O	2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.9400	ON
		O	2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	40.9400	ON
		O	2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	40.9800	ON
		O	2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	40.9800	ON
		O	2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.0000	ON
		O	2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	41.0000	ON
		O	2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.0300	ON
		O	2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	41.0300	ON
		O	2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	41.0700	ON
		O	2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	41.0700	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.0800	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	41.0800	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.1300	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	41.1300	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.1600	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	41.1600	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.1700	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	41.1700	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.1800	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	41.1800	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.1900	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	41.1900	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.2000	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	41.2000	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.2100	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	41.2100	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.2200	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	41.2200	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.2300	ON
	O		2020-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	41.2300	ON
Brookfield Property Partners L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Brookfield Asset Management Inc.		3						
BPGUSH New Subco LP	PI	O	2020-10-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 939 360		ON
Brookfield Property Group LLC	PI	O	2020-10-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 082 942		ON
		M	2020-10-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 082 942)		ON
		O	2020-10-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 939 360)		ON
Brookfield Real Estate Partners (A) SIB L.P.	PI	O	2020-10-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 082 942		ON
C3 Metals Inc. (formerly Carube Copper Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Meka, Lulezim Hynsi		4						
LEMAE	PI	O	2018-05-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 363 000	0.0550	ON
Canaccord Genuity Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canaccord Genuity Group Inc.		1						
Cormark Securities Inc.	PI	O	2020-10-01	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.6816	BC
		O	2020-10-02	I	38 - Rachat ou annulation	9 700	6.6067	BC
		O	2020-10-05	I	38 - Rachat ou annulation	9 800	6.6029	BC
		O	2020-10-06	I	38 - Rachat ou annulation	9 600	6.6641	BC
		O	2020-10-07	I	38 - Rachat ou annulation	9 800	6.7546	BC
		O	2020-10-08	I	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.9345	BC
		O	2020-10-09	I	38 - Rachat ou annulation	5 300	6.9992	BC
		O	2020-10-16	I	38 - Rachat ou annulation	8 400	6.9942	BC
		O	2020-10-19	I	38 - Rachat ou annulation	100	7.0000	BC
		O	2020-10-21	I	38 - Rachat ou annulation	6 800	6.9868	BC
		O	2020-10-22	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.9314	BC
		O	2020-10-23	I	38 - Rachat ou annulation	8 500	6.9802	BC
		O	2020-10-26	I	38 - Rachat ou annulation	9 400	6.8515	BC
		O	2020-10-27	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.8541	BC
		O	2020-10-28	I	38 - Rachat ou annulation	8 500	6.6281	BC
		O	2020-10-29	I	38 - Rachat ou annulation	8 800	6.7062	BC
		O	2020-10-30	I	38 - Rachat ou annulation	9 500	6.6451	BC
		O	2020-10-01	I	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		BC
		O	2020-10-02	I	38 - Rachat ou annulation	(9 900)		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-10-05	I	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		BC
		O	2020-10-06	I	38 - Rachat ou annulation	(9 700)		BC
		O	2020-10-07	I	38 - Rachat ou annulation	(9 800)		BC
		O	2020-10-08	I	38 - Rachat ou annulation	(9 600)		BC
		O	2020-10-09	I	38 - Rachat ou annulation	(9 800)		BC
		O	2020-10-13	I	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		BC
		O	2020-10-14	I	38 - Rachat ou annulation	(5 300)		BC
		O	2020-10-20	I	38 - Rachat ou annulation	(8 400)		BC
		O	2020-10-21	I	38 - Rachat ou annulation	(100)		BC
		O	2020-10-23	I	38 - Rachat ou annulation	(6 800)		BC
		O	2020-10-26	I	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		BC
		O	2020-10-27	I	38 - Rachat ou annulation	(8 500)		BC
		O	2020-10-28	I	38 - Rachat ou annulation	(9 400)		BC
		O	2020-10-29	I	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		BC
		O	2020-10-30	I	38 - Rachat ou annulation	(8 500)		BC
Canac Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	4	O	2020-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1950	ON
		O	2020-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2000	ON
		O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2300	ON
		O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2250	ON
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.2300	ON
		O	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2300	ON
		O	2020-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2200	ON
		O	2020-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2550	ON
Capstone Mining Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brack, George Leslie	8	O	2020-10-30	D	51 - Exercice d'options	155 596	0.3300	BC
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(155 596)	0.3300	BC
		M	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(155 596)	1.6600	BC
<i>Options</i>								
Brack, George Leslie	8	O	2020-10-30	D	51 - Exercice d'options	(155 596)	0.3300	BC
Caribbean Utilities Company, Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A Ordinary Shares</i>								
Dilbert, Jennifer Pearl	4	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 204		ON
		O	2020-10-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	520	14.2400USD	ON
Fortis Inc.	3							
Fortis Energy (Bermuda) Ltd.	PI	O	2020-10-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 743 903	14.2400USD	ON
Hew, J.F. Richard	4, 5							
HARRISON HEW	PI	O	2020-10-29	I	57 - Exercice de droits de souscription	100	14.2400USD	ON
LAUREN HEW	PI	O	2020-10-29	I	57 - Exercice de droits de souscription	100	14.2400USD	ON
THOMPSON HEW	PI	O	2020-10-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	100	14.2400USD	ON
Macfee, Mark Roderick	4	O	2020-10-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	404	14.2400USD	ON
Ritch, David E.	4	O	2020-10-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 833	14.2400USD	ON
Ashley Kim Ritch	PI	O	2020-10-29	I	57 - Exercice de droits de souscription	431	14.2400USD	ON
Valerie K. Ritch	PI	O	2020-10-29	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 000	14.2400USD	ON
Thomson, Peter A.	4							
Valley Field Investments Ltd.	PI	O	2020-10-29	I	57 - Exercice de droits de souscription	570	14.2400USD	ON
Watler, David	5	O	2020-10-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 532	14.2400USD	ON
DAVID C. WATLER CUSTODIAN FOR ISABELA M. WATLER	PI	O	2020-10-29	I	57 - Exercice de droits de souscription	521	14.2400USD	ON
David C. Watler Custodian for Sofia G. Watler	PI	O	2020-10-29	I	57 - Exercice de droits de souscription	52	14.2400USD	ON
Monica Watler and David Watler	PI	O	2020-10-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	38	14.2400USD	ON
<i>Droits</i>								
Dilbert, Jennifer Pearl	4	O	2017-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2017-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié	ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit					ou aliénés		
	O	2020-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 204)		ON
	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 204		ON
Hew, J.F. Richard	4, 5						
HARRISON HEW	PI	O	2003-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		ON
		M	2003-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		ON
		O	2020-10-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	(1 022)	ON
		O	2020-09-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 022	ON
LAUREN HEW	PI	O	2003-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		ON
		M	2003-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		ON
		O	2020-10-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	(1 022)	ON
		O	2020-09-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 022	ON
THOMPSON HEW	PI	O	2003-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		ON
		M	2003-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		ON
		O	2020-10-26	I	51 - Exercice d'options	(1 022)	ON
		O	2020-09-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 022	ON
Macfee, Mark Roderick	4	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		ON
		O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 046	ON
		O	2020-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 046)	ON
Ritch, David E.	4	O	2020-09-01	D	50 - Attribution d'options	38 337	ON
		O	2020-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(38 337)	ON
Ashley Kim Ritch	PI	O	2003-11-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		ON
		O	2020-09-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 069	ON
		O	2020-10-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	(1 069)	ON
Valerie K. Ritch	PI	O	2003-11-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		ON
		O	2020-09-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	5 190	ON
		O	2020-10-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	(5 190)	ON
Thomson, Peter A.	4						
Valley Field Investments Ltd.	PI	O	2020-09-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	5 704	ON
		O	2020-10-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	(5 704)	ON
Watler, David	5	O	2020-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 225	ON
		O	2020-10-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 225)	ON
DAVID C. WATLER CUSTODIAN FOR ISABELA M. WATLER	PI	O	2007-09-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		ON
		O	2020-09-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 343	ON
		O	2020-10-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 343	ON
David C. Watler Custodian for Sofia G. Watler	PI	O	2007-09-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		ON
		O	2020-09-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	521	ON
		O	2020-10-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	521	ON
Monica Watler and David Watler	PI	O	2020-09-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	381	ON
		O	2020-10-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	(381)	ON
CES Energy Solutions Corp.							
<i>Actions ordinaires</i>							
CES Energy Solutions Corp.	1	O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	AB
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	AB
		O	2020-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	AB
		O	2020-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	66 000	AB
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	AB
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	AB
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	102 000	AB
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	87 000	AB
		O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	92 000	AB
		O	2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	89 000	AB
		O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	85 000	AB
		O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	AB
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	87 000	AB
		O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	87 000	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	0.7210	AB
		O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	0.7210	AB
		O	2020-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	71 000	0.7010	AB
		O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	0.7000	AB
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	57 000	0.6890	AB
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	0.7180	AB
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	0.6880	AB
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 680 000)	0.6880	AB
CGI inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Groupe CGI inc.	1	O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	15 300	83.9900	QC
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	82.8673	QC
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	82.9209	QC
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(15 300)		QC
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	82.2550	QC
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		QC
		O	2020-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		QC
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canadian Pacific Railway Limited	1	O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	404.1600	AB
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	402.5700	AB
		O	2020-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	405.2600	AB
		O	2020-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	402.6500	AB
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	408.4700	AB
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	410.1600	AB
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	411.9700	AB
		O	2020-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	415.4200	AB
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	416.7100	AB
		O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	421.9500	AB
		O	2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	426.5500	AB
		O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	430.1300	AB
		O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	428.4200	AB
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	421.7000	AB
		O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	417.9300	AB
		O	2020-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	11 367	414.9800	AB
		O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	411.7900	AB
		O	2020-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	22 837	404.6900	AB
		O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	405.5700	AB
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	401.6300	AB
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	400.2600	AB
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	25 891	394.6800	AB
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(189 304)		AB
Chemtrade Logistics Income Fund								
<i>Droits Deferred Trust Units</i>								
Di Clemente, Lucio	4	O	2018-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	759	14.8300	ON
		M	2018-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	761	14.7800	ON
Muzyka, Douglas	7	O	2018-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 529	14.8300	ON
		M	2018-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 536	14.7800	ON
Rethy, Katherine Anne	4	O	2018-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 011	14.8300	ON
		M	2018-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 015	14.7800	ON
Waisberg, Lorie	4	O	2018-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 981	14.8300	ON
		M	2018-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 987	14.7800	ON
<i>Droits RSU</i>								
Montgomery, Timothy Neil	5	O	2020-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Clarke Inc.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Actions ordinaires								
Clarke Inc.	1	O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	363 893	5.6000	NS
		O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(363 893)		NS
Débitures convertibles Series B 6.25 Feb 28, 2023 (CKI.DB)								
Clarke Inc.	1	O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	92.0000	NS
		O	2020-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)		NS
Cogeco Communications Inc.								
Incentive Units / Unités incitatives								
Frappier, Chantal	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	150	94.2300	QC
Lacombe, Stéphane Victor	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	225	94.2300	QC
Lepage, Marie Ginette	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	325	94.2300	QC
Perron, Frederic	5	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 225	94.2300	QC
Prat, Jérôme	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	175	94.2300	QC
Royer, Jacques	7	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	225	94.2300	QC
Shiu, Antoine Kai-Ming	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	375	94.2300	QC
Vigneault, Liette	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	375	94.2300	QC
Options								
ALVES, ELIZABETH	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	2 025	94.2300	QC
Audet, Louis	4, 5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	6 375	94.2300	QC
Bonin, Philippe	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	1 675	94.2300	QC
Frappier, Chantal	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	1 075	94.2300	QC
Grenier, Martin	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	2 225	94.2300	QC
Jetté, Philippe	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	32 150	94.2300	QC
Jolivet, Christian	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	4 175	94.2300	QC
Labrie, Marie-Hélène	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	4 300	94.2300	QC
Lacombe, Stéphane Victor	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	1 625	94.2300	QC
Lepage, Marie Ginette	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	2 375	94.2300	QC
NYISZTOR, Diane	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	3 725	94.2300	QC
Ouimet, Patrice	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	10 875	94.2300	QC
Perron, Frederic	5	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	15 825	94.2300	QC
Pinard, Andrée	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	1 675	94.2300	QC
Prat, Jérôme	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	1 250	94.2300	QC
Royer, Jacques	7	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	1 575	94.2300	QC
Shiu, Antoine Kai-Ming	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	2 775	94.2300	QC
Tea, Elina	5	O	2020-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	1 575	94.2300	QC
Vigneault, Liette	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	2 600	94.2300	QC
Performance Share Units / Unite d'action performance								
ALVES, ELIZABETH	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	275	94.2300	QC
Audet, Louis	4, 5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	900	94.2300	QC
		M	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	900	94.2300	QC
Bonin, Philippe	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	225	94.2300	QC
Frappier, Chantal	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	300	94.2300	QC
Grenier, Martin	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	325	94.2300	QC
Jetté, Philippe	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 500	94.2300	QC
Jolivet, Christian	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	575	94.2300	QC
Labrie, Marie-Hélène	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	600	94.2300	QC
Lacombe, Stéphane Victor	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	450	94.2300	QC
Lepage, Marie Ginette	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	675	94.2300	QC
NYISZTOR, Diane	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	525	94.2300	QC
Ouimet, Patrice	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 525	94.2300	QC
Perron, Frederic	5	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 425	94.2300	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Pinard, Andrée	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	225	94.2300	QC
Prat, Jérôme	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	350	94.2300	QC
Royer, Jacques	7	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	450	94.2300	QC
Shiu, Antoine Kai-Ming	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	775	94.2300	QC
Tea, Elina	5	O	2020-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	225	94.2300	QC
Vigneault, Liette	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	725	94.2300	QC
Cogeco Inc								
<i>Incentive Units/Unités incitatives</i>								
ALVES, ELIZABETH	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	325	80.3400	QC
Audet, Louis	4, 5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 025	80.3400	QC
Bonin, Philippe	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	275	80.3400	QC
Grenier, Martin	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	350	80.3400	QC
Jetté, Philippe	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 175	80.3400	QC
Jolivet, Christian	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	675	80.3400	QC
Labrie, Marie-Hélène	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	700	80.3400	QC
NYISZTOR, Diane	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	600	80.3400	QC
Ouimet, Patrice	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 750	80.3400	QC
Pinard, Andrée	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	275	80.3400	QC
Tea, Elina	5	O	2020-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	250	80.3400	QC
<i>Performance Share Units / Unite d'action performance</i>								
ALVES, ELIZABETH	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	325	80.3400	QC
Audet, Louis	4, 5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 025	80.3400	QC
Bonin, Philippe	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	275	80.3400	QC
Grenier, Martin	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	350	80.3400	QC
Jetté, Philippe	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 175	80.3400	QC
Jolivet, Christian	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	675	80.3400	QC
Labrie, Marie-Hélène	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	700	80.3400	QC
NYISZTOR, Diane	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	600	80.3400	QC
Ouimet, Patrice	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 750	80.3400	QC
Pinard, Andrée	5	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	275	80.3400	QC
Tea, Elina	5	O	2020-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	250	80.3400	QC
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Friedrichsen, John	5	O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	97.0000	ON
		O	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	97.0000	ON
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators								
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>								
Daniel, Kevin	7	O	2020-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	ON
Hanna, Paul	7	O	2020-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	ON
Corporation Fiera Capital								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Fiera Capital Corporation (formerly Fiera Sceptre Inc.)	1	O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	10.6500	QC
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.7100	QC
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.7100	QC
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.7800	QC
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	10.8100	QC
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	10.7400	QC
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	10.7100	QC
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	10.7100	QC
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.6200	QC
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.6200	QC
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	10.6200	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	27 500	10.8000	QC
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.8000	QC
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.8000	QC
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.8000	QC
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	10.8000	QC
Corporation Financière Power								
<i>Equity Forward Contrat</i>								
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.9580	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 11</i>								
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 12 (2019-04)</i>								
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 13 (2017-03)</i>								
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 14 (2018-03)</i>								
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 15 (2019-04)</i>								
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 2016-03</i>								
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 2018-03</i>								
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 8 (2017-03)</i>								
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
Corporation Geekco Technologies								
<i>Actions ordinaires Catégorie "A"</i>								
Giasson, Érik	5	O	2020-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Fiducie Mission	PI	O	2020-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Bons de souscription</i>								
Giasson, Érik	5	O	2020-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Fiducie Mission	PI	O	2020-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Giasson, Érik	5	O	2020-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Corporation Métaux Précieux du Québec								
<i>Options</i>								
Boisjoli, Robert	5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-23	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2300	QC
Corporation TC Énergie								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jacobucci, Robert C.	7	O	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 460	51.8511	AB
Johnston, Christine R.	7	O	2020-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	207	52.2350	AB
TFSA	PI	O	2020-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37	52.4200	AB
Lowe, John Edward	4	O	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	39.0876USD	AB
Corus Entertainment Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Hollinger, Mark Gehr	4	O	2020-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 245)	2.7270USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Options								
<i>Options</i>								
Bohm, Colin	5	O	2020-10-23	D	50 - Attribution d'options	42 700	3.3800	ON
Fullerton, Cheryl Ann	5	O	2020-10-23	D	50 - Attribution d'options	42 700	3.3800	ON
Gossling, John Richard	5	O	2020-10-23	D	50 - Attribution d'options	207 500	3.3800	ON
Kelly, Shawn	5	O	2020-10-23	D	50 - Attribution d'options	35 800	3.3800	ON
McLelland, Gregory Gordon	5	O	2020-10-23	D	50 - Attribution d'options	117 500	3.3800	ON
Murphy, Douglas Donovan	5	O	2020-10-23	D	50 - Attribution d'options	432 700	3.3800	ON
Reeb, Troy Douglas	5	O	2020-10-23	D	50 - Attribution d'options	62 500	3.3800	ON
Shaw, Heather Ann	4, 6, 5	O	2020-10-23	D	50 - Attribution d'options	256 400	3.3800	ON
Performance Share Units (PSUs) - Officer Plan								
Bohm, Colin	5	O	2020-10-23	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 313)		ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 900	2.9500	ON
Fullerton, Cheryl Ann	5	O	2020-10-23	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 809)		ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 900	2.9500	ON
Gossling, John Richard	5	O	2020-10-23	D	58 - Expiration de droits de souscription	(43 507)		ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	164 500	2.9500	ON
Hancocks, Dale Richard	5	O	2020-10-23	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 941)		ON
Kelly, Shawn	5	O	2020-10-23	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 065)		ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 400	2.9500	ON
McLelland, Gregory Gordon	5	O	2020-10-23	D	58 - Expiration de droits de souscription	(19 708)		ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	93 100	2.9500	ON
Murphy, Douglas Donovan	5	O	2020-10-23	D	58 - Expiration de droits de souscription	(90 732)		ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	342 900	2.9500	ON
Reeb, Troy Douglas	5	O	2020-10-23	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 189)		ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	49 500	2.9500	ON
Restricted Share Units (RSUs) - Officer Plan (Cash)								
Bohm, Colin	5	O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 900	2.9500	ON
Fullerton, Cheryl Ann	5	O	2015-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 900	2.9500	ON
Gossling, John Richard	5	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	82 200	2.9500	ON
Kelly, Shawn	5	O	2016-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 200	2.9500	ON
McLelland, Gregory Gordon	5	O	2016-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 600	2.9500	ON
Murphy, Douglas Donovan	5	O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	171 500	2.9500	ON
Reeb, Troy Douglas	5	O	2019-02-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 800	2.9500	ON
Crescent Point Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bryksa, Craig Stephen	4, 5	O	2020-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 750	1.7400	AB
Performance Share Units								
Borggard, Bradley Harlan	5	O	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(42 684)		AB
		M	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(82 085)		AB
		M'	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(42 684)		AB
Bryksa, Craig Stephen	4, 5	O	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(30 132)		AB
		M	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(57 947)		AB
		M'	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(30 132)		AB
Eade, Mark Gordon	5	O	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(33 934)		AB
		M	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(65 258)		AB
		M'	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(33 934)		AB
Gritzfeldt, Ryan Chad Raymond	5	O	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(47 100)		AB
		M	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(90 576)		AB
		M'	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(47 100)		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
LAMONT, KENNETH	5	O	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(51 813)		AB
		M	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(103 627)		AB
		M'	2020-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(51 813)		AB
Crown Capital Partners Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Crown Capital Partners Inc.	1	O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	163 800	4.4827	AB
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(163 800)		AB
Denison Mines Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dengler, W. Robert	4							
W.R. Dengler Limited	PI	O	2020-10-14	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000	0.3700USD	ON
Diagnos Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Coffin, Tristram	3	O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5000	QC
		O	2020-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 500	0.4950	QC
		O	2020-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5000	QC
		O	2020-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5000	QC
		O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4750	QC
		O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.4650	QC
		O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000	0.4700	QC
		O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.4800	QC
		O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4900	QC
		O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4750	QC
		O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5000	QC
9071-8776 Quebec Inc.	PI	O	2020-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.5000	QC
Massue, Marc-André	5	O	2020-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.5100	QC
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	0.4800	QC
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	0.4850	QC
Dividend Growth Split Corp.								
<i>Actions privilégiées</i>								
Wong, Ann	5							
RRSP	PI	O	2020-10-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Dollarama Inc.								
<i>Deferred Share Units (DSU)</i>								
Bekenstein, Joshua	4	O	2020-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	424	47.1826	QC
David, Gregory	4	O	2020-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	148	47.1826	QC
Garcia C., Elisa D.	4	O	2020-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	376	47.1826	QC
Mugford, Kristin Williams	4	O	2020-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	355	47.1826	QC
Nomicos, Nicholas George	4	O	2020-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	453	47.1826	QC
Roy, Richard G	4	O	2020-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	408	47.1826	QC
Thomas, John Huw	4	O	2020-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	435	47.1826	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur (Exp. date: Jan. 26, 2018)</i>								
Dollarama Inc.	1							
Dollarama L.P.	PI	O	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M'	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M'''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
	M		2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
	M		2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
	M		2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
	M		2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
	M		2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
	M		2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
	M		2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
	M		2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
	M		2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
Echelon Financial Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Matheson, Joseph Lee Grant	4	O	2018-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-06-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 506	13.7300	ON
		O	2019-06-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 555)		ON
Broadview Dark Horse LP	PI	O	2019-10-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(108 600)		ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Matheson, Joseph Lee Grant	4	O	2018-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 831	12.2900	ON
		O	2018-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 878	11.9800	ON
		O	2018-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 832	12.2800	ON
		O	2019-01-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 608	13.9900	ON
		O	2019-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 357	13.8200	ON
		O	2019-06-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 506)	13.7300	ON
ECN Capital Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hudson, Steven Kenneth	4, 5							
Gundyco ITF CMN Capital ULC	PI	O	2019-03-22	I	51 - Exercice d'options	261 690	1.6600	ON
		M	2019-03-22	I	51 - Exercice d'options	261 689	1.6600	ON
		O	2018-09-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	3.9300	ON
		O	2018-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	3.9099	ON
		O	2019-07-15	I	35 - Dividende en actions	3 495	4.3800	ON
		O	2019-10-15	I	35 - Dividende en actions	4 015	4.3000	ON
		O	2020-04-27	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	1 260	3.4300	ON
Element Fleet Management Corp. (formerly Element Financial Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gittens, Christopher Michael Wyndham	5	O	2020-11-03	D	51 - Exercice d'options	8 333	11.1100	ON
		O	2020-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 333)	11.1100	ON
<i>Options</i>								
Gittens, Christopher Michael Wyndham	5	O	2020-11-03	D	51 - Exercice d'options	(8 333)	11.1100	ON
Empire Company Limited								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Empire Company Limited	1	O	2020-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	37.4188	NS
		O	2020-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		NS
		O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	15 500	37.5372	NS
		O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(15 500)		NS

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	37.4447	NS
	O		2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		NS
Energy Fuels Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tarnowski, Matthew John	5	O	2018-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M'	2018-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Tarnowski, Matthew John	5	O	2018-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M'	2018-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Stock Appreciation Rights</i>								
Tarnowski, Matthew John	5	O	2018-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Tarnowski, Matthew John	5	O	2018-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Entreprises internationales de prospection								
<i>Actions ordinaires</i>								
Walter, Martin	4, 5	O	2020-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 000	0.1100	QC
		O	2020-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.1100	QC
Entreprises Minières Globex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Globex Mining Enterprises Inc.	1	O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 735	0.6600	ON
		O	2020-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(9 435)		ON
STOCH, JACK	4, 5	O	2020-10-28	D	51 - Exercice d'options	255 000	0.2850	ON
<i>Options</i>								
STOCH, JACK	4, 5	O	2020-10-28	D	51 - Exercice d'options	(255 000)	0.2850	ON
Equitable Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Westlake, Chadwick	5	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Westlake, Chadwick	5	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Westlake, Chadwick	5	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options Options granted</i>								
Westlake, Chadwick	5	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Evertz Technologies Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Evertz Technologies Limited	1	O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	11.4163	ON
		O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		ON
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.1320	ON
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		ON
		O	2020-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	11.5035	ON
		O	2020-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)		ON
		O	2020-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	11.9935	ON
		O	2020-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		ON
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	11.9061	ON
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		ON
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	11.8632	ON
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		ON
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	11.9365	ON
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		ON
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	11.9807	ON
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	11.8153	ON
		O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		ON
		O	2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	11.5936	ON
		O	2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		ON
		O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	11.7213	ON
		O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		ON
		O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	11.8328	ON
		O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		ON
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	11.6909	ON
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		ON
		O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	11.6547	ON
		O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		ON
		O	2020-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	11.7111	ON
		O	2020-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		ON
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	11.7369	ON
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)		ON
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Gagnon, Luc	5	O	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 578	3.7400	QC
		M	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 578	3.7400	QC
<i>Performance Share Units</i>								
Gagnon, Luc	5	O	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 704)	3.7400	QC
		M	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 704)	3.7400	QC
		M'	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 039)	3.7400	QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Gagnon, Luc	5	O	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 704)	3.7400	QC
		M	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 039)	3.7400	QC
		O	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 382)	3.7400	QC
		M	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 223)	3.7400	QC
		O	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 578)	3.7400	QC
		M	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 952)	3.7400	QC
		O	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 584)	3.7400	QC
		M	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 854)	3.7400	QC
		O	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 230)	3.7400	QC
		M	2020-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 317)	3.7400	QC
Exploration Dios Inc.								
<i>Options</i>								
GUEVREMONT, ROGER	4	O	2020-10-23	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1200	QC
Exro Technologies Inc.								
<i>Options</i>								
Borowicz, Frank Stephen	4	O	2017-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Fairfax Africa Holdings Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Fairfax Financial Holdings Limited	3	O	2020-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 099	3.4952USD	ON
		O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 099	3.4600USD	ON
		O	2020-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 099	3.4443USD	ON
		O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.4000USD	ON
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 099	3.5314USD	ON
Fairfax Financial Holdings Limited								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
McLean, Christine N.	4							
HSBC RRSP	PI	O	2018-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-03-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31	481.3500	ON
		O	2020-03-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28	399.0000	ON
		O	2020-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	84	361.5400	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82	374.2400	ON
<i>Options</i> Johnston, David Lloyd	4	O	2020-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-11-02	D	50 - Attribution d'options	1 200		ON
FAX Capital Corp. <i>Actions à droit de vote subalterne</i> FAX Capital Corp.	1	O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 241	3.3000	ON
		O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 241)		ON
		O	2020-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.3000	ON
		O	2020-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		ON
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	3.3000	ON
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		ON
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 241	3.3000	ON
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 241)		ON
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 241	3.1600	ON
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 241)		ON
		O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	3.3000	ON
		O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		ON
		O	2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.2900	ON
		O	2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		ON
		O	2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.2500	ON
		O	2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 241	3.2000	ON
		O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 241)		ON
		O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 241	3.2000	ON
		O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 241)		ON
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	3.1700	ON
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		ON
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	3.2000	ON
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		ON
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	41	3.2200	ON
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(41)		ON
		O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 241	3.2000	ON
		O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 241)		ON
		O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.1800	ON
		O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		ON
		O	2020-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 241	3.1700	ON
		O	2020-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 241)		ON
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 041	3.1000	ON
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(4 041)		ON
Fiducie Immeuble Firm Capital <i>Parts</i> Firm Capital Property Trust	1	O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	5.1500	ON
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(6 600)	5.1500	ON
Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield <i>Parts de fiducie</i> Middlefield Global Real Asset Fund	1	O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.9700	AB
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	8.8168	AB
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	8.7420	AB
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	8.7307	AB
		O	2020-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	8.7714	AB
Fonds de placement immobilier Cominar <i>Parts de fiducie</i> Armoyan, Sime G2S2 Capital Inc.	3	PI	O	2020-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	M		2020-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
	O		2020-10-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	536 800	7.1173	QC
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3	PI						
	O		2020-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	16.9600	ON
	O		2020-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(304)	16.9600	ON
	O		2020-10-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 631	16.9600	ON
	O		2020-10-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 654)	16.9600	ON
	O		2020-10-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8	16.9600	ON
	O		2020-10-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8)	16.9600	ON
	O		2020-11-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 494	16.9600	ON
	O		2020-11-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(415)	16.9600	ON
Fonds mondial de dividendes des secteurs de l'immobilier et du commerce électronique								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Real Estate & E-Commerce Dividend Fund	1	O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	13.5500	AB
Foraco International SA								
<i>Actions ordinaires</i>								
Foraco International SA	1	O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.5300	ON
	O		2020-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 008	0.5400	ON
	O		2020-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 008	0.5400	ON
	O		2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 008	0.5200	ON
	O		2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 008	0.5200	ON
	O		2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 008	0.5200	ON
	O		2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 008	0.5200	ON
	O		2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 008	0.5200	ON
	O		2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 008	0.5200	ON
	O		2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 008	0.5100	ON
	O		2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 008	0.5200	ON
Fury Gold Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bebek, Ivan	4	O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.5400	BC
Cook, Steven Mark	4	O	2020-10-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(58 050)		BC
		M	2020-10-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(70 201)		BC
SMCook Legal Services Law Corporation	PI	O	2020-10-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(280 598)		BC
		M	2020-10-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(303 345)		BC
		M'	2020-10-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(303 345)		BC
Senez, Elizabeth Kathryn	5	O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	1.5500	BC
GFL Environmental Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Poole, Lonnie Craven, III	4							
Poole Private Capital, LLC	PI	O	2020-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 818 995		ON
<i>Margin loan secured by pledge matures March 2023</i>								
Poole, Lonnie Craven, III	4							
Bank of Montreal ITF Poole Private Capital, LLC	PI	O	2020-10-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 704 749)		ON
Royal Bank of Canada ITF Poole Private Capital, LLC	PI	O	2020-10-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 704 749)		ON
The Bank of Nova Scotia ITF Poole Private Capital, LLC	PI	O	2020-10-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 409 497)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
GMP Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brown, David G.	4	O	2020-10-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	63 465		ON
Coburn, Krista Gail JoAnne	5	O	2020-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Muchnik, Elliot	7	O	2020-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Common Shares Held in RRSP	PI	O	2020-10-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Stennett, Scott Paul	7	O	2020-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Common Shares Held in RESP	PI	O	2020-10-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Common Shares Held in RRSP	PI	O	2020-10-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>								
MACDONALD, FIONA LOUISE	4	O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(131 082)		ON
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
goeasy Ltd	1	O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 220	67.7778	ON
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	9 020	69.0070	ON
		M	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	9 020	69.0070	ON
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	7 920	68.8264	ON
		O	2020-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 420	69.5975	ON
		O	2020-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(32 200)		ON
<i>Deferred Share Unit Plan</i>								
Appel, David Harry	4	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	69.5600	ON
Basian, Karen	4	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	69.5600	ON
Deakin, Tara	4	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	69.5600	ON
Doniz, Susan	4	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	69.5600	ON
Johnson, Donald Kenneth	4, 3	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	69.5600	ON
Moore, James	4	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	69.5600	ON
Morrison, Sean	4	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	69.5600	ON
Golden Share Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Zeng, Nick Nianqing	4, 5	O	2020-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1200	ON
<i>Options</i>								
Graham, David Bruce	4	O	2015-10-16	D	52 - Expiration d'options	120 000		ON
		M	2015-10-16	D	52 - Expiration d'options	(120 000)		ON
		O	2020-10-26	D	50 - Attribution d'options	120 000		ON
Great Canadian Gaming Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Casumpang, Bernard	7	O	2018-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-12-31	D	51 - Exercice d'options	2 167	20.1200	ON
		O	2019-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 167)	20.1200	ON
		M	2019-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 167)	43.0800	ON
Desmarais, David Roger	5	O	2020-10-26	D	51 - Exercice d'options	1 333	25.0100	ON
		O	2020-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 333)	25.0100	ON
Moore, Gary	4	O	2017-09-22	D	51 - Exercice d'options	1 334	13.6400	ON
		O	2017-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 334)	13.6400	ON
<i>Options</i>								
Casumpang, Bernard	7	O	2019-12-31	D	51 - Exercice d'options	(2 167)	20.1200	ON
Desmarais, David Roger	5	O	2020-10-26	D	51 - Exercice d'options	(1 333)	16.1000	ON
Moore, Gary	4	O	2017-09-22	D	51 - Exercice d'options	(1 334)	13.6400	ON
Group Forage Major Drilling Group International Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Keating, Kimberly	4	O	2020-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 148	6.6300	NB
Rennie, Janice Gaye	4	O	2020-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 857	6.6300	NB
Veenman, Sybil Elsa	4	O	2020-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 574	6.6300	NB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Groupe ADF Inc.								
<i>Unités d'actions de performance-Performance Share Units</i>								
BOURSIER, Jean-François	5	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	520		QC
Rooney, Daniel P.	7	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	550		QC
<i>Unités d'actions différées (UAD-DSU)</i>								
Belcourt, Marc	4	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 180		QC
BOURSIER, Jean-François	5	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	549		QC
Desjardins, Michèle	4	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	933		QC
DiTomaso, Frank	4	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	933		QC
Meti, Antonio	4	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 178		QC
Rooney, Daniel P.	7	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	919		QC
Groupe Colabor Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Laberge, Marie-France	5	O	2020-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Laberge, Marie-France	5	O	2020-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
GROUPE KDA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Duvernay, Sylvain	5	O	2020-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 000	0.1500	QC
		M	2020-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 000	0.1500	QC
<i>Options</i>								
Duvernay, Sylvain	5	O	2020-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Groupe SNC-Lavalin Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
CLARKE, Dale	5							
Employee Share Ownership Plan	PI	O	2020-11-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Restricted Share Units/Unités d'actions incessibles</i>								
CLARKE, Dale	5	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Unités d'actions différées (hauts dirigeants)</i>								
CLARKE, Dale	5	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Unités de participation en actions/Performance Share Units</i>								
CLARKE, Dale	5	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Groupe TMX Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fortin, Luc	5	O	2020-10-30	D	51 - Exercice d'options	951	60.7300	ON
<i>Options</i>								
Fortin, Luc	5	O	2020-10-30	D	51 - Exercice d'options	(951)	60.7300	ON
Healthcare Special Opportunities Fund								
<i>Parts de fiducie Class A Units</i>								
LDIC Inc.	3							
Various managed accounts	PI	O	2020-10-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	12.6000	ON
		O	2020-10-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 664)	12.5931	ON
		O	2020-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	12.4500	ON
Imperial Metals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Imperial Metals Corporation	1	O	2020-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(14 449)	1.4843	BC
		O	2020-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(11 273)	2.9600	BC
Inovalis Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Inovalis Real Estate Investment Trust	1	O	2020-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	11 300	7.8043	ON
		O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	7.7858	ON
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	7.7400	ON
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	7.6400	ON
INSCAPE Corporation								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Actions à droit de vote subalterne CLASS B								
Pender Growth Fund Inc.	3	O	2020-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
PenderFund Capital Management Ltd.	3							
Pender Growth Fund Inc.	PI	O	2020-10-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Jamieson Wellness Inc.								
Actions ordinaires								
Bird, Donald	5	O	2020-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	41.7000	ON
Hornick, Mark	4, 5	O	2020-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	41.7000	ON
KLONDIKE GOLD CORP.								
Options								
Brunelle, Steven Samuel	4	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	300 000		BC
Christie, Tara	4	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2500	BC
Kaloti, Jasvir Kaur	5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2500	BC
Keep, Gordon	4	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2500	BC
Fiore Management & Advisory Corp.	PI	O	2020-10-30	C	50 - Attribution d'options	170 000	0.2500	BC
Pallot, John Laurie	4	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2500	BC
Tallman, Peter	4, 5	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.2500	BC
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
Droits Director Deferred Stock Units (DDSU)								
Aufreiter, Nora Anne	4	O	2020-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 197	54.2800	ON
		O	2020-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	269	54.2800	ON
Babatz, Guillermo	4	O	2020-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	668	54.2800	ON
		O	2020-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	241	54.2800	ON
Bonham, Scott Barclay	4	O	2020-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 036	54.2800	ON
		O	2020-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	267	54.2800	ON
Dallara, Charles Harry	4	O	2020-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	668	54.2800	ON
		O	2020-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	244	54.2800	ON
Patterson, Lynn Katherine	4	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	691	54.2800	ON
Penner, Michael D.	5	O	2020-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 036	54.2800	ON
		O	2020-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182	54.2800	ON
Power, Una Marie	4	O	2020-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 267	54.2800	ON
		O	2020-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	288	54.2800	ON
Regent, Aaron William	4	O	2020-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 073	54.2800	ON
		O	2020-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	569	54.2800	ON
Samarasekera, Indira Vasanti	4	O	2020-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	668	54.2800	ON
		O	2020-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	719	54.2800	ON
Segal, Susan Louise	4	O	2020-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 036	54.2800	ON
		O	2020-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	574	54.2800	ON
Thomson, Scott	4	O	2020-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 267	54.2800	ON
		O	2020-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	270	54.2800	ON
Warmbold, Benita Marie	4	O	2020-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 036	54.2800	ON
		O	2020-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	54.2800	ON
La Banque Toronto-Dominion								
Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9								
BAMBAWALE, AJAI	5	O	2020-06-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	635	60.8600	ON
		O	2020-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(635)	64.0700	ON
Droits Deferred Share Units (DSU)								
Brinkley, Amy Woods	4, 7	O	2020-10-30	D	46 - Contrepartie de services	112	58.8000	ON
Ferguson, Brian Charles	4	O	2020-10-30	D	46 - Contrepartie de services	563	58.8000	ON
Goggins, Colleen	4	O	2020-10-30	D	46 - Contrepartie de services	589	58.8000	ON
Halde, Jean-Rene	4	O	2020-10-30	D	46 - Contrepartie de services	521	58.8000	ON
Levitt, Brian	4	O	2020-10-30	D	46 - Contrepartie de services	946	58.8000	ON
MacGibbon, Alan	4, 7	O	2020-10-30	D	46 - Contrepartie de services	590	58.8000	ON
Maidment, Karen	4	O	2020-10-30	D	46 - Contrepartie de services	112	58.8000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Le Fonds de dividendes du secteur des infrastructures durables								
<i>Parts de fiducie</i>								
Porteur inscrit								
Miller, Irene Ruth	4	O	2020-10-30	D	46 - Contrepartie de services	563	58.8000	ON
Mohamed, Nadir	4	O	2020-10-30	D	46 - Contrepartie de services	478	58.8000	ON
Mongeau, Claude	4	O	2020-10-30	D	46 - Contrepartie de services	521	58.8000	ON
Le Fonds de dividendes du secteur des produits de consommation numériques								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Infrastructure Dividend Fund	1	O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.5810	AB
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	10.4205	AB
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.4438	AB
Les métaux Niobay inc. (anciennement MDN INC.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
David, Jean-Sébastien	4	O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	0.6600	QC
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chamandy, Glenn J.	4, 5							
Glenn Chamandy Holdings Corporation	PI	O	2013-03-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	39.9100	QC
Masi, Benito	5	O	2020-10-30	D	51 - Exercice d'options	43 628	24.2150	QC
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 628)	28.2060	QC
<i>Options</i>								
Masi, Benito	5	O	2020-10-30	D	51 - Exercice d'options	(43 628)	24.2150	QC
Leucrotta Exploration Inc.								
<i>Options</i>								
Cochrane, Peter James Roy	5	O	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	550 000	0.6000	AB
		M	2020-08-28	D	50 - Attribution d'options	550 000	0.6000	AB
Life & Banc Split Corp.								
<i>Actions privilégiées</i>								
Wong, Ann	5	O	2020-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
RRSP	PI	O	2020-10-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Lightspeed POS Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Brouillette, Manon	4	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Droits Deferred stock units</i>								
Brouillette, Manon	4	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Droits Restricted stock units</i>								
Brouillette, Manon	4	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Brouillette, Manon	4	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Liminal BioSciences Inc. (auparavant Prometic Sciences de la Vie inc.)								
<i>Options</i>								
Krstajic, Alek	4	O	2020-10-08	D	50 - Attribution d'options	20 000	14.3500	QC
		M	2020-10-08	D	50 - Attribution d'options	20 000	10.8000USD	QC
Logistec Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>								
LOGISTEC CORPORATION	1	O	2020-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	33.5500	QC
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.1800	QC
		O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	33.6100	QC
		O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	33.2500	QC
		O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	33.5000	QC
		O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	300	34.0000	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	300	34.5000	QC	
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	33.5000	QC	
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		QC	
		O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		QC	
		O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		QC	
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		QC	
Magellan Aerospace Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Magellan Aerospace Corporation	1	O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 155	6.9701	ON	
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	6.7414	ON	
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	6.4904	ON	
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(136 740)		ON	
		O	2020-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 155	6.9114	ON	
		O	2020-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	7.0112	ON	
Mangazeya Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Yanchukov, Sergey Sezaria Ltd	3	PI							
		O	2020-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 000	0.0750	ON	
		O	2020-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0750	ON	
		O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.0800	ON	
Mazarin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MONETTE, SERGE RETROMOBILE INC	7	PI	O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1100	QC
MBN Corporation									
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>									
MBN Corporation	1	O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	6.3148	AB	
		O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 200)		AB	
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	6.3110	AB	
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)		AB	
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	6.3034	AB	
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(7 600)		AB	
Medexus Pharmaceuticals Inc.(formerly Pediapharm Inc.)									
<i>Options</i>									
Adelman, Michael David	5	O	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
		O	2020-10-01	D	50 - Attribution d'options	48 000	3.8300	QC	
Pine, Michael	5	O	2020-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
		O	2020-10-01	D	50 - Attribution d'options	48 000	3.8300	QC	
<i>Performance Share Units</i>									
Adelman, Michael David	5	O	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
		O	2020-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 000		QC	
Pine, Michael	5	O	2020-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
		O	2020-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 000		QC	
MedMen Enterprises Inc. (formerly Ladera Ventures Corp.)									
<i>Billets convertibles Senior Secured</i>									
Adler, Jason Marc	6	PI							
Gotham Green Fund 1 (Q), L.P.		O	2020-10-30	C	97 - Autre	\$ 88 363.00		BC	
Gotham Green Fund 1, L.P.		O	2020-10-30	C	97 - Autre	\$ 22 087.00		BC	
Gotham Green Fund II (Q), L.P.		O	2020-10-30	C	97 - Autre	\$ 344 862.00		BC	
Gotham Green Fund II, L.P.		O	2020-10-30	C	97 - Autre	\$ 59 251.00		BC	
Gotham Green Partners SPV IV, L.P.		O	2020-10-30	C	97 - Autre	\$ 645 398.00		BC	
Gotham Green Partners SPV VI, L.P.		O	2020-10-30	C	97 - Autre	\$ 102 703.00		BC	
Gotham Green Partners, LLC	3	PI							
Gotham Green Fund 1 (Q), L.P.		O	2020-10-30	C	97 - Autre	\$ 88 363.00		BC	
Gotham Green Fund 1, L.P.		O	2020-10-30	C	97 - Autre	\$ 22 087.00		BC	

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Gotham Green Fund II (Q), L.P.								
Porteur inscrit								
Gotham Green Fund II (Q), L.P.	PI	O	2020-10-30	C	97 - Autre	\$ 344 862.00		BC
Gotham Green Fund II, L.P.	PI	O	2020-10-30	C	97 - Autre	\$ 59 251.00		BC
Gotham Green Partners SPV IV, L.P.	PI	O	2020-10-30	C	97 - Autre	\$ 645 398.00		BC
Gotham Green Partners SPV VI, L.P.	PI	O	2020-10-30	C	97 - Autre	\$ 102 703.00		BC
MEG Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Alson, Erik Alexander	5	O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.6985USD	AB
Evans, Derek Watson	4, 5	O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90 000	2.2510	AB
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.2420	AB
		O	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 200	2.4230	AB
		O	2020-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 800	2.5770	AB
Gizen, Jeremy James	5							
RRSP	PI	O	2020-11-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5000	AB
MacKenzie, Susan Mary	4	O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	2.3200	AB
Metalla Royalty & Streaming Ltd.								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Handa, Saurabh	5	O	2020-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Microbix Biosystems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Groome, Cameron Lionel	4, 5							
RRSP	PI	O	2020-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3600	ON
<i>Options</i>								
Groome, Cameron Lionel	4, 5	O	2020-10-16	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.5400	ON
Milestone Pharmaceutiques Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
RTW Investments L.P.	3	O	2019-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	666 667	15.0000	QC
		O	2019-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 242	17.6300	QC
		O	2019-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 908	18.3100	QC
		O	2019-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	179	16.0000	QC
		O	2019-10-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 208	17.3000	QC
		O	2019-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	18.0000	QC
		O	2019-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	16.0000	QC
		O	2019-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 333	15.4700	QC
		O	2019-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 438	15.5000	QC
		O	2020-01-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	270 000	16.2500	QC
		O	2020-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 263	18.9500	QC
		O	2020-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 705	10.3600	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 870	10.8700	QC
MINES ABCOURT INC.								
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>								
Hinse, Normand	4	O	2020-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 000	0.1850	QC
Hinse, Renaud	4, 5, 3O		2020-10-29	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	1 034 870		QC
Mines Agnico Eagle Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smith, David	5	O	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	107.1000	ON
		O	2020-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 409)	109.0000	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Vollmershausen, Christopher Charles Norman	5	O	2020-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		ON
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTÉE								
<i>Billets à ordre</i>								
Turgeon, Robert	4, 5	O	2020-10-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 2 500.00		QC
Veilleux, Charles A.	4, 5, 3O		2020-11-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 1 000.00		QC
Yungwirth, Fran	4	O	2020-11-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 2 000.00		QC
MINT Income Fund								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	400	4.9850	AB
Molecule Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stutt, Brendan	5	O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0800	QC
		O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0700	QC
MONETA PORCUPINE MINES INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
<i>Vejvoda, Josef</i>								
K2 & Associates	4	PI	2020-10-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1400	ON
		O	2020-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1400	ON
		O	2020-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.1350	ON
		O	2020-10-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	88 500	0.1380	ON
		O	2020-10-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 000	0.1360	ON
Mount Logan Capital Inc. (formerly, Marret Resource Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
<i>Dell, Graeme John</i>								
	4	O	2018-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	18 182	2.7500	ON
Ederer, Matthias	5	O	2020-10-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	47 637	2.7500	ON
<i>Friedman, Emanuel J.</i>								
EJF Capital LLC	6, 3	PI	2020-10-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 381 814	2.7500	ON
<i>Gilpin, Edward</i>								
	5	O	2019-10-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	14 291	2.7500	ON
Goldthorpe, Edward	4, 5	O	2020-10-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	238 182	2.7500	ON
Small, James Radford	4	O	2020-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 716	2.7500	ON
Wang, Henry Han-Wei	5	O	2020-10-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	47 637	2.7500	ON
<i>Wilson, Neal J.</i>								
	6	O	2020-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-10-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	119 091	2.7500	ON
Mullen Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
<i>Mullen Group Ltd.</i>								
	1	O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(58 666)		AB
<i>Débiteures convertibles 5.75 Convertible Subordinated Debentures</i>								
<i>Lockwood, Stephen H</i>								
Sernalie Investments Ltd.	4	PI	2020-10-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00		AB
Neptune Solutions Bien-Être Inc. (anciennement Neptune Technologies & Bioressources Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
<i>Cammarata, Michael Taylor</i>								
Restricted Share Units	4	O	2020-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	47 872	1.9300USD	QC
<i>Cammarata, Michael Taylor</i>								
	4	O	2020-10-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(47 872)	1.9300USD	QC
		O	2020-10-31	D	97 - Autre	(29 906)	1.9300USD	QC
Nevada Exploration Inc.								
<i>Options</i>								
<i>Hodges, Wade</i>								
	4	O	2020-10-19	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	0.1850	BC
		O	2020-10-21	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1850	BC
Norbord Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Norbord Inc.	1	O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		ON
Northisle Copper and Gold Inc.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Corman, Francis Dale	5	O	2020-11-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	0.1300	BC
		M	2020-11-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000	0.1300	BC
Northview Apartment Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Credit Suisse Securities (Canada), Inc.	3	O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 300	36.0700	AB
Northview Canadian High Yield Residential Fund								
<i>Loan secured by pledge (ltd. recourse) matures Nov. 16, 2023</i>								
D.D. Galaxy High Yield Debt LP	3	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-11-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		ON
<i>Parts Class C</i>								
D.D. Galaxy High Yield Debt LP	3	O	2020-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Drimmer, Daniel	4, 5							
D.D. Galaxy High Yield Debt LP	PI	O	2020-09-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-11-02	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 221 738	12.5000	ON
		O	2020-11-02	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	6 402 067	12.5000	ON
Starlight Group Property Holdings Inc.	PI	O	2020-11-02	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1)	12.5000	ON
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Dalla Lana, Paul	4, 5							
NorthWest Value Partners Inc.	PI	O	2020-01-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 049 180	12.2000	ON
NorthWest Value Partners Inc.	3	O	2020-01-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 049 180	12.2000	ON
<i>Special Voting Units</i>								
Dalla Lana, Paul	4, 5							
NorthWest Value Partners Inc.	PI	O	2020-03-23	I	36 - Conversion ou échange	(15 998 065)		ON
NorthWest Value Partners Inc.	3	O	2020-03-23	D	36 - Conversion ou échange	(15 998 065)		ON
NOVAGOLD RESOURCES INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Madhavpeddi, Kalidas	4	O	2020-11-02	D	51 - Exercice d'options	109 700	5.0200	BC
		O	2020-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(39 762)	13.8500	BC
		O	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69 938)	13.8600	BC
<i>Options</i>								
Madhavpeddi, Kalidas	4	O	2020-11-02	D	51 - Exercice d'options	(109 700)	5.0200	BC
O3 Mining Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Vizquerra, Jose	4, 6, 5							
Mercedes Vizquerra	PI	O	2020-10-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 400	2.8680	BC
		O	2020-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 250	2.8940	BC
		O	2020-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 050	2.7630	BC
		O	2020-10-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 800	2.8000	BC
		O	2020-10-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	2.8500	BC
Obsidian Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kernaghan, Edward Hume	4							
Kernwood Ltd.	PI	O	2020-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 961 742)	0.4200	AB
OceanaGold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nelsen, Craig Joseph	4	O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 400	1.7050	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Reid, Ian MacNevin	4	O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	101 600	1.7100	ON
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	1.7000	ON
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	1.2500USD	ON
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	1.7000	ON
Susan Louise Reid	PI	O	2020-10-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	1.6600	ON
ONEX CORPORATION								
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>								
Copeland, David Wayne	5	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	57.6000	ON
Daly, Andrea Elizabeth	5	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	27	57.6000	ON
Etherington, William	4	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	133	58.2700	ON
Govan, Christopher Allan	5	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	237	57.6000	ON
Mackay, Derek Christopher	5	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1	57.6000	ON
Munk, Anthony	7	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	57.6000	ON
Popatia, Tawfiq	5	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	57.6000	ON
Wright, Nigel Stewart	7	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	96	57.5000	ON
Pages Jaunes Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
GoldenTree Asset Management LP	3							
GT NM, L.P.	PI	O	2020-10-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	12.2500	QC
		O	2020-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	12.2500	QC
Peak Positioning Technologies Inc.								
<i>Options</i>								
Dumas, Mark	4	O	2020-10-28	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.7500	QC
JOSEPH, Johnson	4, 5	O	2020-10-28	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.7500	QC
Landreville, Jean	5	O	2020-10-28	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.7500	QC
Liang, Qiu	4	O	2020-10-28	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.7500	QC
Pesner, Michael	4	O	2020-10-28	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.7500	QC
Tessier, Charles-André	4	O	2020-10-28	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.7500	QC
PFB Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kernaghan, Edward Hume	3							
Kernwood Limited	PI	O	2020-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	17.0000	AB
		O	2020-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	16.5000	AB
		O	2020-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	16.9000	AB
		O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	19.0000	AB
PHX Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
PHX Energy Services Corp	1	O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(399 900)	1.5000	AB
Pivotree Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ashoor, Moataz	5	O	2019-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-30	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 000	8.5000	BC
Bryan, Scott	4	O	2007-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
1527396 Ontario Inc.	PI	O	2007-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-30	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	29 412	8.5000	BC
Nicole Cooper	PI	O	2007-11-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Byrne, Stephen	4	O	2018-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-30	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 882	8.5000	BC
Stephen Byrne Family Trust	PI	O	2018-02-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Di Nardo, William	4, 5	O	2007-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
1527396 Ontario Inc.	PI	O	2007-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-30	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	29 412	8.5000	BC
Barbara Di Nardo	PI	O	2007-11-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
The Di Nardo Family Trust	PI	O	2007-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Lobo, Vernon	4, 5	O	2015-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Kilimanjaro Capital Inc.	PI	O	2015-06-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Mosaic Capital Partners LP	PI	O	2015-06-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-30	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	58 824	8.5000	BC
The 2018 Vernon Lobo Family Trust	PI	O	2015-06-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Lui-Hing, Peter	5	O	2018-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-30	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	11 765	8.5000	BC
Peter Lui-Hing Family Trust	PI	O	2018-02-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
O'Neil, Brian	4	O	2015-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-30	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 500	8.5000	BC
A Faire Aujourd'hui Inc.	PI	O	2015-06-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-30	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000	8.5000	BC
Powers, Richard	4	O	2020-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-30	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	58 824	8.5000	BC
Smith, Ted	5	O	2019-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-30	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 353	8.5000	BC
Wong, Greg	5	O	2017-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-10-30	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	11 765	8.5000	BC
Power Corporation du Canada								
<i>Equity Forward Contract</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.9580	QC
<i>PFC Equity Forward Contract</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.9580	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 12 (2017-03)</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 13 (2018-03)</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 14</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 15 (2020-02)</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 2016-03</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 2017-03</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 2018-03</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 9</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC-10 (2019-04)</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC-11 (2019-04)</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 11</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 12 (2019-04)</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 13 (2017-03)</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 14 (2018-03)</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 15 (2019-04)</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 2016-03</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 2018-03</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PFC 8 (2017-03)</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-10-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.6500	QC
Precision Drilling Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stahl, Gene	5	O	2020-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(84)	0.7700USD	AB
Probe Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McCreary, Gordon A	4							
RRSP	PI	O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	1.6600	ON
TFSA	PI	O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.6700	ON
Produits Naturels Mondias Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bélanger, Marie	4	O	2020-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.0650	QC
Brouillette, Robert	3	O	2018-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 597 575	0.0800	QC
Fiducie de la Maison Bleue	PI	O	2020-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 846 154	0.0650	QC
Télébrome Inc.	PI	O	2018-11-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 716 662	0.0800	QC
Chamberland, Guy	3							
9315-4466 Quebec Inc.	PI	O	2020-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	377 262	0.0800	QC
Cole, Kevin	4	O	2020-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155 000	0.0650	QC
Giguere, Richard	4, 5	O	2020-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	812 500	0.0650	QC
		M	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	812 500	0.0800	QC
Paradis, Mario	5	O	2020-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	769 230	0.0650	QC
Rancourt, André	4, 5, 3	O	2018-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.0800	QC
9206-8618 Quebec Inc.	PI	O	2020-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 564 162	0.0800	QC
		O	2020-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	769 230	0.0650	QC
Roland, Kevin Maurice J.	4, 5	O	2020-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	812 500	0.0650	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Tetra Bio Pharma	3	M O O	2020-10-27 2020-10-27 2020-10-27	D D D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI 22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	812 500 14 625 000	0.0800 0.0800	QC QC QC
<i>Bons de souscription</i>								
Bélanger, Marie	4	O O	2020-09-14 2020-10-27	D D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI 53 - Attribution de bons de souscription	150 000	0.1000	QC QC
Brouillette, Robert	3							
Fiducie de la Maison Bleue	PI	O	2018-11-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Cole, Kevin	4	O O O	2020-09-14 2020-10-27 2020-10-27	D D D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI 53 - Attribution de bons de souscription 53 - Attribution de bons de souscription	3 846 154 155 000	0.1000 0.1000	QC QC QC
Paradis, Mario	5	O O	2020-02-18 2020-10-27	D D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI 53 - Attribution de bons de souscription	769 230	0.1000	QC QC
Rancourt, André	4, 5, 3							
9206-8618 Quebec Inc.	PI	O O	2018-11-14 2020-10-27	I I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI 53 - Attribution de bons de souscription	769 230	0.1000	QC QC
PYROGENÈSE CANADA INC.								
<i>Options</i>								
Beveridge, Rodney	4	O	2020-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Kafal, Rodayna	4	O	2020-10-26	D	50 - Attribution d'options	200 000		QC
Quarterhill Inc. (formerly, Wi-LAN Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Quarterhill Inc.	1	O O O O O O O	2020-10-27 2020-10-26 2020-10-27 2020-10-28 2020-10-29 2020-10-30 2020-11-03	D D D D D D D	38 - Rachat ou annulation 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 38 - Rachat ou annulation	(50 000) 10 000 10 000 10 000 9 800 10 000 (49 800)		ON ON ON ON ON ON ON
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Quincaillerie Richelieu Ltée	1	O O O O O O O O O O	2020-10-27 2020-10-27 2020-10-28 2020-10-28 2020-10-29 2020-10-29 2020-10-30 2020-10-30 2020-11-02 2020-11-02	D D D D D D D D D D	38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation	19 816 (19 816) 19 816 (19 816) 19 816 (19 816) 19 816 (19 816) 19 816 (19 816)	36.5440 36.5440 36.1536 36.1536 36.0780 36.0780 35.6371 35.6371 36.5311 36.5311	QC QC QC QC QC QC QC QC QC QC
Real Matters Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Real Matters Inc.	1	O O O O	2020-10-28 2020-10-28 2020-10-30 2020-10-30	D D D D	38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation	6 700 (6 700) 96 900 (96 900)	22.9159 22.9159 22.9506 22.9506	ON ON ON ON
Smith, Jason	4, 5	O O O O O	2020-10-26 2020-10-27 2020-10-28 2020-10-29 2020-10-30	D D D D D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000) (3 000) (3 000) (3 000) (3 000)	24.9368 24.2317 23.2532 23.9293 23.0918	ON ON ON ON ON
Ressources Cartier inc.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lacoursiere, Nancy	5	O	2020-10-30	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1000	QC
<i>Options</i>								
Lacoursiere, Nancy	5	O	2020-10-30	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.1000	QC
Ressources Géoméga Inc.								
<i>Options</i>								
Nickoletopoulos, Nicholas	4	O	2020-10-21	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1800	QC
		M	2020-10-21	D	50 - Attribution d'options	250 000		QC
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Bouchard, Mario	4, 5							
Admirio Industriel	PI	O	2020-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.3200	QC
		O	2020-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3000	QC
Brisson, Tony	4	O	2018-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2018-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Ressources Teck Limitée								
<i>Options</i>								
Price, Jonathan Huw	5	O	2020-10-29	D	50 - Attribution d'options	182 500	16.3600	BC
<i>Performance Share Units</i>								
Price, Jonathan Huw	5	O	2020-10-29	D	50 - Attribution d'options	51 000	17.9443	BC
Restaurant Brands International Inc.								
<i>Options</i>								
Melbourne, Jason Anthony	4	O	2020-10-30	D	50 - Attribution d'options	18 860	70.6400	ON
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST								
<i>Parts de fiducie</i>								
Andrianopoulos, Terri	5	O	2020-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>REUs for Employees</i>								
Andrianopoulos, Terri	5	O	2020-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
ScoZinc Mining Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Haywood, Mark Stephen Richard	5	O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.3500	BC
Senvest Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Senvest Capital Inc.	1	O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	135.0000	QC
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	135.0000	QC
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	135.0000	QC
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	135.0000	QC
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	135.0000	QC
		O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	135.8600	QC
		O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	135.0000	QC
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	139.5000	QC
		O	2020-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	135.2500	QC
		O	2020-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	135.2500	QC
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	135.2500	QC
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	900	135.2500	QC
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)		QC
SHAW COMMUNICATIONS INC.								
<i>Actions ordinaires Class "A" Voting</i>								
Estate of James R. Shaw	3							
SJ KRS Capital Corp.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)		AB
SP Capital Corp.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)		AB
Neal, Jana	6	O	2020-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Shaw Family Living Trust</i>								
BSS HMS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000		AB

Émetteur	Rela- État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié	ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit					ou aliénés		
BSS LJS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000	AB
BSS PBS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000	AB
BSS SMS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000	AB
Enman Holdings Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000	AB
HAS MCM Estates Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000	AB
KaeJae Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000	AB
SJ KRS Capital Corp.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000	AB
SJR HoldCo Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	17 562 400	AB
SP Capital Corp.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000	AB
TanaCo Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000	AB
Shaw, Bradley	4, 6, 5						
BSS HMS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)	AB
BSS LJS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)	AB
BSS PBS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)	AB
BSS SMS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)	AB
Shaw, Carol	6	O	2020-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	27 000	AB
Shaw, Estate of JR	4, 5, 3						
Carol M. Shaw	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(27 000)	AB
SJR HoldCo Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(17 562 400)	AB
Shaw, Heather Ann	6						
HAS MCM Estates Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)	AB
Shaw, Julie	6						
Eman Holdings Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)	AB
KaeJae Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)	AB
TanaCo Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)	AB
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>							
Estate of James R. Shaw	3						
SJ Family Holdings Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 600 692)	AB
SJ HMP G4Co Corp.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(381 178)	AB
SJ KRS Capital Corp.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(925)	AB
SJ KRS G4Co Corp.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(381 178)	AB
SJ PJS G4Co Corp.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(381 178)	AB
SP Capital Corp.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 190)	AB
Jenkins, William Keith	6	O	2020-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
Neal, Jana	6	O	2020-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
Shaw Family Living Trust	3						
BSS Family Holdings Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 548 228	AB
BSS HMS G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	381 178	AB
BSS HMS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 419	AB
BSS LJS G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	381 178	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
BSS LJS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 419		AB
BSS PBS G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	381 178		AB
BSS PBS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 419		AB
BSS SMS G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	381 178		AB
BSS SMS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 070		AB
Enman Holdings Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	47 172		AB
HAS Family Holdings Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 381 077		AB
HAS MCM Estates Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 127		AB
HAS MCM G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	381 178		AB
HAS MTM G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	381 178		AB
JMS Family Holdings Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 593 765		AB
JMS JCESA G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	381 178		AB
JMS KJSA G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	381 178		AB
JMS MMSA G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	381 178		AB
KaeJae Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	46 509		AB
SJ Family Holdings Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 600 692		AB
SJ HMP G4Co Corp.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	381 178		AB
SJ KRS Capital Corp.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	925		AB
SJ KRS G4Co Corp.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	381 178		AB
SJ PJS G4Co Corp.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	381 178		AB
SP Capital Corp.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 190		AB
TanaCo Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	46 509		AB
Shaw, Bradley	4, 6, 5							
BSS Family Holdings Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 548 228)		AB
BSS HMS G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(381 178)		AB
BSS HMS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 419)		AB
BSS LJS G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(381 178)		AB
BSS LJS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 419)		AB
BSS PBS G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(381 178)		AB
BSS PBS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 419)		AB
BSS SMS G4Co Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(381 178)		AB
BSS SMS Investments Ltd.	PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 070)		AB
Shaw, Carol	6	O	2020-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
Shaw, Estate of JR Carol M. Shaw	4, 5, 3 PI	O	2020-10-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	67 368		AB
Shaw, Heather Ann HAS Family Holdings Ltd. HAS MCM Estates Ltd. HAS MCM G4Co Ltd. HAS MTM G4Co Ltd.	6 PI PI PI PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	418 (67 368) (1 381 078) (3 127) (381 178)	22.2168	AB AB AB AB
Shaw, Julie Eman Holdings Ltd. JMS Family Holdings Ltd. JMS JCESA G4Co Ltd. JMS KJSA G4Co Ltd. JMS MMSA G4Co Ltd. KaeJae Investments Ltd. TanaCo Investments Ltd.	6 PI PI PI PI PI PI	O	2020-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(47 172) (1 593 768) (381 178) (381 178) (381 178) (46 510) (46 510)		AB AB AB AB AB AB AB
<i>Directors' Deferred Share Units (DDSU)</i>								
Bissonnette, Peter Clark, Christina Sievrt, Michael Weatherill, Sheila Christine	4 4 4 4	O	2020-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 264 1 698 1 512 2 264	22.0850 22.0850 16.5350USD 22.0850	AB AB AB AB
<i>Options</i>								
English, Trevor Johnson, Peter Markou, Dan McAleese, Paul Stakic, Zoran	5 5 5 5 5	O	2020-11-03	D	50 - Attribution d'options	90 000 75 000 75 000 100 000 90 000	21.8200 21.8200 21.8200 21.8200 21.8200	AB AB AB AB AB
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael Forsyth, Brittany Jean Lemieux, Jean-Michel Lutke, Tobias Albin 7910240 Canada Inc. Shapero, Amy Elizabeth	5 5 5 4, 5 PI 5	O	2020-10-29	D	51 - Exercice d'options 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 51 - Exercice d'options 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	790 (790) 2 076 (2 076) (1 000) 656 (656)	22.4400USD 1049.1600USD 22.4400USD 933.1708USD 934.0000USD 137.7200USD 1049.1600USD	ON ON ON ON ON ON ON
<i>Options</i>								
Finkelstein, Harley Michael Forsyth, Brittany Jean Shapero, Amy Elizabeth	5 5 5	O	2020-10-29	D	51 - Exercice d'options 51 - Exercice d'options 51 - Exercice d'options	(790) (2 076) (656)	22.4400USD 22.4400USD 137.7200USD	ON ON ON
SLANG Worldwide Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stein, Keith Ankeiste Ltd.	4 PI	O	2020-10-20	I	36 - Conversion ou échange	48 800		ON
Société financière IGM Inc.								
<i>Equity Forward - IGM 13</i>								
IGM Financial Inc. <i>Equity Forward - IGM17</i> IGM Financial Inc. <i>Equity Forward - IGM20</i> IGM Financial Inc. <i>Equity Swap - IGM18</i>	1 1 1 1	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 1 1 1	29.2500 29.2500 29.2500 29.2500	MB MB MB MB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
IGM Financial Inc.	1	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	29.2500	MB
<i>Equity Swap - IGM22</i>								
IGM Financial Inc.	1	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	29.2500	MB
<i>Executive Performance Share Units</i>								
Asman, Todd	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161	29.2500	MB
Bast, Esther	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	29.2500	MB
Dibden, Michael William	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	467	29.2500	MB
Elavia, Tony	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	469	29.2500	MB
Goldberg, Rhonda	5	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	29.2500	MB
Gould, J. Luke	5	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	265	29.2500	MB
Kinzel, Mark Richard	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	230	29.2500	MB
Lawrence, Ian	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74	29.2500	MB
McInerney, Barry	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 900	29.2500	MB
Milne, Douglas	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	157	29.2500	MB
Murchison, Damon	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	417	29.2500	MB
O'Sullivan, James Patrick	4, 5	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	241	29.2500	MB
Sen, Subhas	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100	29.2500	MB
Shewchuk, Blaine	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142	29.2500	MB
<i>Restricted Share Units</i>								
Asman, Todd	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	29.2500	MB
Bast, Esther	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	29.2500	MB
Dibden, Michael William	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187	29.2500	MB
Elavia, Tony	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	604	29.2500	MB
Goldberg, Rhonda	5	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	29.2500	MB
Gould, J. Luke	5	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	29.2500	MB
Kinzel, Mark Richard	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	29.2500	MB
Lawrence, Ian	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	29.2500	MB
Milne, Douglas	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	29.2500	MB
Murchison, Damon	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	29.2500	MB
Sen, Subhas	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	29.2500	MB
Shewchuk, Blaine	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	29.2500	MB
<i>Senior Executive Share Units</i>								
Bast, Esther	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	312	29.2500	MB
Elavia, Tony	7	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	29.2500	MB
Goldberg, Rhonda	5	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	29.2500	MB
Tretiak, Gregory Dennis	4, 6	O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	29.2500	MB
Spectral Medical Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Seto, Chris	5	O	2020-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4000	ON
Stakeholder Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	5	O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.3300	BC
		O	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.3200	BC
		O	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3250	BC
		O	2020-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3900	BC
		O	2020-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.3850	BC
Storm Resources Ltd.								
<i>Options</i>								
Hearn, Michael James	5	O	2020-11-01	D	52 - Expiration d'options	(180 000)		AB
Supremex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Supremex Inc	1	O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.2400	QC
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.2070	QC
		O	2020-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.2700	QC
		O	2020-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.2300	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.2800	QC
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	1.2700	QC
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	1.3460	QC
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	1.3100	QC
		O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	1.3000	QC
		O	2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.2900	QC
		O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	1.2700	QC
		O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	1.2720	QC
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	1.3100	QC
		O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.3300	QC
		O	2020-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	1.2900	QC
		O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	1.3300	QC
		O	2020-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.2700	QC
		O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	1.2900	QC
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	1.2710	QC
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(61 900)		QC
Surge Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Colborne, Paul	4	O	2020-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 057	0.2450	AB
		O	2020-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 100	0.1900	AB
		O	2020-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 880	0.1750	AB
		O	2020-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 606	0.1800	AB
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Brasseur, Jeremy	6							
RRSP	PI	O	2020-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	9.4159	AB
		O	2020-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.3600	AB
		O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	9.5035	AB
Lauzon, Robert	7	O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 100	9.4703	AB
RESP	PI	O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.4600	AB
RRSP	PI	O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.4500	AB
TFSA	PI	O	2020-08-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.4300	AB
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund	1	O	2020-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 600	9.5071	AB
		O	2020-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	9.3420	AB
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	9.5012	AB
Swiss Water Decaffeinated Coffee Inc.								
<i>Deferred Share Units (Related financial instrument)</i>								
Fulton, Diane Margaret	4	O	2011-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-11-02	D	46 - Contrepartie de services	\$ 41 126.00		BC
		M	2020-11-02	D	46 - Contrepartie de services	\$ 37 946.00		BC
Mahler, Richard T.	4	O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-11-02	D	46 - Contrepartie de services	\$ 85 849.00		BC
		M	2020-11-02	D	46 - Contrepartie de services	\$ 81 184.00		BC
Saunders, Anne	4	O	2017-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-11-02	D	46 - Contrepartie de services	\$ 10 189.00		BC
Veit, Roland	4	O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-11-02	D	46 - Contrepartie de services	\$ 13 326.00		BC
		M	2020-11-02	D	46 - Contrepartie de services	\$ 10 161.00		BC
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund								
<i>Parts Class A</i>								
Wong, Ann	5							
RRSP	PI	O	2020-10-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Tamarack Valley Energy Ltd.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Initié								
Porteur inscrit								
Actions ordinaires								
Buytels, Steven	5	O	2020-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 808	0.8400	AB
Christensen, David Keith	5	O	2020-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 994	0.8400	AB
Cruikshank, Ken	5	O	2020-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 058	0.8400	AB
Malek, Martin	5	O	2020-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 353	0.8400	AB
Reimond, Scott William	5	O	2020-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 058	0.8400	AB
Schmidt, Brian Leslie	5	O	2020-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 279	0.8400	AB
Screen, Kevin	5	O	2020-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 265	0.8400	AB
Spitzer, Robert	4	O	2020-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	0.8400	AB
TECHNOLOGIES ORTHO RÉGÉNÉRATIVES INC.								
Actions ordinaires								
Manitex Capital Inc.	3	O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(160 000)	0.5600	QC
		O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(240 000)	0.5500	QC
Saviuk, Steve	4, 6							
Manitex Capital Inc.	PI	O	2020-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	0.5540	QC
TFI International Inc.								
Actions ordinaires								
Turner, Rosemary	4	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
The Bitcoin Fund								
Parts Class A								
Pye, Frederick	7	O	2020-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	22.5800	ON
ThreeD Capital Inc.								
Actions ordinaires								
1313366 Ontario Inc.	3	O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	0.3000	ON
Kopman, Jeff	6							
1313366 Ontario Inc.	PI	O	2020-10-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	0.3000	ON
TransAlta Renewables Inc.								
DSU (Deferred Share Units)								
Drinkwater, David William	4	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	137	16.7000	AB
Hagerman, Allen R.	4	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	141	16.7000	AB
McQuade, Kathryn Ann Bova	4	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	143	16.7000	AB
TAYLOR, PAUL H. E.	4	O	2020-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	158	16.7000	AB
Tree Island Steel Ltd.								
Actions ordinaires								
Davies, Nancy Adriana	5	O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.1000	BC
Doman, Amar	4, 3							
The Futura Corporation	PI	O	2020-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 100	2.1309	BC
		O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	2.1500	BC
Stachowiak, Remy Gilbert Theophil	5	O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	2.1500	BC
		O	2020-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.1600	BC
Julia Stachowiak	PI	O	2020-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	2.1500	BC
		O	2020-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.1400	BC
Tree Island Steel Ltd.	1	O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.2780	BC
		O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.2900	BC
		O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.1800	BC
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.2200	BC
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.2000	BC
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.2200	BC
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.1993	BC
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.2000	BC
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.2000	BC
		O	2020-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.2000	BC
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	121	2.1400	BC
		O	2020-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.9950	BC
		O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	2.0700	BC

Émetteur	Rela- État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité	
Titre	tion opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale	
Initié	ration	l'opération		de l'opération	acquis			
Porteur inscrit					ou aliénés			
	O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.0800	BC	
	O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	521	2.0527	BC	
	O	2020-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.1000	BC	
	O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.0400	BC	
	O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.0400	BC	
	O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.0700	BC	
	O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.0880	BC	
	O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.1200	BC	
	O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.1400	BC	
	O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	2.1700	BC	
	O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.1700	BC	
	O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.1700	BC	
	O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.1700	BC	
	O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	2.2000	BC	
	O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	2.2000	BC	
	O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.2000	BC	
	O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.1700	BC	
	O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	21	2.1900	BC	
	O	2020-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	621	2.1648	BC	
	O	2020-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.1800	BC	
	O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	221	2.1490	BC	
	O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(18 510)		BC	
Trilogy Metals Inc. (formerly NovaCopper Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Giardini, Tony Serafino	4, 5	O	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	1.4500USD	BC
Lang, Gregory Anthony	4	O	2020-10-29	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.5000	BC
		O	2020-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(24 272)	2.0600	BC
		O	2020-10-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(75 728)		BC
Gregory and Sharon Lang Family Survivors Trust dtd 12/27/2005	PI	O	2020-10-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	75 728		BC
<i>Options</i>								
Lang, Gregory Anthony	4	O	2020-10-29	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.5000	BC
Tucows Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV	3	O	2020-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	74.3770USD	ON
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	74.2301USD	ON
		O	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	74.8643USD	ON
Noss, Elliot Lawrence	4, 5	O	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	74.2900USD	ON
		M	2020-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	74.2900USD	ON
Turquoise Hill Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Colton, Luke Brandin	5	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(40 398)		QC
Gillin, Robert Peter Charles	4	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(27 000)		QC
RRSP	PI	O	2020-10-23	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(90 000)		QC
Quellmann, Ulf	4, 5	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(262 890)		QC
Saint-Laurent, Maryse C.	4	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(27 720)		QC
<i>TRQ Deferred Share Unit</i>								
Burns, George Raymond	4	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(144 018)		QC
Gillin, Robert Peter Charles	4	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(660 788)		QC
Robertson, Russel Clark	4	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(682 955)		QC
Saint-Laurent, Maryse C.	4	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(236 025)		QC
<i>TRQ Performance Share Unit</i>								
Colton, Luke Brandin	5	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(333 829)		QC
Dudley, Jo-Anne	5	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(179 830)		QC
Isaacs, Dustin Sean	5	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(172 360)		QC
McDowall, Roy	5	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(101 661)		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Initié								
Porteur inscrit								
Quellmann, Ulf	4, 5	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 143 189)		QC
TRQ Restricted Share Units								
Colton, Luke Brandin	5	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(102 112)		QC
Dudley, Jo-Anne	5	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(59 944)		QC
Isaacs, Dustin Sean	5	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(49 327)		QC
McDowall, Roy	5	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(27 002)		QC
Quellmann, Ulf	4, 5	O	2020-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(351 261)		QC
United Corporations Limited								
Actions ordinaires								
United Corporations Limited	1	O	2020-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	95.0000	ON
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2020-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	95.0000	ON
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2020-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	95.0000	ON
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		ON
		O	2020-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	95.0000	ON
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
		O	2020-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	95.0000	ON
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
		O	2020-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	91.0100	ON
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2020-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	94.1100	ON
		O	2020-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
Velan Inc.								
Actions à droit de vote subalterne								
Kernaghan, Edward Hume	3							
Kernwood Limited	PI	O	2020-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.7000	QC
		O	2020-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	5.5000	QC
VersaBank								
Actions ordinaires								
McGovern, Susan Teresa	4							
Scotia iTrade - RRSP	PI	O	2020-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.5000	ON
Viemed Healthcare, Inc.								
Actions ordinaires								
Heltz, Sabrina Ann Bourgeois	4	O	2020-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Droits Restricted Share Units								
Heltz, Sabrina Ann Bourgeois	4	O	2020-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Options								
Heltz, Sabrina Ann Bourgeois	4	O	2020-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
ViveRE Communities Inc.								
Actions ordinaires								
Turner, Thomas Richard	4	O	2020-03-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2200	NS
		M	2020-03-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2200	NS
Westshore Terminals Investment Corporation								
Actions ordinaires								
Dudar, Glenn Dalziel	7	O	2020-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	930	13.5500	BC
Westshore Terminals Investment Corporation	1	O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	305 500	14.9080	BC
		O	2020-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(305 500)		BC
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	27 300	14.9153	BC
		O	2020-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(27 300)		BC
		O	2020-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	30 049	15.0195	BC
		O	2020-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(30 049)		BC
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	14.2532	BC
		O	2020-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		BC
		O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	55 528	14.2717	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
Titre Initié Porteur inscrit		O	2020-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(55 528)		BC	
		O	2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.2000	BC	
		O	2020-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		BC	
		O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.2930	BC	
		O	2020-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		BC	
		O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	14.1831	BC	
		O	2020-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(13 500)		BC	
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	14.1861	BC	
		O	2020-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(7 900)		BC	
		O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	17 200	14.0562	BC	
		O	2020-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(17 200)		BC	
		O	2020-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	13.8518	BC	
		O	2020-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(7 700)		BC	
		O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	14.2214	BC	
		O	2020-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		BC	
	Zenith Capital Corp.								
	<i>Actions ordinaires</i>								
NGN BioMed Opportunity II LP	3	O	2020-10-26	D	36 - Conversion ou échange	87 191	1.5000USD	AB	
<i>Bons de souscription</i>									
NGN BioMed Opportunity II LP	3	O	2020-10-26	D	36 - Conversion ou échange	87 191		AB	
		M	2020-10-26	D	36 - Conversion ou échange	87 191		AB	
<i>Débetures convertibles</i>									
NGN BioMed Opportunity II LP	3	O	2020-10-26	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 125 000.00)	1.5000USD	AB	

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (la « CDCC ») – Modification à la règle A-9 et B-3 – Rajustements des modalités du contrat

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDCC, de modification à la règle A-9 et à la règle B-3 de la CDCC ayant trait aux rajustements des modalités du contrat afin d'accroître la prévisibilité pour les membres compensateurs et la stabilité au sein du marché lorsque des rajustements se produisent.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 3 décembre 2020, à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Veronic Boivin Pedneault
Analyste aux OAR
Direction de l'encadrement des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4346
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4346
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : veronic.boivin-pedneault@lautorite.qc.ca

Francis Coche
Analyse en produits dérivés
Direction de l'encadrement des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4343
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4343
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : francis.coche@lautorite.qc.ca



AVIS AUX MEMBRES

N° 2020 - 145

Le 3 novembre 2020

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATION DE LA RÈGLE A-9 ET DE LA RÈGLE B-3 DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS CONCERNANT LES RAJUSTEMENTS DES MODALITÉS DU CONTRAT

Le 29 octobre 2020, le Conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») a approuvé des modifications à la règle A-9 et à la règle B-3 de la CDCC ayant trait aux rajustements des modalités du contrat afin d'accroître la prévisibilité pour les membres compensateurs et la stabilité au sein du marché lorsque des rajustements se produisent.

Veillez trouver ci-joint un document d'analyse de même que les modifications proposées.

Processus d'établissement de règles

La CDCC est reconnue à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et à titre d'agence de compensation reconnue par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario).

Le Conseil d'administration de la CDCC a le pouvoir d'adopter ou de modifier les règles de la CDCC. Ces modifications sont présentées à l'Autorité conformément au processus d'autocertification ainsi qu'à la CVMO conformément au processus stipulé dans la décision de reconnaissance.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés avant le **3 décembre 2020**. Prière de soumettre ces commentaires à:

Sophie Brault
Conseiller juridique
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
1800-1190 av. des Canadiens-de-Montréal, C.P. 37
Montréal QC H3B 0G7
Courriel: legal@tmx.com

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité et à la CVMO à l'attention de :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général
des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Manager, Market Regulation
Market Regulation Branch
Ontario Securities Commission
Suite 2200,
20 Queen Street West
Toronto, Ontario, M5H 3S8
Télécopieur : 416-595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Pour toutes questions ou informations, les membres compensateurs peuvent communiquer avec Sophie Brault au 514-787-6565 ou au sophie.brault@tmx.com.

Jay Rajarathinam
Président

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adélaïde ouest 3 ^e étage Toronto ON M5H 1S3 416.367.2470	1800-1190 av des Canadiens-de-Montréal C.P. 37 Montréal QC H3B 0G7 514.871.3545
---	--

www.cdcc.ca

2



**MODIFICATION DE LA RÈGLE A-9 ET DE LA RÈGLE B-3 DE LA CORPORATION CANADIENNE DE
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS CONCERNANT LES RAJUSTEMENTS DES MODALITÉS DU
CONTRAT**

I.	RÉSUMÉ	2
II.	MODIFICATIONS PROPOSÉES	2
III.	ANALYSE	2
	a. Contexte et objectifs	2
	b. Analyse comparative	4
	c. Analyse des incidences	5
	i. Incidences sur le marché	5
	ii. Incidences sur les systèmes technologiques	5
	iii. Incidences sur les fonctions de négociation	6
	iv. Intérêt public	6
IV.	PROCESSUS	6
V.	DOCUMENTS EN ANNEXE	6

I. RÉSUMÉ

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») propose d'apporter des modifications ayant trait aux rajustements des modalités du contrat afin d'accroître la prévisibilité pour les membres compensateurs et la stabilité au sein du marché lorsque des rajustements se produisent.

II. MODIFICATIONS PROPOSÉES

La CDCC propose de modifier ses règles (les « Règles »), notamment certains articles de la Règle A-9, *Rajustements des modalités du contrat*, afin d'énoncer des directives supplémentaires sur le rajustement des modalités de contrats.

En outre, la CDCC propose de modifier l'article B-310 de la Règle B-3, *Avancement de la date d'échéance*, de manière à permettre l'avancement de l'échéance mensuelle la plus rapprochée lors du rajustement de contrats d'option sur actions.

Les modifications proposées sont présentées en annexe.

III. ANALYSE

a. Contexte et objectifs

Afin d'améliorer la prévisibilité et la cohérence des Règles en matière de rajustement des modalités de contrats à la suite d'événements d'opérations sur titres de sociétés, la CDCC a réalisé un examen exhaustif des Règles s'appliquant au rajustement de ses contrats d'option et de ses contrats à terme. Les modifications proposées des Règles qui découlent de cet examen sont fondées sur une analyse comparative (« benchmarking ») de règles similaires d'autres chambres de compensation à contrepartie centrale et sur une évaluation des précédents établis par les événements d'opérations sur titres de sociétés que la CDCC a traités par l'intermédiaire de son comité des rajustements (le « comité ») au fil des années.

Le comité est actuellement composé de membres du personnel de la CDCC, de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (« CDS ») et de la Bourse de Montréal (la « Bourse »). Les membres du comité répertorient et analysent chaque événement d'opérations sur titres de sociétés et communiquent leurs décisions aux membres compensateurs.

Conformément aux Règles, le comité fait l'examen des événements d'opérations sur titres de sociétés et prend les décisions qui s'imposent. La surveillance d'une foule d'événements d'opérations sur titres de sociétés et des rajustements de modalités de contrats dérivés qui en découlent représente aujourd'hui une tâche de plus en plus complexe qu'assume le comité. De 2014 à 2018, le comité a traité en moyenne 38 événements par an. Au cours des deux dernières années, cette moyenne est passée à 55 événements par an, dont près de 80 % sont considérés comme complexes (c.-à-d. qu'il ne s'agit pas d'événements standards, comme des changements de dénomination sociale et de symbole, ou des retraits de la cote).

Au fil des ans, le comité a relevé dans les Règles des ambiguïtés en ce qui concerne certains événements d'opérations sur titres de sociétés. Ainsi, le comité a procédé à un examen approfondi de ses décisions antérieures afin de déterminer les modifications à apporter aux Règles à l'égard de ces événements. Cet exercice a permis à la CDCC de déceler des lacunes dans les Règles et de trouver des solutions permettant d'atténuer les risques futurs liés à la prise de décisions de rajustement.

Les modifications proposées des Règles visent les objectifs suivants :

- i) la réduction de l'incertitude quant au mode de rajustement des modalités de contrats adopté par la CDCC lors de l'annonce d'une opération sur titres de sociétés; et par conséquent;
- ii) promouvoir l'équité envers les acheteurs et les vendeurs de contrats d'option et de contrats à terme;
- iii) l'harmonisation des Règles en matière de rajustement des modalités de contrats avec les règles de l'Options Clearing Corporation (l'« OCC »). Nous avons examiné les pratiques d'excellence en matière de rajustement des modalités de contrats de chambres de compensation étrangères (soit celles de l'EUREX, d'EURONEXT, de la LSE, de la SGX et de l'ASX) et avons conclu qu'il était plus pertinent de comparer et d'harmoniser les règles de rajustement des modalités de contrats de la CDCC avec celles de l'OCC, étant donné qu'une partie importante des options et des contrats à terme sur actions de la Bourse sont également cotés à des bourses des États-Unis. En outre, la manière dont l'OCC traite les opérations sur titres de sociétés ressemble beaucoup aux pratiques de la CDCC, par opposition aux chambres de compensation européennes, lesquelles appliquent d'autres méthodes (une analyse comparative des règles de rajustement de la CDCC et de l'OCC est présentée à l'annexe 1 de la présente analyse).

Les modifications proposées visent à faire en sorte que le traitement et l'exécution des opérations sur titres de sociétés soient soumis à une saine gouvernance et à de bonnes pratiques, en conformité avec les Règles. De plus, les modifications offriront des directives supplémentaires utiles sur le mode de rajustement des modalités de contrats à la suite d'une opération sur titres de sociétés, ce qui devrait améliorer la prévisibilité du processus de rajustement pour tous les participants au marché.

Tous les rajustements sont décidés par le comité, qui peut aussi formuler des directives complémentaires afin de préciser l'interprétation de l'application des Règles à l'égard du rajustement de contrats.

b. Analyse comparative

1. Modifications proposées de la Règle A-9 de la CDCC

II) Modification du niveau déclencheur des dispositions en matière de rajustement applicable aux dividendes exceptionnels

Aux termes de la Règle A-9 actuelle, les dividendes d'une société qui ne sont pas versés trimestriellement ou sur une autre base régulière sont considérés comme « spéciaux » et ils déclenchent normalement le rajustement d'un contrat si la valeur du rajustement atteint au moins 12,50 \$ par contrat. Toutefois, certaines incohérences peuvent se produire lorsque le seuil de 12,50 \$ par contrat est appliqué à l'ensemble des contrats d'option et des contrats à terme de différentes tailles sur une même valeur sous-jacente (en conséquence d'un rajustement pour un fractionnement d'actions). Dans un tel cas, le rajustement d'une seule partie des options d'une même classe à la suite d'un même événement de dividende pourrait semer la confusion auprès des investisseurs.

La CDCC estime donc qu'il serait possible d'améliorer la cohérence entre les contrats cotés selon différentes quotités de négociation par l'adoption d'un critère de 0,125 \$ par action et le maintien d'un seuil de 12,50 \$ par contrat pour ceux dont la quotité de négociation est supérieure à 100 actions.

La CDCC juge aussi qu'elle contribuera à améliorer la cohérence en harmonisant ses seuils avec ceux de l'OCC et en les exprimant en dollars canadiens équivalents de 0,125 \$ US par action et de 12,50 \$ US par contrat, respectivement. Cette modification proposée est compatible avec les règles actuelles de l'OCC¹.

II) Précisions sur l'étendue des pouvoirs du comité

Les modifications proposées à la règle A-9 précisent que le comité dispose du pouvoir discrétionnaire de déroger aux politiques ou aux précédents lorsqu'il le juge pertinent en raison de circonstances inhabituelles au moment de la décision. Elles précisent aussi que, lorsque le comité n'est pas informé en temps opportun d'un événement susceptible de commander un rajustement, la CDCC n'est pas responsable de l'omission ou de l'exécution tardive du rajustement par le comité. Cette modification proposée est conforme aux règles actuelles de l'OCC².

¹ Article VI, section 11A.(c) du règlement de l'OCC.

² Article VI, sections 11(a) et (b), et article XII, section 3 (b), du règlement de l'OCC.

III) Précisions sur les critères employés afin de décider si les dividendes ou les distributions sont considérés comme « ordinaires » ou « exceptionnels » (et s'ils entraînent des rajustements de contrats)

L'interprétation modifiée de la Règle A-9 qui est proposée énumère des facteurs dont le comité peut tenir compte pour déterminer si les dividendes ou distributions en espèces qui sont versés dans le cadre du programme de dividendes réguliers d'une société, mais qui font l'objet d'un versement « avancé » ou « différé », doivent être considérés comme « ordinaires » et ne pas entraîner de rajustement de contrats. Cette modification contribuera à la protection des investisseurs en améliorant la prévisibilité des cas où les dividendes et les distributions en espèces d'un émetteur entraîneront le rajustement d'un contrat d'option ou d'un contrat à terme, de sorte que le processus de rajustement gagnera en transparence. Elle vise à permettre au comité de ne pas effectuer un rajustement en cas de versements de dividende ou de distribution en espèces « exceptionnels » dont la constance et le caractère prévisible ont été démontrés. Cette modification proposée est compatible avec les règles actuelles de l'OCC³.

IV) Cohérence accrue à l'échelle des contrats d'option et des contrats à terme

La CDCC désire préciser la Règle A-9 en y employant expressément le terme « contrat à terme » dans les articles qui concernent ce type d'instruments et en y apportant des modifications faisant en sorte que les modalités des contrats à terme puissent être rajustées de manière cohérente avec les rajustements apportés aux contrats d'option sur le même bien sous-jacent. Dans certains cas, les modifications proposées aux règles visent à corriger des incohérences.

2. Modification proposée de la Règle B-3 de la CDCC (article B-310)

À l'annonce d'une opération sur titres de sociétés, la Bourse peut cesser d'inscrire de nouveaux mois d'échéance. Il arrive à l'occasion que l'échéance la plus proche tombe plus d'un mois après la date réelle de l'échéance avancée d'une opération sur titres de sociétés. L'article B-310 de la Règle B-3 actuel ne permet pas l'avancement du mois d'échéance le plus proche, de sorte que des contrats du mois d'échéance en cours restent inscrits à la cote inutilement. Cette modification proposée cadre également avec les règles de l'OCC⁴.

c. Analyse des incidences

i. Incidences sur le marché

Les modifications proposées ne devraient avoir aucune incidence sur le marché.

ii. Incidences sur les systèmes technologiques

Les modifications proposées ne devraient avoir aucune incidence sur les systèmes technologiques de la CDCC, des membres compensateurs ou de tout autre participant au marché.

³ Article VI, section 11A, « *Interpretations and Policies .01* » et article XII, section 3, « *Interpretations and Policies .01(a)* » du règlement de l'OCC.

⁴ Règle 807 de l'OCC.

iii. Incidences sur les fonctions de négociation

Les modifications proposées ne devraient avoir aucune incidence sur les fonctions de négociation.

iv. Intérêt public

La CDCC est d'avis que les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt public. Elles devraient faciliter le déroulement des activités de tous les membres compensateurs de la CDCC.

IV. PROCESSUS

Les modifications proposées, de même que la présente analyse, doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration de la CDCC, puis présentées à l'Autorité des marchés financiers, conformément au processus d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, conformément aux règles énoncées à l'appendice A de l'annexe C de la décision de reconnaissance de la CDCC datée du 8 avril 2014 (dans sa version modifiée de temps à autre). Les modifications proposées et l'analyse seront également présentées à la Banque du Canada, conformément à l'accord de surveillance réglementaire.

Les modifications proposées devraient prendre effet au premier trimestre de 2021.

V. DOCUMENTS EN ANNEXE

Annexe 1 : Analyse comparative des règles en matière de rajustement de la CDCC et de l'OCC (en anglais seulement)

Annexe 2 : Libellé modifié de la règle A-9 et de la règle B-3

Annexe 1 : Analyse comparative des règles en matière de rajustement de la CDCC et de l'OCC (en anglais seulement)

CDCC/OCC Adjustments in Contract Terms Rules: Comparative Benchmarking Analysis					
Yellow : description is different Black : description is the same					
CDCC Rules (A-902)		OCC Bylaws (Article VI - Section 11) - Options		OCC Bylaws (Article XII - Section 3) - Futures	
Section	Description	Section	Description	Section	Description
1)	Whenever there is a dividend, stock dividend, stock distribution, stock split, <u>trust unit split</u> , reverse stock split, <u>reverse trust unit split</u> , rights offering, distribution, reorganization, recapitalization, reclassification or similar event in respect of any Underlying Interest, or a merger, consolidation, dissolution or liquidation of the issuer of any Underlying Interest, the number of <u>Derivative Instruments</u> the Unit of Trading, the Exercise Price, and the Underlying Interest, or any of them, with respect to all outstanding <u>Derivative Instruments</u> open for trading in that Underlying Interest may be adjusted in accordance with this Section A-902.	A a)	Whenever there is a dividend, stock dividend, stock distribution, stock split, reverse stock split, rights offering, distribution, reorganization, recapitalization, reclassification or similar event in respect of any underlying security, or a merger, consolidation, dissolution or liquidation of the issuer of any underlying security, the number of <u>option contracts</u> , the unit of trading, the exercise price, and the underlying security, or any of them, with respect to all outstanding <u>option contracts</u> open for trading in that underlying security may be adjusted in accordance with this Section 11A.	b)	Whenever there is a dividend, stock dividend, stock distribution, stock split, reverse stock split, rights offering, distribution, reorganization, recapitalization, reclassification or similar event in respect of any underlying security, or a merger, consolidation, dissolution or liquidation of the issuer of any underlying security, the number of <u>stock futures</u> the unit of trading (<u>or settlement price</u>) and the underlying security, or any of them, with respect to all outstanding <u>security futures</u> open for trading in the underlying security may be adjusted in accordance with this Section 3. <u>If the Corporation does not learn, or does not learn in a timely manner, of an event for which the Corporation would have otherwise made an adjustment, the Corporation shall not be liable for any failure to make such adjustment or delay in making such adjustment. In making any adjustment determination, the Corporation shall apply the factors set forth in this Section 4 in light of the circumstances known to it at the time such determination is made.</u>
2)	<u>The Corporation, acting through a committee ("Adjustment Committee"), shall determine whether to make adjustments to reflect particular events in respect of an Underlying Interest, and the nature and extent of any such adjustment, based on its judgment as to what is appropriate for the protection of investors and the public interest, taking into account such factors as fairness to Clearing Members and the Corporation, the maintenance of a fair and orderly market in Derivative Instruments on the Underlying Interest, consistency of interpretation and practice, efficiency of exercise settlement procedures, and the coordination with other clearing agencies of the clearance and settlement of transactions in the Underlying Interest. The Adjustment Committee may, in addition to determining adjustments on a case-by-case basis, adopt statements of policy or interpretation having general application to specified types of events. Any such statements of policy or interpretation shall be disseminated to all Clearing Members, Exchanges and securities and/or derivative instruments regulatory authorities having jurisdiction over the Corporation. Every determination by the Adjustment Committee pursuant to this Section A-902 shall be within the sole discretion of the Adjustment Committee and shall be conclusive and binding on all Clearing Members and not subject to review, other than review by securities and/or derivative instruments regulatory authorities having jurisdiction over the Corporation pursuant to applicable provisions of the respective statutes.</u>	a)	<u>Unless otherwise provided in the By-Laws or Rules of the Corporation, all adjustments to the terms of outstanding cleared contracts shall be made by the Corporation, which shall determine whether to make adjustments to reflect particular events in respect of an underlying interest, and the nature and extent of any adjustment, based on its judgment as to what is appropriate for the protection of investors and the public interest, taking into account such factors as fairness to holders and writers (or purchasers and sellers) of the affected contracts, the maintenance of a fair and orderly market in the affected contracts, consistency of interpretation and practice, efficiency of exercise settlement procedures, and the coordination with other clearing agencies of the clearance and settlement of transactions in the underlying interest. The Securities Committee shall be authorized to adopt statements of policy or interpretations having general application to specified types of events or specified kinds of cleared contracts. In making any adjustment determination, the Corporation shall apply the factors set forth in this Section 11 and the policies and interpretations of the Securities Committee in light of the circumstances known to it at the time such determination is made, subject to the discretion of the Corporation to depart from policy or precedent where the Corporation determines that unusual circumstances make such a departure appropriate.</u>	a)	<u>Section 11 of Article VI of the By-Laws shall not apply to futures or futures options. Except as provided in paragraph (f) below, determinations as to whether and how to adjust the terms of futures and futures options to reflect events affecting underlying interests shall be made by the Corporation based on its judgment as to what is appropriate for the protection of investors and the public interest, taking into account such factors as fairness to the buyers and sellers of such futures and futures options, the maintenance of a fair and orderly market in futures on the underlying interest and options on such futures, consistency of interpretation and practice (including consistency with the actions of the Corporation in making adjustments to options on the same underlying interest), efficiency of settlement of delivery obligations arising from physically-settled stock futures, and the coordination with other clearing agencies of the clearance and settlement of transactions in the underlying interest. The Corporation may, in addition to determining adjustments to futures and futures options on a case-by-case basis, adopt statements of policy or interpretations having general application to specified types of events. Except as provided in paragraph (f) below, every determination by the Corporation in respect of futures or futures options pursuant to this Section 3, or pursuant to Section 4 or Section 4A of this Article shall be within the sole discretion of the Corporation. Such determinations shall be conclusive and binding on all investors and not subject to review. The following paragraphs of this Section 3 apply to stock futures only. Special rules for adjustment of index futures and futures options and variance futures and futures options are set out in Section 4. Special rules for adjustment of other cash-settled futures are set out in Section 4A.</u>
		b)	Every <u>adjustment</u> determination under the By-Laws or Rules of the Corporation shall be within the sole discretion of the Corporation and shall be conclusive and binding on all investors and not subject to review. <u>If the Corporation does not learn, or does not learn in a timely manner, of an event for which the Corporation would have otherwise made an adjustment, the Corporation shall not be liable for any failure to make such adjustment or delay in making such adjustment.</u>		

CDCC/OCC Adjustments in Contract Terms Rules: Comparative Benchmarking Analysis

Yellow : description is different

Black : description is the same

CDCC Rules (A-902)		OCC Bylaws (Article VI - Section 11) - Options		OCC Bylaws (Article XII - Section 3) - Futures	
Section	Description	Section	Description	Section	Description
		c)	<p>The composition and manner of acting of the Securities Committee and panels comprised of representatives of Securities Exchanges that have authority under the By-Laws and Rules to make certain determinations with respect to cleared contracts shall be as set forth below, unless otherwise provided in the By-Laws and Rules of the Exchange:</p> <p>1) The Securities Committee shall consist of one designated representative of each Securities Exchange and the Executive Chairman. The Executive Chairman shall not be a voting member of the Committee or of any panel, except in the case of a tie vote, in which case the Executive Chairman shall have the right to cast a vote to break the tie and shall, for such purpose, be deemed to be a voting member.</p> <p>2) The vote of a majority of the voting members of the Securities Committee shall constitute the determination of the Securities Committee. With respect to a panel convened for the purpose of determining a required amount or value (other than as provided for in Article VI, Section 11A of the By-Laws), a majority of the Securities Exchanges on which such cleared contract is open for trading shall constitute a majority.</p> <p>3) The Securities Committee or any panel may transact its business by telephone or such other means as may be determined from time to time.</p> <p>4) Notwithstanding the foregoing provisions of this Section 11 or any other requirements of the By-Laws and Rules, the Executive Chairman may designate any other representative of the Corporation, and any representative of an Exchange may designate any other representative of such Exchange, to serve in his place at any meeting of the Securities Committee or of any panel. In the event of such designation, the designee shall, for the purposes of such meeting, have all of the powers and duties under this Section.</p>		
		Adjustments for Stock Option Contracts			
3)	It shall be the general rule that there will be no adjustments of Options and similar instruments to reflect ordinary cash dividends or distributions, or ordinary stock dividends or distributions, or ordinary trust unit dividends or distributions declared by the issuer of the Underlying Interest, or any cash dividend or distribution declared by the issuer of the Underlying Interest if such dividend or distribution is less than \$12.50 per contract.	A b)	All adjustments hereunder shall be made by the Corporation in accordance with the policies and procedures set forth in Section 11.		
		A c)	It shall be the general rule that there will be no adjustment to reflect (x) ordinary cash dividends or distributions or ordinary stock dividends or distributions (collectively, "ordinary distributions") by the issuer of the underlying security or (y) any cash dividend or distribution by the issuer of the underlying security if such dividend or distribution is less than \$0.125 per share provided that, in the case of a contract that is originally listed with a unit of trading larger than 100 shares, the applicable threshold shall be \$12.50 per contract.		
4)	It shall be the general rule that there will be no adjustments of Transactions other than Options and similar instruments to reflect ordinary cash dividends or distributions, or ordinary stock dividends or distributions, or ordinary trust unit dividends or distributions declared by the issuer of the Underlying Interest if such dividend or distribution is less than \$12.50 per contract.			c)	Except as provided in paragraph (f) below, it shall be the general rule that there will be no adjustments to reflect ordinary cash dividends or distributions or ordinary stock dividends or distributions (collectively, "ordinary distributions") by the issuer of the underlying security.

CDCC/OCC Adjustments in Contract Terms Rules: Comparative Benchmarking Analysis					
Yellow : description is different Black : description is the same					
CDCC Rules (A-902)		OCC Bylaws (Article VI - Section 11) - Options		OCC Bylaws (Article XII - Section 3) - Futures	
Section	Description	Section	Description	Section	Description
5) (i)	For all Options and similar instruments it shall be the general rule that in the case of a stock dividend, stock distribution, stock split, trust unit dividend, trust unit distribution, trust unit split or similar event whereby one or more whole number of additional shares of the Underlying Interest are issued with respect to each outstanding share, each Option or similar instrument covering that Underlying Interest shall be increased by the same number of additional contracts as the number of additional shares issued with respect to each share of the Underlying Interest, and the Exercise Price per share in effect immediately prior to such event shall be proportionately reduced, and the Unit of Trading shall remain the same.	A d) (i)	It shall be the general rule that in the case of: a stock dividend, stock distribution or stock split whereby a whole number of additional shares of the underlying security is issued with respect to each outstanding share, each option contract covering that underlying security shall be increased by the same number of additional option contracts as the additional number of shares issued with respect to each share of the underlying security, the exercise price per share in effect immediately prior to such event shall be proportionately reduced, and the unit of trading shall remain the same.	d)	It shall be the general rule that in the case of:
5) (ii)	For all Options and similar instruments it shall be the general rule that in the case of a stock dividend, stock distribution, stock split, trust unit dividend, trust unit distribution, trust unit split or similar event whereby other than a whole number of shares of the Underlying Interest is issued in respect of each outstanding share, the Exercise Price in effect immediately prior to such event shall be proportionately reduced, and the Unit of Trading shall be proportionately increased.	A d) (ii)	a stock dividend, stock distribution or stock split whereby other than a whole number of shares of the underlying security is issued in respect of each outstanding share, the exercise price in effect immediately prior to such event shall be proportionately reduced and the unit of trading shall be proportionately increased.		
5) (iii)	For all Options and similar instruments it shall be the general rule that in the case of a reverse stock split, consolidation or combination of shares, or similar event, each Option and similar instrument covering the affected Underlying Interest shall be adjusted, solely for purposes of determining the property deliverable upon exercise of the Option or similar instrument , by decreasing the Unit of Trading to reflect the number of shares eliminated. If an adjustment is made in accordance with the preceding sentence, the Unit of Trading for all such adjusted series of Options or similar instruments shall remain unchanged for purposes of determining the aggregate Exercise Price of the Option or similar instrument and for purposes of determining the premium for any such instrument purchased and sold.	A d) (iii)	reverse stock splits, combinations of shares, or similar events, option contracts shall be adjusted solely for purposes of determining the property deliverable upon exercise of the option, by decreasing the unit of trading to reflect the number of shares eliminated. If an adjustment is made in accordance with the preceding sentence, the unit of trading for all such adjusted series of options shall remain unchanged for purposes of determining the aggregate exercise price of the option and for purposes of determining the premium for any such option purchased and sold.		
5) iv)	For all Transactions other than those covering Options and similar instruments it shall be the general rule that in the case of a stock dividend, stock distribution, stock split, trust unit dividend, trust unit distribution, trust unit split or similar event whereby one or more whole number of additional shares of the Underlying Interest are issued with respect to each outstanding share, each Derivative Instrument covering that Underlying Interest shall be increased by the same number of additional contracts as the number of additional shares issued with respect to each share of the Underlying Interest, the last Settlement Price established immediately before such event shall be proportionately reduced, and the Unit of Trading shall remain the same.			d) i)	a stock dividend, stock distribution or stock split whereby a whole number of additional shares of the underlying security is issued with respect to each outstanding share, each stock, future covering that underlying security shall be increased by the same number of additional stock futures , as the additional number of shares issued with respect to each share of the underlying security, the last settlement price established immediately before such event shall be proportionately reduced, and the unit of trading shall remain the same.

CDCC/OCC Adjustments in Contract Terms Rules: Comparative Benchmarking Analysis					
Yellow : description is different Black : description is the same					
CDCC Rules (A-902)		OCC Bylaws (Article VI - Section 11) - Options		OCC Bylaws (Article XII - Section 3) - Futures	
Section	Description	Section	Description	Section	Description
5) v)	For all Transactions other than those covering Options and similar instruments it shall be the general rule that in the case of a stock dividend, stock distribution, stock split, trust unit, dividend, trust unit distribution, trust unit split or similar event whereby other than a whole number of shares of the Underlying Interest is issued in respect of each outstanding share, the last Settlement Price established immediately before such event shall be proportionately reduced, and the Unit of Trading shall be proportionately increased.			d) ii)	a stock dividend, stock distribution or stock split whereby other than a whole number of shares of the underlying security is issued in respect of each outstanding share, the last settlement price established immediately before such event shall be proportionately reduced and the unit of trading shall be proportionately increased.
5) vi)	For all Transactions other than those covering Options and similar instruments it shall be the general rule that in the case of a reverse stock split, consolidation or combination of shares, or similar event, each Derivative Instrument covering the affected Underlying Interest shall be adjusted, solely for purposes of determining the property deliverable upon exercise of the instrument, by decreasing the Unit of Trading to reflect the number of shares eliminated. If an adjustment is made in accordance with the preceding sentence, the Unit of Trading for all such adjusted series of Derivatives Instruments shall remain unchanged for purposes of determining the aggregate Settlement Price of the Derivatives Instrument and for purposes of determining the premium for any such instrument purchased and sold.			d) iii)	reverse stock splits, combinations of shares, or similar events, stock futures shall be adjusted solely for purposes of determining the property deliverable in respect of such futures contract, by decreasing the unit of trading to reflect the number of shares eliminated. If an adjustment is made in accordance with the preceding sentence, the unit of trading for all such adjusted futures contracts shall remain unchanged for purposes of determining the aggregate settlement value of the futures contract payable upon delivery and for purposes of determining the settlement value for any such futures contract purchased and sold.
6)	It shall be the general rule that in the case of any distribution made with respect to shares of an Underlying Interest, other than ordinary dividends or distributions subject to Subsection (3) and (4) of this Section A-902 and other than dividends or distributions for which adjustments are provided in Subsection (5) of this Section A-902, if an adjustment is determined by the Adjustment Committee to be appropriate, for Options and similar instruments:	A e)		e)	
6) i)	the Exercise Price in effect immediately prior to such event shall be reduced by the value per share of the distributed property, in which event the Unit of Trading shall not be adjusted, or				
6) ii)	the Unit of Trading in effect immediately prior to such event shall be adjusted so as to include the amount of property distributed with respect to the number of shares of the Underlying Interest represented by the Unit of Trading in effect prior to such adjustment, in which event the Exercise Price shall not be adjusted;		It shall be the general rule that in the case of any distribution made with respect to shares of an underlying security, other than ordinary distributions and other than distributions for which adjustments are provided in paragraph (d) of this Section 11A, if an adjustment is determined by the Corporation to be appropriate, (i) the exercise price in effect immediately prior to such event shall be reduced by the value per share of the distributed property, in which event the unit of trading shall not be adjusted, or (ii) the unit of trading in effect immediately prior to such event shall be adjusted so as to include the amount of property distributed with respect to the number of shares of the underlying security represented by the unit of trading in effect prior to such adjustment, in which event the exercise price shall not be adjusted. The Corporation shall, with respect to adjustments under this paragraph or any other paragraph		It shall be the general rule that in the case of any distribution made with respect to shares of an underlying security other than ordinary distributions and other than distributions for which adjustments are provided in paragraph (d) of this Section 3, if the Corporation determines that an adjustment to the terms of stock futures on such underlying security is appropriate, (i) the last settlement price established immediately before such event shall be reduced by the value per share of the distributed property, in which event the unit of trading shall not be adjusted, or alternatively, (ii) the unit of trading in effect immediately before such event shall be adjusted so as to include the amount of property distributed with respect to the number of shares of the underlying security represented by the unit of trading in effect prior to such adjustment, in which event the settlement price shall not be adjusted. The Corporation shall, with respect to adjustments under this paragraph or any other paragraph of
6)	For all other Transactions for which an Exercise Price is not available;				
6) i)	the last Settlement Price established immediately before such event shall be reduced by the value per share of the distributed property, in which event the Unit of Trading shall not be adjusted, or				

CDCC/OCC Adjustments in Contract Terms Rules: Comparative Benchmarking Analysis					
Yellow : description is different Black : description is the same					
CDCC Rules (A-902)		OCC Bylaws (Article VI - Section 11) - Options		OCC Bylaws (Article XII - Section 3) - Futures	
Section	Description	Section	Description	Section	Description
6) ii)	the Unit of Trading in effect immediately prior to such event shall be adjusted so as to include the amount of property distributed with respect to the number of shares of the Underlying Interest represented by the Unit of Trading in effect prior to such adjustment; in which event the Settlement Price shall not be adjusted.		or this Section 11A, have the authority to determine the value of distributed property.		this Section 3, have the authority to determine the value of distributed property.
6) iii)	The Adjustment Committee shall, with respect to adjustments under this Subsection or any other Subsection of this Section A-902, have the authority to determine the value of distributed property				
7)	In the case of any event for which adjustments are not provided in any of the foregoing Subsections of this Section A-902, the Adjustment Committee may make such adjustments, if any, with respect to the characteristics of the Derivative Instrument affected by such event as the Adjustment Committee determines.	A f)	In the case of any event for which adjustment is not provided in any of the foregoing paragraphs of this Section 11A, the Corporation may make such adjustments, if any, with respect to the option contracts affected by such event as the Corporation determines.	f)	In the case of any event for which adjustment is not provided in any of the foregoing paragraphs of this Section 3, the Corporation may make such adjustments, if any, with respect to the stock futures affected by such event as the Corporation determines.
8)	Adjustments pursuant to this Section A-902 as a general rule shall become effective in respect of Transactions outstanding on the "ex-dividend date" established by the exchange or exchanges on which the Underlying Interest is traded. In the event that the "ex-dividend date" for an Underlying Interest traded on exchanges differs from one exchange to another, the Corporation shall deem the earliest date to be the "ex-dividend date" for the purposes of this Section A-902. "Ex-dividend dates" established by any other exchange or exchanges on which an Underlying Interest may be traded shall be disregarded	A g)	Adjustments pursuant to this Section 11A shall as a general rule become effective in respect of option contracts outstanding on the "ex-date" established by the primary market for the underlying security.	g)	Adjustments pursuant to this Section 3 shall as a general rule become effective in respect of outstanding stock futures on the "ex-date" established by the primary market for the underlying security.
9)	It shall be the general rule that (i) all adjustments of the Exercise Price of an outstanding Option or similar instrument shall be rounded to the nearest adjustment increment, (ii) when an adjustment causes an Exercise Price to be equidistant between two adjustment increments, the Exercise Price shall be rounded up to the next highest adjustment increment, (iii) all adjustments of the Unit of Trading shall be rounded down to eliminate any fraction, and (iv) if the adjustment is made pursuant to subparagraph (5)(iii) above, the value of the fractional share so eliminated as determined by the Corporation shall be added to the Unit of Trading, or if the adjustment is made pursuant to subparagraph (5)(i) above, if the Unit of Trading is rounded down to eliminate a fraction, the adjusted Exercise Price may be further adjusted, to the nearest adjustment increment, to reflect any diminution in the value of the Option or similar instrument resulting from the elimination of the fraction.	A h)	It shall be the general rule that (1) all adjustments of the exercise price of an outstanding option contract shall be rounded to the nearest adjustment increment, (2) when an adjustment causes an exercise price to be equidistant between two adjustment increments, the exercise price shall be rounded up to the next highest adjustment increment, (3) all adjustments of the unit of trading shall be rounded down to eliminate any fraction, and (4) if the adjustment is made pursuant to subparagraph (d)(ii) above and the unit of trading is rounded down to eliminate a fraction, the adjusted exercise price may be further adjusted, to the nearest adjustment increment, to reflect any diminution in the value of the option contract resulting from the elimination of the fraction, or if the adjustment is made pursuant to subparagraph (d)(i) above and the unit of trading is rounded down to eliminate a fraction, the value of the fractional share so eliminated as determined by the Corporation shall be added to the unit of trading.		

CDCC/OCC Adjustments in Contract Terms Rules: Comparative Benchmarking Analysis					
Yellow : description is different Black : description is the same					
CDCC Rules (A-902)		OCC Bylaws (Article VI - Section 11) - Options		OCC Bylaws (Article XII - Section 3) - Futures	
Section	Description	Section	Description	Section	Description
10)	<p>It shall be the general rule that (i) all adjustments of the Settlement Price of an outstanding transaction other than those covering an Option or similar instrument shall be rounded to the nearest adjustment increment, (ii) when an adjustment causes a Settlement Price to be equidistant between two adjustment increments, the settlement price shall be rounded up to the next highest adjustment increment, (iii) all adjustments of the Unit of Trading shall be rounded down to eliminate any fraction, and (iv) if the adjustment is made pursuant to subparagraph (5)(v) above, the value of the fractional share so eliminated as determined by the Corporation shall be added to the Unit of Trading, or if the adjustment is made pursuant to subparagraph (5)(iv) above, if the Unit of Trading is rounded down to eliminate a fraction, the adjusted Settlement Price may be further adjusted, to the nearest adjustment increment, to reflect any diminution in the value of the Derivative Instrument resulting from the elimination of the fraction.</p>			h)	<p>It shall be the general rule that (i) all adjustments of the settlement price of an outstanding stock future shall be rounded to the nearest adjustment increment, (ii) when an adjustment causes a settlement price to be equidistant between two adjustment increments, the settlement price shall be rounded up to the next highest adjustment increment, (iii) all adjustments of the unit of trading shall be rounded down to eliminate any fraction, and (iv) if the adjustment is made pursuant to subparagraph (d)(ii) above and the unit of trading is rounded down to eliminate a fraction, the adjusted settlement price may be further adjusted, to the nearest adjustment increment, to reflect any diminution in the value of the stock future, resulting from the elimination of the fraction, or if the adjustment is made pursuant to subparagraph (d)(ii) above and the unit of trading is rounded down to eliminate a fraction, the value of the fractional share so eliminated as determined by the Corporation shall be added to the unit of trading.</p>
11)	<p>Notwithstanding the general rules set forth in Subsections (3) through (9) of this Section A-902 or which may be set forth as interpretations and policies under this Section A-902, the Adjustment Committee shall have the power to make exceptions in those cases or groups of cases in which, in applying the standards set forth in Subsection (2) thereof the Adjustment Committee shall determine such exceptions to be appropriate. However, the general rules shall be applied unless the Adjustment Committee affirmatively determines to make an exception in a particular case or group of cases.</p>	A i)	<p>Notwithstanding the general rules set forth in paragraphs (c) through (h) of this Section 11A or which may be set forth as interpretations and policies under this Section 11A, the Corporation shall have the power to make exceptions in those cases or groups of cases (which may include making exceptions for one or more series of flexibly structured options) in which, in applying the standards set forth in Section 11(a) hereof, the Corporation shall determine such exceptions to be appropriate. However, the general rules shall be applied unless the Corporation affirmatively determines to make an exception in a particular case or group of cases.</p>	i)	<p>Notwithstanding the general rules set forth in paragraphs (c) through (h) and (j) of this Section 3 or which may be set forth as interpretations and policies under this Section 3, the Corporation shall have the power to make exceptions in those cases or groups of cases in which, in applying the standards set forth in paragraph (a) of this Section 3, the Corporation shall determine such exceptions to be appropriate. However, the general rules shall be applied unless the Corporation affirmatively determines to make an exception in a particular case or group of cases.</p>
				j)	<p>Notwithstanding the general rule set forth in paragraph (c), such security futures as may be designated by the Exchange on which such contracts are traded as subject to this paragraph (j) shall be adjusted for the aggregate amount of all cash dividends or distributions as reported by such Exchange to the Corporation. The settlement price of each such contract on the ex-date shall be adjusted by such aggregate amount of such dividend or distribution, provided that (i) the Exchange has reported such information to the Corporation prior to the ex-date in accordance with the Corporation's requirements, or (ii) the Exchange failed to provide the information on a timely basis or reported incorrect information to the Corporation, but provides such information or corrected information to the Corporation on the ex-date. The Corporation shall have no liability with respect to a dividend or distribution that</p>
	INTERPRETATIONS AND POLICIES		INTERPRETATIONS AND POLICIES		INTERPRETATIONS AND POLICIES

CDCC/OCC Adjustments in Contract Terms Rules: Comparative Benchmarking Analysis				
Yellow : description is different Black : description is the same				
CDCC Rules (A-902)		OCC Bylaws (Article VI - Section 11) - Options		OCC Bylaws (Article XII - Section 3) - Futures
Section	Description	Section	Description	Description
1) i)	Cash dividends or distributions (regardless of size) declared by the issuer of the Underlying Interest which the Corporation considers to have been declared pursuant to a policy or practice of paying such dividends or distributions on a quarterly basis or other regular basis, as well as resumption of dividends or distributions will, as a general rule, be deemed to be "ordinary cash dividends or distributions" within the meaning of Subsection A-902(3). Cash dividends or distributions declared by the issuer of the Underlying Interest which are declared outside of a policy or practice of paying such dividends or distributions on a quarterly basis or other regular basis will be deemed to be "special cash dividends or distributions" if they exceed the threshold of \$12.50 per contract.	A .01	Cash dividends or distributions (regardless of size) by the issuer of the underlying security which the Corporation believes to have been declared pursuant to a policy or practice of paying such dividends or distributions on a quarterly or other regular basis or which the Corporation believes represents an acceleration or deferral of such payments will , as a general rule, be deemed to be "ordinary cash dividends or distributions" within the meaning of paragraph (c) of Section 11A. Stock dividends or distributions by the issuer of the underlying security (i) in an aggregate amount per dividend or distribution which does not exceed 10% of the number of shares or other units of the underlying security outstanding as of the close of trading on the declaration date, and (ii) which the Corporation believes to have been declared pursuant to a policy or practice of paying such dividends or distributions on a quarterly basis or which the Corporation believes represents an acceleration or deferral of such payments will, as a general rule, be deemed to be "ordinary stock dividends or distributions" within the meaning of paragraph (c) of Section 11A. The Corporation will determine on a case-by-case basis whether other dividends or distributions are "ordinary distributions" or whether they are dividends or distributions for which an adjustment should be made. Where the Corporation determines to adjust for a dividend or distribution, the adjustment shall be made in accordance with paragraph (e) of Section 11A. Any issue as to whether a particular dividend or distribution was declared pursuant to a policy of paying such dividends or distributions on a quarterly or (where applicable) other regular basis shall be referred to the Corporation for a determination. In making such determinations, the Corporation may take into account such factors as it deems appropriate, including, without limitation, the issuer's stated dividend payment policy, the issuer's characterization of a particular dividend or distribution as "regular," "special," "accelerated" or "deferred," whether the dividend can be differentiated from other dividends (if any) paid on a quarterly or other regular basis, and the issuer's dividend payment history. Normally, the Corporation shall classify a dividend or distribution as non-ordinary when it believes that similar dividends or distributions will not be paid on a quarterly or other regular basis.	
1) ii)	Stock dividends or distributions, or trust unit dividends or distributions declared by the issuer of the Underlying Interest in an aggregate amount that per dividend or distribution does not exceed 10% of the number of shares of the Underlying Interest outstanding as of the close of trading on the declaration date, and which the Corporation considers to have been declared pursuant to a policy or practice of paying such dividends or distributions on a quarterly basis will, as a general rule, be deemed to be "ordinary stock dividends or distributions" or ordinary trust unit dividends or distributions within the meaning of Subsection A-902(3).			
1) iii)	Cash dividends or distributions declared by the issuer of the Underlying Interest which the Corporation considers to have been declared outside of a regular policy or practice of paying such dividends or distributions and that exceeds \$12.50 per contract will be deemed to be "special cash dividends or distributions" within the meaning of Subsection A-902(3).			

CDCC/OCC Adjustments in Contract Terms Rules: Comparative Benchmarking Analysis				
Yellow : description is different Black : description is the same				
CDCC Rules (A-902)		OCC Bylaws (Article VI - Section 11) - Options		OCC Bylaws (Article XII - Section 3) - Futures
Section	Description	Section	Description	Section
1) iv)	<p>Stock dividends or distributions, or trust unit dividends or distributions declared by the issuer of the Underlying Interest which the Corporation considers to have been declared outside of a regular policy and that exceeds 10% of the number of shares of the Underlying Interest will be deemed to be "special stock dividends or distributions" or "special trust unit dividends or distributions" within the meaning of Subsection A-902(3).</p>			
1) v)	<p>Cash dividends or distributions declared by the issuer of the Underlying Interest which the Corporation considers to have been declared pursuant to a policy or practice of paying such dividends or distributions on a quarterly basis or other regular basis, as well as resumption of dividends or distributions will, as a general rule, be deemed to be "ordinary distributions" within the meaning of Subsection A-902(4). The Corporation will determine on a case-by-case basis whether other dividends or distributions are "ordinary distributions" or whether they are dividends or distributions for which an adjustment should be made.</p>			.01 a)
				<p>Cash dividends or distributions by the issuer of the underlying security that the Corporation believes to have been declared pursuant to a policy or practice of paying such dividends or distributions on a quarterly or other regular basis or which the Corporation believes represents an acceleration or deferral of such payments will, as a general rule, be deemed to be "ordinary distributions" within the meaning of paragraph (c) of Section 3. The Corporation will determine on a case-by-case basis whether other dividends or distributions are "ordinary distributions" or whether they are dividends or distributions for which an adjustment should be made.</p> <p>In making such determinations, the Corporation may take into account such factors as it deems appropriate, including, without limitation, the issuer's stated dividend payment policy, the issuer's characterization of a particular dividend or distribution as "regular," "special," "accelerated" or "deferred," whether the dividend can be differentiated from other dividends (if any) paid on a quarterly or other regular basis, and the issuer's dividend payment history. Normally, the Corporation shall classify a dividend or distribution as non-ordinary when it believes that similar dividends or distributions will not be paid on a quarterly or other regular basis.</p>
1) vi)	<p>Stock dividends or distributions or trust unit dividends or distributions by the issuer of the Underlying Interest which the Corporation considers to have been declared pursuant to a policy or practice of paying such dividends or distributions on a quarterly basis will, as a general rule, be deemed to be "ordinary distributions" within the meaning of Subsection A-902(4). The Corporation will ordinarily adjust for other stock dividends and distributions.</p>			.01 b)
				<p>Stock dividends or distributions by the issuer of the underlying security that the Corporation believes to have been declared pursuant to a policy or practice of paying such dividends or distributions on a quarterly basis will, as a general rule, be deemed to be "ordinary distributions" within the meaning of paragraph (c) of Section 3. The Corporation will ordinarily adjust for other stock dividends and distributions.</p>
				.01 c)
				<p>Where the Corporation determines to adjust for a cash or stock dividend or distribution, the adjustment shall be made in accordance with the applicable provisions of Section 3.</p>

CDCC/OCC Adjustments in Contract Terms Rules: Comparative Benchmarking Analysis					
Yellow : description is different Black : description is the same					
CDCC Rules (A-902)		OCC Bylaws (Article VI - Section 11) - Options		OCC Bylaws (Article XII - Section 3) - Futures	
Section	Description	Section	Description	Section	Description
1)	<p>Nevertheless, the Adjustment Committee will determine, on its sole discretion, on a case-by-case basis whether other dividends or distributions are "ordinary dividends or distributions" or whether they are dividends or distributions for which adjustments should be made, regardless of the threshold of \$12.50 per contract applied to "special distributions".</p> <p>Normally, the Adjustment Committee shall classify a cash dividend or cash distribution as non-ordinary when it believes that similar cash dividends or cash distributions will not be paid on a quarterly or other regular basis. Notwithstanding that the Adjustment Committee has classified a cash dividend or cash distribution as non-ordinary, it may, with respect to events announced on or after February 1, 2012, classify subsequent cash dividends or cash distributions of a similar nature as ordinary if (i) the issuer discloses that it intends to pay such dividends or distributions on a quarterly or other regular basis, (ii) the issuer has paid such dividends or distributions for four or more</p>				
2) i)	Adjustments will not ordinarily be made to reflect the issuance of so-called "poison pill" rights that are not immediately exercisable, trade as a unit or automatically with the Underlying Interest, and may be redeemed by the issuer. In the event such rights become exercisable, begin to trade separately from the Underlying Interest, or are redeemed, the Adjustment Committee will determine whether adjustments are appropriate.	A .02	Adjustments will not ordinarily be made to reflect the issuance of so-called "poison pill" rights that are not immediately exercisable, trade as a unit or automatically with the underlying security, and may be redeemed by the issuer. In the event such rights become exercisable, begin to trade separately from the underlying security, or are redeemed, the Corporation will determine whether an adjustment is appropriate.	.02	Adjustments will ordinarily be made for rights distributions, except as provided below in the case of certain "poison pill" rights. When an adjustment is made for a rights distribution, the unit of trading in effect immediately prior to the distribution will ordinarily be adjusted to include the number of rights distributed with respect to the number of shares or other units of the underlying security comprising the unit of trading. If, however, the Corporation determines that the rights are due to expire before the time they could be exercised upon delivery under the futures contract, then delivery of the rights will not be required. Instead, the Corporation will ordinarily adjust the last settlement price established before the rights expire to reflect the value, if any, of the rights as determined by the Corporation in its sole discretion. Adjustments will not ordinarily be made to reflect the issuance of so-called "poison pill" rights that are not immediately exercisable, trade as a unit or automatically with the underlying security, and may be redeemed by the issuer. In the event such rights become exercisable, begin to trade separately from the underlying security, or are redeemed, the Corporation will determine whether an adjustment is appropriate.
2) ii)	Except as provided above in the case of certain "poison pill" rights, adjustments for rights distributions will ordinarily be made to Transactions other than those covering Options and similar instruments. When an adjustment is made for a rights distribution, the Unit of Trading in effect immediately prior to the distribution will ordinarily be adjusted to include the number of rights distributed with respect to the number of shares of the Underlying Interest comprising the Unit of Trading. If, however, the Corporation determines that the rights are due to expire before the time they could be exercised upon delivery under the contract, then delivery of the rights will not be required. Instead, the Corporation will ordinarily adjust the last Settlement Price established before the rights expire to reflect the value, if any, of the rights as determined by the Corporation in its sole discretion.				
2) iii)	Adjustments will not be made to reflect a take-over bid or issuer bid made for the Underlying Interest, whether such offer is for cash, securities or other property. This policy will apply without regard to whether the price of the Underlying Interest may be favourably or adversely affected by the offer or whether the offer may be deemed to be "coercive". Outstanding Transactions ordinarily will be adjusted to reflect a merger, amalgamation, arrangement or similar event that becomes effective following the completion of a take-over bid.	A .03	Adjustments will not be made to reflect a tender offer or exchange offer to the holders of the underlying security, whether such offer is made by the issuer of the underlying security or by a third person or whether the offer is for cash, securities or other property. This policy will apply without regard to whether the price of the underlying security may be favorably or adversely affected by the offer or whether the offer may be deemed to be "coercive." Outstanding options ordinarily will be adjusted to reflect a merger, consolidation or similar event that becomes effective following the completion of a tender offer or exchange offer.	.03	Adjustments will not be made to reflect a tender offer or exchange offer to the holders of the underlying security, whether such offer is made by the issuer of the underlying security or by a third person or whether the offer is for cash, securities or other property. This policy will apply without regard to whether the price of the underlying security may be favorably or adversely affected by the offer or whether the offer may be deemed to be "coercive." Outstanding stock futures ordinarily will be adjusted to reflect a merger, consolidation or similar event that becomes effective following the completion of a tender offer or exchange offer.

CDCC/OCC Adjustments in Contract Terms Rules: Comparative Benchmarking Analysis					
<p style="text-align: center;">Yellow : description is different Black : description is the same</p>					
CDCC Rules (A-902)		OCC Bylaws (Article VI - Section 11) - Options		OCC Bylaws (Article XII - Section 3) - Futures	
Section	Description	Section	Description	Section	Description
2) iv)	Adjustments will not be made to reflect changes in the capital structure of an issuer where all of the Underlying Interest in the hands of the public (other than dissenters' shares) are not changed into another Security, cash or other property. For example, adjustments will not be made merely to reflect the issuance (except as a distribution on an Underlying Interest) of new or additional debt, stock, trust units , or options, warrants or other securities convertible into or exercisable for the Underlying Interest, the refinancing of the issuer's outstanding debt, the repurchase by the issuer of less than all of the Underlying Interest outstanding or the sale by the issuer of significant capital assets.	A .04	Adjustments will not be made to reflect changes in the capital structure of an issuer where all of the underlying securities outstanding in the hands of the public (other than dissenters' shares) are not changed into another security, cash or other property. For example, adjustments will not be made merely to reflect the issuance (except as a distribution on an underlying security) of new or additional debt, stock, or options, warrants or other securities convertible into or exercisable for the underlying security, the refinancing of the issuer's outstanding debt, the repurchase by the issuer of less than all of the underlying securities outstanding, or the sale by the issuer of significant capital assets.	.04	Adjustments will not be made to reflect changes in the capital structure of an issuer where all of the underlying securities outstanding in the hands of the public (other than dissenters' shares) are not changed into another security, cash or other property. For example, adjustments will not be made merely to reflect the issuance (except as a distribution on an underlying security) of new or additional debt, stock, or options, warrants or other securities convertible into or exercisable for the underlying security, the refinancing of the issuer's outstanding debt, the repurchase by the issuer of less than all of the underlying securities outstanding, or the sale by the issuer of significant capital assets.
2) v)	When an Underlying Interest is converted into a right to receive a fixed amount of cash, such as in a merger, amalgamation, arrangement or similar event , outstanding Options or similar instruments will be adjusted to require the delivery upon exercise of cash in an amount per share equal to the conversion price. As a result of such adjustments, the value of all outstanding In-the-money Options or similar instruments will become fixed, and all At-the-money and Out-of-the-money Options or similar instruments will become worthless. Outstanding transactions other than those covering Options or similar instruments will be adjusted to replace such Underlying Interest with such fixed amount of cash as the Underlying Interest, and the Unit of Trading shall remain unchanged.	A .05	When an underlying security is converted into a right to receive a fixed amount of cash, such as in a merger or a call or redemption of an entire class of index-linked securities , outstanding options will be adjusted to require the delivery upon exercise of cash in an amount per share or unit equal to the conversion or redemption price . As a result of such adjustment, the value of all outstanding in-the-money options will become fixed, and all at-the-money and out-of-the-money options will become worthless. No adjustment will ordinarily be made in the event of a call of less than an entire class of index-linked securities.	.05	When an underlying security is converted into a right to receive a fixed amount of cash, such as in a merger or a call or redemption of an entire class of index-linked securities , outstanding stock futures will be adjusted to replace such underlying security with such fixed amount of cash as the underlying interest, and the unit of trading shall remain unchanged. No adjustment will ordinarily be made in the event of a call of less than an entire class of index-linked securities.
2) vi)	In the case of a spin off or similar event by the issuer of an Underlying Interest which results in a property distribution, Derivatives Instruments will be adjusted to reflect such distribution. The value of the property distributed shall be reflected in the shares deliverable.				
2) vii)	In the case of a corporate reorganization or similar occurrence by the issuer of an Underlying Interest which results in an automatic share-for-share exchange of the Underlying Interest for shares of another class in the capital of the issuer or in the resulting company, the Transactions on the Underlying Interest will ordinarily be adjusted to require delivery upon exercise of a like number of units of the shares of such other class or of the resulting company. Because the Securities are generally exchanged only on the books of the issuer and/or the resulting company, as the case may be, and are generally not exchanged physically, deliverable shares will ordinarily include certificates that are denominated on their face as shares in the original class of shares of the original issuer, but which, as a result of the corporate transaction, represent shares in the other class or in the resulting company, as the case may be.	A .06	In the case of a corporate reorganization, reincorporation or similar occurrence by the issuer of an underlying security which results in an automatic share-for-share exchange of shares in the issuer for shares in the resulting company, the options on the underlying security will ordinarily be adjusted to require delivery upon exercise of a like number of units of the shares of the resulting company. Because the securities are generally exchanged only on the books of the issuer and the resulting company, and are not generally exchanged physically, deliverable shares will ordinarily include certificates that are denominated on their face as shares in the original issuer, but which, as a result of the corporate transaction, represent shares in the resulting company.	.06	In the case of a corporate reorganization, reincorporation or similar occurrence by the issuer of an underlying security which results in an automatic share-for-share exchange of shares in the issuer for shares in the resulting company, security futures on the underlying security will ordinarily be adjusted by replacing such underlying security with a like number of units of the shares of the resulting company. Because the securities are generally exchanged only on the books of the issuer and the resulting company, and are not generally exchanged physically, deliverable shares will ordinarily include certificates that are denominated on their face as shares in the original issuer, but which, as a result of the corporate transaction, represent shares in the resulting company.

CDCC/OCC Adjustments in Contract Terms Rules: Comparative Benchmarking Analysis					
Yellow : description is different Black : description is the same					
CDCC Rules (A-902)		OCC Bylaws (Article VI - Section 11) - Options		OCC Bylaws (Article XII - Section 3) - Futures	
Section	Description	Section	Description	Section	Description
2) viii)	When an Underlying Interest is converted in whole or in part into a debt security and/or a preferred stock, as in a merger, and interest or dividends on such debt security or preferred stock are payable in the form of additional units thereof, outstanding Transactions that have been adjusted to call for delivery of such debt security or preferred stock shall be further adjusted, effective as of the ex-date for each payment of interest or dividends thereon, to call for delivery of the securities distributed as interest or dividends thereon.	A .07	When an underlying security is converted in whole or in part into a debt security and/or a preferred stock, as in a merger, and interest or dividends on such debt security or preferred stock are payable in the form of additional units thereof, outstanding options that have been adjusted to call for delivery of such debt security or preferred stock shall be further adjusted, effective as of the ex-date for each payment of interest or dividends thereon, to call for delivery of the securities distributed as interest or dividends thereon.	.07	When an underlying security is converted in whole or in part into a debt security and/or a preferred stock, as in a merger, and interest or dividends on such debt security or preferred stock are payable in the form of additional units thereof, outstanding stock futures that have been adjusted by replacing the original underlying security with the security into which the original underlying security has been converted shall be further adjusted, effective as of the ex-date for each payment of interest or dividends thereon, by increasing the unit of trading by the number of units of the new underlying security distributed as interest or dividends thereon.
2) ix)	Notwithstanding paragraph 1) of Interpretations and Policies under Section A-902, (i) "ordinary cash dividends or distributions" within the meaning of paragraph (3) of Section A-902 shall not, as a general rule, be deemed to include distributions of short-term or long-term capital gains by the issuer of the Underlying Interest, and (ii) "ordinary cash dividends or distributions" within the meaning of paragraph (3) of Section A-902 shall not, as a general rule, be deemed to include other distributions by the issuer of the Underlying Interest, provided that (a) the issuer is an entity that holds securities or replicates holding of securities that track the performance of an index that underlies a class of index Options or index Futures, and the distribution on the Underlying Interest includes or reflects a dividend or other distribution on a security part of the index that resulted in an adjustment of the index divisor; or (b) the distribution on the Underlying Interest includes or reflects a dividend or other distribution on a security part of the index (I) that results in an adjustment of Options and similar instruments on other Underlying Interest pursuant to clause (ii) (a), or (I) that is not deemed an ordinary dividend or distribution under Interpretation (1) above. Adjustments of the terms of Options and similar instruments on such Underlying Interest for distributions described in clause (i) or (ii) above shall be made in accordance with paragraph (6) of Section A-902, unless the Adjustment Committee determines, on a case-by-case basis, not to adjust for such a distribution; provided, however, that no adjustment shall be made for any such distribution where the amount of the adjustment would be less than \$.125 per Underlying Interest.	A .08	Notwithstanding Interpretation and Policy .01 under Section 11A of Article VI of the By-Laws, (i) distributions of short-term or long-term capital gains in respect of fund shares by the issuer thereof shall not, as a general rule, be deemed to be "ordinary distributions" within the meaning of paragraph (c) of Section 11A, and (ii) other distributions in respect of fund shares by the issuer thereof shall not, as a general rule, be deemed to be "ordinary distributions" within the meaning of paragraph (c) of this Section 11A if (x) the fund tracks the performance of an index that underlies a class of index options or index futures, and the distribution on the fund shares includes or reflects a dividend or other distribution on a portfolio security that resulted in an adjustment of the index divisor; or (y) the distribution on the fund shares includes or reflects a dividend or other distribution on a portfolio security (I) that results in an adjustment of options on other fund shares pursuant to clause (ii)(x), or (II) that is not deemed an ordinary distribution under Interpretation .01 above. Adjustments of the terms of options on such fund shares for distributions described in clause (i) or (ii) above shall be made in accordance with paragraph (e) of Section 11A, unless the Corporation determines, on a case-by-case basis, not to adjust for such a distribution; provided, however, that no adjustment shall be made for any such distribution that is less than \$.125 per fund share and, provided that, in the case of a contract that is originally listed with a unit of trading larger than 100 fund shares, the applicable threshold shall be \$12.50 per contract.	.08	Notwithstanding Interpretation and Policy .01 above, (i) distributions of short-term and long-term capital gains in respect of fund shares by the issuer thereof shall not, as a general rule, be deemed to be "ordinary distributions" within the meaning of paragraph (c) of this Section 3 and (ii) other distributions in respect of fund shares by the issuer thereof shall not, as a general rule, be deemed to be "ordinary distributions" within the meaning of paragraph (c) of Section 3 if (x) the fund tracks the performance of an index that underlies a class of index options or index futures, and the distribution on the fund shares includes or reflects a dividend or other distribution on a portfolio security that resulted in an adjustment of the index divisor; or (y) the distribution on the fund shares includes or reflects a dividend or other distribution on a portfolio security (I) that results in an adjustment of stock futures on other fund shares pursuant to clause (ii)(x) or (II) that is not deemed an ordinary distribution under Interpretation .01 above. Adjustments of the terms of stock futures on such fund shares for distributions described in clause (i) or (ii) above shall be made in accordance with paragraph (e) of this Section 3 unless the Corporation determines, on a case-by-case basis, not to adjust for such a distribution.

CDCC/OCC Adjustments in Contract Terms Rules: Comparative Benchmarking Analysis				
Yellow : description is different Black : description is the same				
CDCC Rules (A-902)		OCC Bylaws (Article VI - Section 11) - Options		OCC Bylaws (Article XII - Section 3) - Futures
Section	Description	Section	Description	Section Description
		A .09	Interest payments on index-linked securities will, as a general rule, be deemed to be "ordinary cash dividends or distributions" within the meaning of paragraph (c) of this Section 11A.	.09 Other than as provided for in the By-Laws and Rules, including in paragraph (f) of this Section 3, the Corporation will not adjust officially reported settlement prices, even if the information provided by the Exchange regarding dividends or distributions is subsequently found to have been erroneous, except in extraordinary circumstances. Such circumstances might be found to exist where, for example, the information initially provided by the Exchange is clearly erroneous or the Corporation otherwise learns of the error, and corrected information is promptly provided by the Exchange. In no event will a completed settlement be adjusted due to errors discovered after settlement.
				.10 Interest payments on index-linked securities will, as a general rule, be deemed to be "ordinary cash dividends or distributions" within the meaning of paragraph (c) of this Section 3. (Section 3 of this Article replaces Article VI, Section 11A of the By-Laws.)

CDCC		OCC	
Section	Description	Section	Description
B-310	<p>When a Security Option contract, where the Underlying Interest is an equity stock, is adjusted pursuant to Rule A-9 – Adjustment In Contract Terms, to require the delivery upon exercise of a fixed amount of cash, the Expiration Date of the Option contract will ordinarily be accelerated to fall on or shortly after the date on which the <u>conversion</u> of the underlying security to a right to receive Cash occurs. <u>The Expiration Date of the closest month's Option contract will remain unchanged. All Options contracts set to expire after this date will be revised to expire on the business days after that of the closest month's Options contracts. OTCI contracts that expire prior to the expiration of the closest month's expiration date will not be revised. Exercised Options will continue to settle with the delivery delay as defined within the Contract Specification. The fixed amount of Cash will be delivered according to CDCC's payment process.</u></p>	807	<p>When a stock option contract is adjusted pursuant to Section 11 of Article VI of the By-Laws to require the delivery upon exercise of a fixed amount of cash, the expiration date of the option contract will ordinarily be accelerated to fall on or shortly after the date on which the <u>conversion</u> of the underlying security to a right to receive cash occurs.</p> <p><u>... Interpretations and Policies:</u> <u>.01 When option contracts are adjusted to require delivery of a fixed amount of cash and the expiration date is accelerated, the "exercise by exception" threshold for such contracts for purposes of Rule 805 (d)(2) shall be \$.01 per share.</u></p>

ANNEXE 2 : LIBELLÉ MODIFIÉ DE LA RÈGLE A-9 ET DE LA RÈGLE B-3 VERSION AVEC MARQUES DE RÉVISION

RULE A-9 RAJUSTEMENTS DES MODALITÉS DU CONTRAT

Section A-901 APPLICATION

La présente règle A-9 s'applique aux opérations dont le bien sous-jacent est un titre.

Nonobstant l'article A-102, le terme ci-après est défini comme suit pour les besoins de la Règle A-9 :

« instruments semblables » – instrument du marché hors cote ou autre instrument que la Société juge acceptable aux fins de la compensation.

Section A-902 RAJUSTEMENTS DES MODALITÉS

- 1) Lorsqu'un dividende ou un dividende en actions est déclaré, ou lorsqu'une distribution d'actions, un fractionnement d'actions, un fractionnement d'unités de fiducie, un regroupement d'actions, un regroupement d'unités de fiducie, une émission de droits de souscription, une distribution de montants, une réorganisation, un remaniement du capital, une reclassification ou un autre événement semblable se produit relativement à un bien sous-jacent, ou lorsqu'il y a fusion, consolidation, dissolution ou liquidation de l'émetteur d'un bien sous-jacent, le nombre de contrats d'instruments dérivés, la quotité de négociation, le prix de règlement, le prix de levée et le bien sous-jacent, ou l'un ou l'autre de ceux-ci, en ce qui concerne tous les instruments dérivés en circulation, négociables sur ce bien sous-jacent, peuvent être rajustés conformément au présent article A-902.
- 2) La Société, agissant par ~~un~~ l'intermédiaire d'un comité (le « comité des rajustements »), décide s'il faut apporter des rajustements pour tenir compte d'événements particuliers touchant un bien sous-jacent, ainsi que la nature et la portée de tels rajustements, en se fondant sur son propre jugement à l'égard des modifications qu'il convient d'apporter pour protéger les investisseurs et les intérêts du public, en assurant l'équité envers les acheteurs et les vendeurs des instruments dérivés affectés, envers les membres compensateurs et envers la Société, le maintien d'un marché équitable et ordonné pour les instruments dérivés portant sur ce bien sous-jacent, l'uniformité de l'interprétation et de la pratique, l'efficacité des procédures de règlement des levées, l'efficacité des procédures de règlement des contrats à terme et la coordination, avec d'autres chambres de compensation, de la procédure de compensation et de règlement des opérations sur le bien sous-jacent. En plus de déterminer cas par cas les rajustements à apporter, le comité des rajustements peut adopter des politiques ou interprétations ayant une application générale à des types particuliers d'événements. Ces politiques ou interprétations doivent être communiquées à tous les membres compensateurs, à toutes les bourses et autorités en valeurs mobilières et/ou en instruments dérivés ayant juridictioncompétence sur les activités de la Société. Toute décision du comité des rajustements



aux termes du présent article A-902 demeure à son entière discrétion, selon ce que le comité juge nécessaire dans les circonstances et au moment de sa décision, est définitive, elle lie tous les investisseurs et les membres compensateurs et elle ne peut faire l'objet d'une révision autre qu'une révision d'une autorité en valeurs mobilières ~~et~~ en instruments dérivés ayant ~~juridiction~~compétence sur les activités de la Société conformément aux dispositions applicables des lois pertinentes. Le comité des rajustements dispose du pouvoir discrétionnaire de déroger aux politiques ou aux précédents lorsqu'il le juge approprié en raison de circonstances inhabituelles. La Société n'engage en aucun cas sa responsabilité si le comité des rajustements n'est pas informé d'un événement susceptible de commander un rajustement ou n'en est pas informé en temps opportun et (i) qu'il omet d'effectuer un tel rajustement ou (ii) qu'il l'effectue tardivement.

- 3) En règle générale, aucun rajustement n'est apporté aux options ~~et~~ni aux instruments semblables pour tenir compte de dividendes en espèces ordinaires ou de distributions de montants, ou de dividendes ou de distributions ordinaires en actions, ou de dividendes ou de distributions ordinaires d'unités de fiducie par l'émetteur d'un bien sous-jacent ou de dividendes ou de distributions en espèces déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent dont la valeur représente moins ~~de 12,50 \$ que~~ l'équivalent en dollars canadiens de 0,125 \$ US par action, pourvu que, dans le cas d'un contrat coté selon une quotité de négociation supérieure à 100 actions, le seuil applicable soit l'équivalent en dollars canadiens de 12,50 \$ US par contrat.
- 4) En règle générale, aucun rajustement n'est apporté aux ~~opérations autres que des options et des contrats à terme ni aux~~ instruments semblables pour tenir compte de dividendes en espèces ordinaires ou de distributions de montants, ou de dividendes ou de distributions ordinaires en actions, ou de dividendes ou de distributions ordinaires d'unités de fiducie par l'émetteur d'un bien sous-jacent dont la valeur représente moins ~~de 12,50 \$ par contrat que~~ l'équivalent en dollars canadiens de 0,125 \$ US par action, pourvu que, dans le cas d'un contrat coté selon une quotité de négociation supérieure à 100 actions, le seuil applicable soit l'équivalent en dollars canadiens de 12,50 \$ US par contrat.
- 5)
 - i) En règle générale, pour toutes les options et tous les instruments semblables, lorsqu'un dividende en actions, une distribution d'actions, un fractionnement d'actions, un dividende en unités de fiducie, une distribution d'unités de fiducie, un fractionnement d'unités de fiducie ou un événement semblable donne lieu à l'émission d'une ou de plusieurs actions entières additionnelles du bien sous-jacent pour chaque action en circulation, chaque option ~~et~~ instruments semblables portant sur ce bien sous-jacent est augmenté du même nombre de contrats additionnels que le nombre d'actions additionnelles émises pour chaque action du bien sous-jacent. Le prix de levée par action en vigueur immédiatement avant cet événement est réduit proportionnellement et la quotité de négociation reste la même.
 - ii) En règle générale, pour toutes les options et tous les instruments semblables, lorsqu'un dividende en actions, un fractionnement d'actions, un dividende en unités de fiducie, une distribution d'unités de fiducie, un fractionnement d'unités de fiducie ou un événement semblable donne lieu à l'émission d'une fraction d'une action du bien sous-jacent pour chaque action en circulation, le prix de levée en vigueur immédiatement avant cet événement est réduit proportionnellement et, la quotité de négociation est augmentée proportionnellement.



- iii) En règle générale, pour toutes les options et tous les instruments semblables, en cas de regroupement d'actions, de refonte d'actions ou d'un événement semblable, chaque option et instruments semblables portant sur le bien sous-jacent affectés touché est rajusté, uniquement aux fins d'établir le bien livrable lors de la levée de l'option ~~et ou de l'instruments~~ semblables, en diminuant la quotité de négociation pour tenir compte du nombre d'actions éliminées. Si un rajustement est apporté conformément à la phrase précédente, la quotité de négociation pour toutes ces séries rajustées d'options ~~et ou~~ d'instruments semblables demeure inchangée aux fins ~~d'établir le~~ l'établissement du prix de levée total de l'option ~~et ou de l'instruments~~ semblables et aux fins de ~~déterminer la~~ détermination de la prime relative à ~~cet instrument l'option et instruments~~ semblables achetés et vendus.
- iv) En règle générale, pour ~~toutes opérations autres que celles portant sur des options~~ tous les contrats à terme et ~~des~~ instruments semblables, lorsqu'un dividende en actions, une distribution d'actions, un fractionnement d'actions, un dividende en unités de fiducie, une distribution d'unités de fiducie, un fractionnement d'unités de fiducie ou un événement semblable donne lieu à l'émission d'une ou de plusieurs actions entières additionnelles du bien sous-jacent pour chaque action en circulation, chaque contrat à terme et instruments dérivés semblables portant sur le bien sous-jacent doit être augmenté du même nombre de contrats additionnels que le nombre d'actions additionnelles émises par rapport à chaque action du bien sous-jacent, le dernier prix de règlement fixé immédiatement avant cet événement doit être réduit proportionnellement, et la quotité de négociation demeure la même.
- v) En règle générale, pour ~~toutes opérations autres que celles portant sur des options et~~ tous les contrats à terme et instruments semblables, lorsqu'un dividende en actions, une distribution d'actions, un fractionnement d'actions, un dividende en unités de fiducie, une distribution d'unités de fiducie, une division d'unités ou un événement semblable donne lieu à l'émission d'une fraction d'une action du bien sous-jacent pour chaque action en circulation, le dernier prix de règlement fixé immédiatement avant cet événement doit être diminué proportionnellement, et la quotité de négociation doit être augmentée proportionnellement.
- vi) En règle générale, pour ~~toutes~~ tous les ~~opérations autres que celles portant sur des options~~ contrats à terme et ~~des~~ instruments semblables, en cas de regroupement d'actions, de refonte d'actions ou d'un événement semblable, chaque contrat à terme et instruments dérivés semblables portant sur le bien sous-jacent affecté touché est rajusté, uniquement aux fins ~~d'établir le~~ l'établissement du bien livrable ~~lors de l'exercice~~ à l'égard du contrat à terme et instruments semblables, en diminuant la quotité de négociation pour tenir compte du nombre d'actions éliminées. Si un rajustement est apporté conformément à la phrase précédente, la quotité de négociation pour tous ces ~~contrats à terme et instruments dérivés~~ semblables rajustés demeure inchangée aux fins ~~d'établir le prix de levée total l'établissement de la valeur de règlement totale~~ des contrats à terme et instruments dérivés semblables payable sur livraison et aux fins de ~~déterminer la prime relative à cet instrument acheté et vendu~~ la détermination de la valeur de règlement de ces contrats à terme et instruments semblables achetés et vendus.
- 6) En règle générale, lorsqu'il y a une distribution relativement aux actions d'un bien sous-jacent, autre qu'un dividende ordinaire ou une distribution ordinaire en vertu des paragraphes 3) et 4) du présent article A-902 et autre qu'un dividende ou une distribution pour lesquels des rajustements



sont prévus au paragraphe 5) du présent article A-902, et pour lesquels le comité des rajustements détermine qu'il faut apporter un rajustement ~~_____~~ :

aux options et aux instruments semblables :

- vii) soit le prix de levée en vigueur immédiatement avant cet événement est réduit par la valeur par action du bien distribué, auquel cas la quotité de négociation n'est pas rajustée;
- viii) soit la quotité de négociation en vigueur immédiatement avant cet événement est rajustée de façon à inclure le montant du bien distribué relativement au nombre d'actions du bien sous-jacent représenté par la quotité de négociation en vigueur avant le rajustement, auquel cas le prix de levée n'est pas rajusté.

à ~~tout~~ tous les autres ~~opérations pour lesquelles un prix de levée n'est pas disponible~~ contrats à terme et instruments semblables :

- ix) le dernier prix de règlement fixé immédiatement avant cet événement est réduit par la valeur par action du bien distribué, auquel cas la quotité de négociation n'est pas rajustée; ou
- x) la quotité de négociation en vigueur immédiatement avant cet événement est rajustée de façon à inclure le montant du bien distribué relativement au nombre d'actions du bien sous-jacent représenté par la quotité de négociation en vigueur avant le rajustement, auquel cas le prix de règlement n'est pas rajusté.

En ce qui concerne les rajustements prévus au présent paragraphe ou à tout autre paragraphe du présent article A-902, le comité des rajustements détermine la valeur du bien distribué.

- 7) Lorsque se produit un événement pour lequel aucun rajustement n'est prévu aux paragraphes précédents du présent article A-902, le comité des rajustements apporte les rajustements qu'il juge nécessaires aux modalités des instruments dérivés ~~affectés touchés~~ par cet événement.
- 8) En règle générale, les rajustements apportés aux ~~opérations instruments dérivés~~ en cours conformément au présent article A-902 entrent en vigueur à la date ex-dividende fixée par la ou les bourses où se négocie le bien sous-jacent. Dans l'éventualité où la date ex-dividende applicable à un bien sous-jacent négocié en bourse varie d'une bourse à l'autre, ~~la Société le comité des rajustements~~ considère la date la plus rapprochée comme étant la date ex-dividende aux fins du présent article A-902. On ne doit pas tenir compte des autres dates ex-dividende en vigueur sur les autres bourses où le bien sous-jacent peut se négocier.
- 9) En règle générale : i) tous les rajustements ~~au~~ du prix de levée d'une option ou d'un instrument semblable en circulation seront arrondis à la tranche de rajustement la plus près, ii) lorsqu'un rajustement fait en sorte que le prix de levée soit à distance égale entre les deux tranches de rajustement, le prix de levée est arrondi à la hausse à la prochaine tranche de rajustement, iii) tous les rajustements à la quotité de négociation sont arrondis à la baisse pour éliminer toute fraction, et iv) si le rajustement est fait conformément à l'alinéa 5)iii) ci-dessus et que la quotité de négociation est arrondie à la baisse pour éliminer une fraction, la valeur de la fraction d'action ainsi éliminée établie par ~~la Société le comité des rajustements~~ est ajoutée à la quotité de négociation, ou si le rajustement est fait aux termes de l'alinéa 5)ii) ci-dessus, ~~si~~ et que la quotité de négociation



est arrondie à la baisse pour éliminer une fraction, le prix de levée rajusté peut être de nouveau rajusté, à la tranche de rajustement la plus près, pour tenir compte de toute diminution de la valeur de l'option ou ~~d'un instrument de l'instrument~~ semblable découlant de l'élimination de la fraction.

- 10) En règle générale : i) tous les rajustements au prix de règlement ~~d'une opération autre que celle portant sur une option d'un contrat à terme et ou instruments~~ semblables en circulation seront arrondis à la tranche de rajustement la plus près, ii) lorsqu'un rajustement fait en sorte que le prix de règlement soit à distance égale entre les deux tranches de rajustement, le prix de règlement est arrondi à la hausse à la prochaine tranche de rajustement, iii) tous les rajustements à la quotité de négociation sont arrondis à la baisse pour éliminer toute fraction, et iv) si le rajustement est fait conformément à l'alinéa 5)vi) ci-dessus et que la quotité de négociation est arrondie à la baisse pour éliminer une fraction, la valeur de la fraction d'action ainsi éliminée établie par ~~la Société le comité des rajustements~~ est ajoutée à la quotité de négociation, ou si le rajustement est fait aux termes de l'alinéa 5)iv) ci-dessus, si et que la quotité de négociation est arrondie à la baisse pour éliminer une fraction, le prix de règlement rajusté peut être de nouveau rajusté, à la tranche de rajustement la plus près, pour tenir compte de toute diminution de la valeur du contrat à terme et de l'instruments dérivés semblables découlant de l'élimination de la fraction.
- 11) Malgré les règles générales énoncées aux paragraphes 3) à 9) du présent article A-902 ou qui peuvent être énoncées sous forme d'interprétations et de politiques en vertu du présent article A-902, le comité des rajustements fait des exceptions dans les cas ou groupes de cas où, en appliquant les normes décrites au paragraphe 2) du présent article A-902, il juge la mesure appropriée. Toutefois, les règles générales doivent être observées, à moins que le comité des rajustements juge qu'il doit faire une exception dans un cas ou groupe de cas particulier.

INTERPRÉTATION ET POLITIQUE

- 1)
- xi) En règle générale, les dividendes ou distributions en espèces (quelle que soit leur taille) déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que ~~la Société le comité des rajustements~~ considère avoir été déclarés conformément à une politique ou à une pratique de paiement de dividendes ou de distributions ~~trimestrielles trimestriellement~~ ou sur une autre base régulière, ou que le comité des rajustements considère représenter un avancement ou un report de ces paiements, de même qu'une reprise de paiement de dividendes ou distributions, seront réputés être des « dividendes ou distributions ordinaires en espèces » au sens du paragraphe A-902 3). ~~Les dividendes ou distributions en espèces déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent qui ne sont pas déclarés conformément à une politique ou à une pratique de paiement de dividendes ou distributions trimestrielles ou sur une autre base régulière seront réputés être des « dividendes spéciaux ou distributions spéciales en espèces » s'ils excèdent le seuil de 12,50\$ par contrat.~~
- xii) En règle générale, les dividendes ou distributions en actions ou en unités de fiducie, déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent dont le montant total n'excède pas 10 % du nombre d'actions ou d'autres unités en circulation du bien sous-jacent à la clôture des négociations à la date de déclaration, et que ~~la Société le comité des rajustements~~ considère avoir été déclarés conformément à une politique ou une pratique de paiement de dividendes ou de distributions ~~trimestrielles trimestriellement ou sur une autre base régulière, ou que le comité des~~



- rajustements considère représenter un avancement ou un report de ces paiements, seront réputés être des « dividendes ou distributions ordinaires en actions » ou « dividendes ou distributions ordinaires d'unités de fiducie » au sens du paragraphe A-902 3).
- xiii) Les dividendes ou distributions en espèces déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que ~~la Société~~ le comité des rajustements considère avoir été déclarés en dehors d'une politique ou d'une pratique normale de paiement de dividendes ou de distribution ~~et qui excèdent 12,50 \$ par contrat, trimestriellement ou sur une autre base régulière~~ seront réputés être des « dividendes spéciaux ou distributions spéciales en espèces », au sens ~~du paragraphe des paragraphes A-902 3-) et A-902 4).~~
- xiv) Les dividendes ou distributions en actions ou en unités de fiducie, déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que ~~la Société~~ le comité des rajustements considère avoir été déclarés en dehors d'une politique ou d'une pratique normale de paiement de dividendes ou distribution et qui excèdent 10 % du nombre d'actions ou d'autres unités du bien sous-jacent, seront réputés être des « dividendes spéciaux ou distributions spéciales d'actions », ou des « dividendes spéciaux ou distributions spéciales d'unités de fiducie », au sens ~~des~~ du paragraphe A-902 3-) et A-902 4).
- xv) En règle générale, les dividendes ou distributions en espèces déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que ~~la Société~~ le comité des rajustements considère avoir été déclarés conformément à une politique ou une pratique de paiement de dividendes ou de distributions ~~trimestrielle~~ trimestriellement ou sur une autre base régulière, ou que le comité des rajustements considère représenter un avancement ou un report de ces paiements, de même qu'une reprise de paiement de dividendes ou distributions, seront réputés être des « dividendes ou distributions ordinaires en espèces » au sens du paragraphe A-902 4). ~~La Société déterminera, au cas par cas, si d'autres dividendes ou distributions sont des « distributions ordinaires » ou s'ils sont des dividendes ou distributions pour lesquels des rajustements doivent être faits.~~
- xvi) En règle générale, les dividendes ou distributions en actions ou en unités de fiducie déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que ~~la Société~~ le comité des rajustements considère avoir été déclarés conformément à une politique ou une pratique de paiement de dividendes ou de distributions ~~trimestrielle~~ trimestriellement ou sur une autre base régulière, ou que le comité des rajustements considère représenter un avancement ou un report de ces paiements, seront réputés être des « dividendes ou distributions ordinaires en actions » ou des « dividendes ou distributions ordinaires en unités de fiducie » au sens du paragraphe A-902 4). Habituellement, ~~la Société~~ le comité des rajustements fera des rajustements à d'autres dividendes et distributions en ~~espèces actions et en unités de fiducie.~~

Néanmoins, le comité des rajustements déterminera, à sa seule discrétion, au cas par cas, si d'autres dividendes ou distributions sont des « dividendes ou distributions ordinaires » ou s'ils sont des « ~~«~~ dividendes spéciaux ou distributions spéciales » ou si ce sont des dividendes ou distributions pour lesquels des rajustements doivent être faits, ~~indépendamment du seuil.~~ Dans sa prise de 12,50 \$ par contrat par action applicable aux « décisions, le comité des rajustements peut tenir compte des facteurs qu'il juge pertinents, notamment la politique déclarée de l'émetteur en matière de paiement de dividendes spéciaux, la classification du dividende (ou distributions spéciales », de la distribution) en question comme « ordinaire », « exceptionnel », « avancé » ou « reporté », la possibilité que le dividende puisse être différencié d'autres



dividendes (le cas échéant) versés trimestriellement ou sur une autre base régulière, ainsi que l'historique de versement de dividendes de l'émetteur.

Habituellement, le comité des rajustements classe un dividende en espèces ou une distribution en espèces comme étant non ordinaire lorsqu'il est d'avis que des dividendes en espèces ou distributions en espèces semblables ne seront pas versés trimestriellement ou sur une autre base régulière. Malgré le fait que le comité des rajustements a classé un dividende en espèces ou une distribution en espèces comme étant non ordinaire, il peut, à l'égard des événements annoncés à compter du 1er février 2012 un certain moment, classer des dividendes en espèces ou des distributions en espèces subséquents de nature semblable en tant qu'ordinaires si i) l'émetteur indique son intention de payer ces dividendes ou distributions trimestriellement ou sur une autre base régulière, ii) l'émetteur a payé ces dividendes ou distributions pendant au moins quatre mois ou trimestres consécutifs ou au moins deux années après le paiement initial, que les montants payés d'une période à l'autre aient été les mêmes ou non, ou iii) le comité de rajustement détermine pour d'autres raisons que l'émetteur a une politique ou une pratique de paiement de ces dividendes ou distributions trimestriels ou sur une autre base régulière.

2)

- i) Des rajustements ne sont normalement pas apportés pour tenir compte de l'émission de droits de souscription de type « pilules empoisonnées », qui ne peuvent être exercés immédiatement, qui se négocient comme faisant partie d'une unité ou qui se négocient automatiquement avec le bien sous-jacent et qui peuvent être rachetés par l'émetteur. Lorsque ces droits peuvent commencer à être exercés, qu'ils commencent à se négocier séparément du bien sous-jacent ou qu'ils soient rachetés, le comité des rajustements déterminera s'il convient d'apporter des rajustements.
- ii) Sauf tel qu'il est prévu ci-dessus dans le cas de droits de souscription de type « pilules empoisonnées », les rajustements de placement de droits seront habituellement faits relativement à des opérations autres que celles portant sur des options contrats à terme et à des instruments semblables. Lorsqu'un rajustement est apporté à un placement de droits, la quotité de négociation en vigueur immédiatement avant le placement sera habituellement rajustée pour inclure le nombre de droits placés à l'égard du nombre d'actions du bien sous-jacent qui compose la quotité de négociation. Cependant, si la Société le comité des rajustements détermine que les droits doivent expirer avant le moment où ils pourraient être exercés lors de la livraison aux termes du contrat, la livraison des droits ne sera alors pas requise. La Société Le comité des rajustements rajustera habituellement plutôt le dernier prix de règlement fixé avant l'expiration des droits pour tenir compte de la valeur, le cas échéant, des droits comme le détermine la Société le comité des rajustements à son entière discrétion.
- iii) Des rajustements ne sont pas apportés pour tenir compte d'une offre publique d'achat ou d'une offre publique de rachat faite sur un bien sous-jacent, que l'offre soit faite contre espèces, ou contre des titres ou d'autres biens. Cette politique s'applique peu importe que le cours du bien sous-jacent fasse l'objet d'une fluctuation favorable ou défavorable par suite de l'offre ou que l'offre soit réputée être « coercitive ». Les modalités des opérations instruments dérivés en cours sont normalement rajustées pour tenir compte d'une fusion, d'une absorption, d'un arrangement ou autre événement semblable entrant en vigueur après la fin d'une offre publique d'achat.



- iv) Des rajustements ne sont pas apportés pour tenir compte de changements dans la structure du capital d'un émetteur lorsque les biens sous-jacents en circulation détenus par le public (autres que les actions détenues par les dissidents) ne sont pas échangés contre d'autres titres, des espèces ou d'autres biens. Par exemple, des rajustements ne sont pas apportés simplement pour tenir compte de l'émission (sauf lorsqu'il s'agit d'une distribution faite relativement à un bien sous-jacent) de nouveaux titres d'emprunt, actions, unités de fiducie, options, bons de souscription ou autres titres convertibles en un bien sous-jacent ou donnant le droit d'acheter le bien sous-jacent, ou pour tenir compte du refinancement de la dette en cours de l'émetteur, du rachat, par l'émetteur, de moins de la totalité des biens sous-jacents en circulation ou de la vente, par l'émetteur, d'importantes immobilisations.
- v) Lorsqu'un bien sous-jacent est converti en un droit de recevoir un montant fixe en espèces, comme dans le cas d'une fusion, d'une fusion-absorption, d'un arrangement ou autre événement semblable, les modalités des options ~~et ou d'autres~~ instruments semblables en cours sont rajustées de façon à ce qu'il y ait, lors de la levée, livraison d'un montant en espèces équivalent, par action ou par unité, au prix de conversion. Par suite de ces rajustements, la valeur de ~~toutes les l'ensemble des~~ options ~~et ou des autres~~ instruments semblables en jeu en circulation devient fixe, et ~~toutes les l'ensemble des~~ options ~~et ou autres~~ instruments semblables à parité et hors-jeu perdent toute valeur. Les ~~opérations en cours autres que celles sur des options ou des contrats à terme et~~ instruments semblables seront rajustées/rajustés pour remplacer ce bien sous-jacent par le montant fixe en espèces du bien sous-jacent, et la quotité de négociation demeurera inchangée.
- vi) Dans le cas d'une scission d'actifs ou d'un événement similaire par l'émetteur d'un bien sous-jacent qui résulte dans la distribution d'un bien, les instruments dérivés doivent être ajustés/rajustés de manière à refléter la distribution. La valeur du bien distribué doit être reflétée dans les actions pouvant être livrées à livrer.
- vii) Dans le cas d'une réorganisation ou d'une opération semblable effectuée par l'émetteur d'un bien sous-jacent et donnant automatiquement lieu à un échange, à raison d'une action pour une action, du bien sous-jacent contre des actions d'une autre catégorie du capital-actions de l'émetteur ou de la nouvelle société créée par l'opération, les ~~modalités des opérations instruments dérivés~~ portant sur le bien sous-jacent en question sont normalement rajustées de façon à ce qu'il y ait, lors de la levée, livraison d'un rajustés au moyen du remplacement du bien sous-jacent par un nombre équivalent d'actions de cette autre catégorie ou de la nouvelle société. Étant donné que l'échange des actions ne se fait généralement que par un simple jeu d'écritures dans les registres de l'émetteur ou de la nouvelle société, selon le cas, et que les actions ne sont généralement pas échangées physiquement, les actions à livrer comprennent normalement des certificats immatriculés au recto comme étant des actions de la première catégorie de l'émetteur initial, mais qui, par suite de l'opération, représentent des actions de l'autre catégorie ou de la nouvelle société, selon le cas.
- viii) Lorsqu'un bien sous-jacent est converti en entier ou en partie en titres de créance ~~et/~~ ou en actions privilégiées, comme lors d'une fusion, et que l'intérêt ou les dividendes sur ~~de tels ces~~ titres ou actions privilégiées sont payables en unités additionnelles, les ~~opérations instruments dérivés~~ en circulation qui ont été ajustés/rajustés pour la livraison ~~de tels des~~ titres de créance ou ~~d'actions actions~~ privilégiées seront elles-mêmes ajustées pour tenir compte encore rajustés en



- fonction de la livraison des unités additionnelles. ~~L'ajustement~~Le rajustement a lieu le jour de la date ex-dividende de chaque paiement d'intérêt ou de dividendes.
- ix) Malgré le paragraphe (1) de la section Interprétation et politique de l'article A-902, i) les « dividendes ~~en espèces ordinaires~~ ou distributions ~~de montants ordinaires~~ » au sens ~~de l'alinéa des alinéas 3) et 4)~~ de l'article A-902 ne sont pas, en règle générale, réputés inclure des distributions de gains en capital à court terme ou à long terme par l'émetteur d'un bien sous-jacent, et ii) ~~« les « dividendes en espèces ordinaires ou distributions de montants ordinaires » au sens de l'alinéa des alinéas 3) et 4)~~ de l'article A-902 ne sont pas, en règle générale, réputés inclure les autres distributions par l'émetteur d'un bien sous-jacent dans la mesure a) où l'émetteur est une entité qui détient des titres ou qui réplique la détention de titres qui suivent le rendement d'un indice qui est sous-jacent à une catégorie d'options sur indices ou de contrats à terme sur indices, et que la distribution sur le bien sous-jacent se compose ou tient compte d'un dividende ou d'une autre distribution sur un titre faisant partie de l'indice qui a entraîné un rajustement du diviseur de l'indice; ou b) où la distribution sur le bien sous-jacent se compose ou tient compte d'un dividende ou d'une autre distribution sur un titre faisant partie de l'indice I) qui entraîne un rajustement des ~~options ou des instruments semblables~~dérivés sur d'autres biens sous-jacents aux termes du sous-alinéa ii)a), ou II) qui n'est pas réputé être un dividende ou une distribution ordinaire aux termes de l'Interprétation (1) ci-dessus.

Les rajustements ~~aux des~~ modalités des ~~options et des~~ instruments ~~semblables~~dérivés sur ces biens sous-jacents pour les distributions décrites à l'alinéa i) ou ii) ci-dessus doivent être effectués conformément à l'alinéa 6) de l'article A-902, à moins que le comité des rajustements juge, au cas par cas, qu'il ne doit pas rajuster cette distribution. Il est toutefois entendu qu'aucun rajustement ne sera fait à l'égard de cette distribution si le montant du rajustement ~~était inférieur à 0,125 \$ par bien sous-jacent est inférieur à l'équivalent en dollars canadiens de 0,125 \$ US par action ou unité du bien sous-jacent. Il est également entendu que, dans le cas d'un contrat coté selon une quotité de négociation supérieure à 100 actions, le seuil applicable correspond à l'équivalent en dollars canadiens de 12,50 \$ US par contrat.~~



RÈGLE B-3 SOUMISSION ET ASSIGNATION DES AVIS DE LEVÉE

Article B-310 AVANCEMENT DE LA DATE D'ÉCHÉANCE

Dans le cas d'un contrat ~~d'options~~d'option sur titres, ayant comme bien sous-jacent une ~~action, qui est catégorie d'actions et étant~~ rajusté conformément à la Règle A-9 – Rajustements des modalités du contrat, pour prévoir la livraison d'un montant fixe en espèces à la levée, la date d'échéance du contrat d'~~options~~ est habituellement avancée à la date où le bien sous-jacent est converti en un droit de recevoir des espèces ou à une date tombant après celle-ci.

~~La date d'échéance des contrats d'options du mois le plus proche demeure inchangée. Tous les contrats d'options dont l'échéance est prévue après cette date sont révisés pour venir à échéance les jours ouvrables qui vent celle des contrats d'options du mois le plus proche. Les contrats d'IMHC venant à échéance avant la date d'échéance du mois le plus proche ne sont pas révisés.~~

~~Les options levées continuent à être réglées selon le délai de livraison défini dans les conditions du contrat.~~

~~Le montant fixe en espèce est livré conformément au processus de paiement de CDCC.~~

VERSION AU PROPRE

RULE A-9 RAJUSTEMENTS DES MODALITÉS DU CONTRAT

Section A-901 APPLICATION

La présente règle A-9 s'applique aux opérations dont le bien sous-jacent est un titre.

Nonobstant l'article A-102, le terme ci-après est défini comme suit pour les besoins de la Règle A-9 :

« instruments semblables » – instrument du marché hors cote ou autre instrument que la Société juge acceptable aux fins de la compensation.

Section A-902 RAJUSTEMENTS DES MODALITÉS

- 1) Lorsqu'un dividende ou un dividende en actions est déclaré, ou lorsqu'une distribution d'actions, un fractionnement d'actions, un fractionnement d'unités de fiducie, un regroupement d'actions, un regroupement d'unités de fiducie, une émission de droits de souscription, une distribution de montants, une réorganisation, un remaniement du capital, une reclassification ou un autre événement semblable se produit relativement à un bien sous-jacent, ou lorsqu'il y a fusion, consolidation, dissolution ou liquidation de l'émetteur d'un bien sous-jacent, le nombre de contrats d'instruments dérivés, la quotité de négociation, le prix de règlement, le prix de levée et le bien sous-jacent, ou l'un ou l'autre de ceux-ci, en ce qui concerne tous les instruments dérivés en circulation, négociables sur ce bien sous-jacent, peuvent être rajustés conformément au présent article A-902.
- 2) La Société, agissant par l'intermédiaire d'un comité (le « comité des rajustements »), décide s'il faut apporter des rajustements pour tenir compte d'événements particuliers touchant un bien sous-jacent, ainsi que la nature et la portée de tels rajustements, en se fondant sur son propre jugement à l'égard des modifications qu'il convient d'apporter pour protéger les investisseurs et les intérêts du public, en assurant l'équité envers les acheteurs et les vendeurs des instruments dérivés affectés, envers les membres compensateurs et envers la Société, le maintien d'un marché équitable et ordonné pour les instruments dérivés portant sur ce bien sous-jacent, l'uniformité de l'interprétation et de la pratique, l'efficacité des procédures de règlement des levées, l'efficacité des procédures de règlement des contrats à terme et la coordination, avec d'autres chambres de compensation, de la procédure de compensation et de règlement des opérations sur le bien sous-jacent. En plus de déterminer cas par cas les rajustements à apporter, le comité des rajustements peut adopter des politiques ou interprétations ayant une application générale à des types particuliers d'événements. Ces politiques ou interprétations doivent être communiquées à tous les membres compensateurs, à toutes les bourses et autorités en valeurs mobilières et/ou en instruments dérivés ayant compétence sur les activités de la Société. Toute décision du comité des rajustements aux termes du présent



article A-902 demeure à son entière discrétion, selon ce que le comité juge nécessaire dans les circonstances et au moment de sa décision, est définitive, elle lie tous les investisseurs et les membres compensateurs et elle ne peut faire l'objet d'une révision autre qu'une révision d'une autorité en valeurs mobilières et en instruments dérivés ayant compétence sur les activités de la Société conformément aux dispositions applicables des lois pertinentes. Le comité des rajustements dispose du pouvoir discrétionnaire de déroger aux politiques ou aux précédents lorsqu'il le juge approprié en raison de circonstances inhabituelles. La Société n'engage en aucun cas sa responsabilité si le comité des rajustements n'est pas informé d'un événement susceptible de commander un rajustement ou n'en est pas informé en temps opportun et (i) qu'il omet d'effectuer un tel rajustement ou (ii) qu'il l'effectue tardivement.

- 3) En règle générale, aucun rajustement n'est apporté aux options ni aux instruments semblables pour tenir compte de dividendes en espèces ordinaires ou de distributions de montants, ou de dividendes ou de distributions ordinaires en actions, ou de dividendes ou de distributions ordinaires d'unités de fiducie par l'émetteur d'un bien sous-jacent ou de dividendes ou de distributions en espèces déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent dont la valeur représente moins que l'équivalent en dollars canadiens de 0,125 \$ US par action, pourvu que, dans le cas d'un contrat coté selon une quotité de négociation supérieure à 100 actions, le seuil applicable soit l'équivalent en dollars canadiens de 12,50 \$ US par contrat.
- 4) En règle générale, aucun rajustement n'est apporté aux contrats à terme ni aux instruments semblables pour tenir compte de dividendes en espèces ordinaires ou de distributions de montants, ou de dividendes ou de distributions ordinaires en actions, ou de dividendes ou de distributions ordinaires d'unités de fiducie par l'émetteur d'un bien sous-jacent dont la valeur représente moins que l'équivalent en dollars canadiens de 0,125 \$ US par action, pourvu que, dans le cas d'un contrat coté selon une quotité de négociation supérieure à 100 actions, le seuil applicable soit l'équivalent en dollars canadiens de 12,50 \$ US par contrat.
- 5)
 - i) En règle générale, pour toutes les options et tous les instruments semblables, lorsqu'un dividende en actions, une distribution d'actions, un fractionnement d'actions, un dividende en unités de fiducie, une distribution d'unités de fiducie, un fractionnement d'unités de fiducie ou un événement semblable donne lieu à l'émission d'une ou de plusieurs actions entières additionnelles du bien sous-jacent pour chaque action en circulation, chaque option et instruments semblables portant sur ce bien sous-jacent est augmenté du même nombre de contrats additionnels que le nombre d'actions additionnelles émises pour chaque action du bien sous-jacent. Le prix de levée par action en vigueur immédiatement avant cet événement est réduit proportionnellement et la quotité de négociation reste la même.
 - ii) En règle générale, pour toutes les options et tous les instruments semblables, lorsqu'un dividende en actions, un fractionnement d'actions, un dividende en unités de fiducie, une distribution d'unités de fiducie, un fractionnement d'unités de fiducie ou un événement semblable donne lieu à l'émission d'une fraction d'une action du bien sous-jacent pour chaque action en circulation, le prix de levée en vigueur immédiatement avant cet événement est réduit proportionnellement et, la quotité de négociation est augmentée proportionnellement.
 - iii) En règle générale, pour toutes les options et tous les instruments semblables, en cas de regroupement d'actions, de refonte d'actions ou d'un événement semblable,



chaque option et instruments semblables portant sur le bien sous-jacent affectés est rajusté, uniquement aux fins d'établir le bien livrable lors de la levée de l'option et instruments semblables, en diminuant la quotité de négociation pour tenir compte du nombre d'actions éliminées. Si un rajustement est apporté conformément à la phrase précédente, la quotité de négociation pour toutes ces séries rajustées d'options et d'instruments semblables demeure inchangée aux fins de l'établissement du prix de levée total de l'option et instruments semblables et aux fins de la détermination de la prime relative à l'option et instruments semblables achetées et vendues.

- iv) En règle générale, pour tous les contrats à terme et instruments semblables, lorsqu'un dividende en actions, une distribution d'actions, un fractionnement d'actions, un dividende en unités de fiducie, une distribution d'unités de fiducie, un fractionnement d'unités de fiducie ou un événement semblable donne lieu à l'émission d'une ou de plusieurs actions entières additionnelles du bien sous-jacent portant sur le bien sous-jacent doit être augmenté du même nombre de contrats additionnels que le nombre d'actions additionnelles émises par rapport à chaque action du bien sous-jacent, le dernier prix de règlement fixé immédiatement avant cet événement doit être réduit proportionnellement, et la quotité de négociation demeure la même.
 - v) En règle générale, pour tous les contrats à terme et instruments semblables, lorsqu'un dividende en actions, une distribution d'actions, un fractionnement d'actions, un dividende en unités de fiducie, une distribution d'unités de fiducie, une division d'unités ou un événement semblable donne lieu à l'émission d'une fraction d'une action du bien sous-jacent pour chaque action en circulation, le dernier prix de règlement fixé immédiatement avant cet événement doit être diminué proportionnellement, et la quotité de négociation doit être augmentée proportionnellement.
 - vi) En règle générale, pour tous les contrats à terme et instruments semblables, en cas de regroupement d'actions, de refonte d'actions ou d'un événement semblable, chaque contrat à terme et instruments semblables portant sur le bien sous-jacent affecté est rajusté, uniquement aux fins d'établissement du bien livrable à l'égard du contrat à terme et instruments semblables, en diminuant la quotité de négociation pour tenir compte du nombre d'actions éliminées. Si un rajustement est apporté conformément à la phrase précédente, la quotité de négociation pour tous ces contrats à terme et instruments semblables rajustés demeure inchangée aux fins de l'établissement de la valeur de règlement totale des contrats à terme et instruments semblables payable sur livraison et aux fins de la détermination de la valeur de règlement de ces contrats à terme et instruments semblables achetés et vendus.
- 6) En règle générale, lorsqu'il y a une distribution relativement aux actions d'un bien sous-jacent, autre qu'un dividende ordinaire ou une distribution ordinaire en vertu des paragraphes 3) et 4) du présent article A-902 et autre qu'un dividende ou une distribution pour lesquels des rajustements sont prévus au paragraphe 5) du présent article A-902, et pour lesquels le comité des rajustements détermine qu'il faut apporter un rajustement :
- aux options et aux instruments semblables :



- vii) soit le prix de levée en vigueur immédiatement avant cet événement est réduit par la valeur par action du bien distribué, auquel cas la quotité de négociation n'est pas rajustée;
- viii) soit la quotité de négociation en vigueur immédiatement avant cet événement est rajustée de façon à inclure le montant du bien distribué relativement au nombre d'actions du bien sous-jacent représenté par la quotité de négociation en vigueur avant le rajustement, auquel cas le prix de levée n'est pas rajusté.

à tous les autres contrats à terme et instruments semblables :

- ix) le dernier prix de règlement fixé immédiatement avant cet événement est réduit par la valeur par action du bien distribué, auquel cas la quotité de négociation n'est pas rajustée; ou
- x) la quotité de négociation en vigueur immédiatement avant cet événement est rajustée de façon à inclure le montant du bien distribué relativement au nombre d'actions du bien sous-jacent représenté par la quotité de négociation en vigueur avant le rajustement, auquel cas le prix de règlement n'est pas rajusté.

En ce qui concerne les rajustements prévus au présent paragraphe ou à tout autre paragraphe du présent article A-902, le comité des rajustements détermine la valeur du bien distribué.

- 7) Lorsque se produit un événement pour lequel aucun rajustement n'est prévu aux paragraphes précédents du présent article A-902, le comité des rajustements apporte les rajustements qu'il juge nécessaires aux modalités des instruments dérivés affectés par cet événement.
- 8) En règle générale, les rajustements apportés aux instruments dérivés en cours conformément au présent article A-902 entrent en vigueur à la date ex-dividende fixée par la ou les bourses où se négocie le bien sous-jacent. Dans l'éventualité où la date ex-dividende applicable à un bien sous-jacent négocié en bourse varie d'une bourse à l'autre, le comité des rajustements considère la date la plus rapprochée comme étant la date ex-dividende aux fins du présent article A-902. On ne doit pas tenir compte des autres dates ex-dividende en vigueur sur les autres bourses où le bien sous-jacent peut se négocier.
- 9) En règle générale : i) tous les rajustements du prix de levée d'une option ou d'un instrument semblable en circulation seront arrondis à la tranche de rajustement la plus près, ii) lorsqu'un rajustement fait en sorte que le prix de levée soit à distance égale entre les deux tranches de rajustement, le prix de levée est arrondi à la hausse à la prochaine tranche de rajustement, iii) tous les rajustements à la quotité de négociation sont arrondis à la baisse pour éliminer toute fraction, et iv) si le rajustement est fait conformément à l'alinéa 5)iii) ci-dessus et que la quotité de négociation est arrondie à la baisse pour éliminer une fraction, la valeur de la fraction d'action ainsi éliminée établie par le comité des ajustements est ajoutée à la quotité de négociation, ou si le rajustement est fait aux termes de l'alinéa 5)ii) ci-dessus et que la quotité de négociation est arrondie à la baisse pour éliminer une fraction, le prix de levée rajusté peut être de nouveau rajusté, à la tranche de rajustement la plus près, pour tenir compte de toute diminution de la valeur de l'option ou de l'instrument semblable découlant de l'élimination de la fraction.
- 10) En règle générale : i) tous les rajustements au prix de règlement d'un contrat à terme et instruments semblables en circulation seront arrondis à la tranche de rajustement la plus près, ii) lorsqu'un



rajustement fait en sorte que le prix de règlement soit à distance égale entre les deux tranches de rajustement, le prix de règlement est arrondi à la hausse à la prochaine tranche de rajustement, iii) tous les rajustements à la quotité de négociation sont arrondis à la baisse pour éliminer toute fraction, et iv) si le rajustement est fait conformément à l'alinéa 5)vi) ci-dessus et que la quotité de négociation est arrondie à la baisse pour éliminer une fraction, la valeur de la fraction d'action ainsi éliminée établie par le comité des rajustements est ajoutée à la quotité de négociation, ou si le rajustement est fait aux termes de l'alinéa 5)v) ci-dessus et que la quotité de négociation est arrondie à la baisse pour éliminer une fraction, le prix de règlement rajusté peut être de nouveau rajusté, à la tranche de rajustement la plus près, pour tenir compte de toute diminution de la valeur du contrat à terme et instruments semblables découlant de l'élimination de la fraction.

- 11) Malgré les règles générales énoncées aux paragraphes 3) à 9) du présent article A-902 ou qui peuvent être énoncées sous forme d'interprétations et de politiques en vertu du présent article A-902, le comité des rajustements fait des exceptions dans les cas ou groupes de cas où, en appliquant les normes décrites au paragraphe 2) du présent article A-902, il juge la mesure appropriée. Toutefois, les règles générales doivent être observées, à moins que le comité des rajustements juge qu'il doit faire une exception dans un cas ou groupe de cas particulier.

INTERPRÉTATION ET POLITIQUE

1)

- xi) En règle générale, les dividendes ou distributions en espèces (quelle que soit leur taille) déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que le comité des rajustements considère avoir été déclarés conformément à une politique ou à une pratique de paiement de dividendes ou de distributions trimestriellement ou sur une autre base régulière, ou que le comité des rajustements considère représenter un avancement ou un report de ces paiements, de même qu'une reprise de paiement de dividendes ou distributions, seront réputés être des « dividendes ou distributions ordinaires en espèces » au sens du paragraphe A-902 3).
- xii) En règle générale, les dividendes ou distributions en actions ou en unités de fiducie, déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent dont le montant total n'excède pas 10 % du nombre d'actions ou d'autres unités en circulation du bien sous-jacent à la clôture des négociations à la date de déclaration, et que le comité des rajustements considère avoir été déclarés conformément à une politique ou une pratique de paiement de dividendes ou de distributions trimestriellement ou sur une autre base régulière, ou que le comité des rajustements considère représenter un avancement ou un report de ces paiements, seront réputés être des « dividendes ou distributions ordinaires en actions » ou « dividendes ou distributions ordinaires d'unités de fiducie » au sens du paragraphe A-902 3).
- xiii) Les dividendes ou distributions en espèces déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que le comité des rajustements considère avoir été déclarés en dehors d'une politique ou d'une pratique normale de paiement de dividendes ou de distribution trimestriellement ou sur une autre base régulière seront réputés être des « dividendes spéciaux ou distributions spéciales en espèces », au sens des paragraphes A-902 3) et A-902 4).
- xiv) Les dividendes ou distributions en actions ou en unités de fiducie, déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que le comité des rajustements considère avoir été déclarés en dehors d'une politique ou d'une pratique normale de paiement de



- dividendes ou distribution et qui excèdent 10 % du nombre d'actions ou d'autres unités du bien sous-jacent, seront réputés être des « dividendes spéciaux ou distributions spéciales d'actions », ou des « dividendes spéciaux ou distributions spéciales d'unités de fiducie », au sens des paragraphes A-902 3) et A-902 4).
- xv) En règle générale, les dividendes ou distributions en espèces déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que le comité des rajustements considère avoir été déclarés conformément à une politique ou une pratique de paiement de dividendes ou de distributions trimestriellement ou sur une autre base régulière, ou que le comité des rajustements considère représenter un avancement ou un report de ces paiements, de même qu'une reprise de paiement de dividendes ou distributions, seront réputés être des « dividendes ou distributions ordinaires en espèces » au sens du paragraphe A-902 4).
 - xvi) En règle générale, les dividendes ou distributions en actions ou en unités de fiducie déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que le comité des rajustements considère avoir été déclarés conformément à une politique ou une pratique de paiement de dividendes ou de distributions trimestriellement ou sur une autre base régulière, ou que le comité des rajustements considère représenter un avancement ou un report de ces paiements, seront réputés être des « dividendes ou distributions ordinaires en actions » ou des « dividendes ou distributions ordinaires en unités de fiducie » au sens du paragraphe A-902 4). Habituellement, le comité des rajustements fera des rajustements à d'autres dividendes et distributions en actions et en unités de fiducie.

Néanmoins, le comité des rajustements déterminera, à sa seule discrétion, au cas par cas, si d'autres dividendes ou distributions sont des « dividendes ou distributions ordinaires » ou s'ils sont des « dividendes spéciaux ou distributions spéciales » ou si ce sont des dividendes ou distributions pour lesquels des rajustements doivent être faits. Dans sa prise de décisions, le comité des rajustements peut tenir compte des facteurs qu'il juge pertinents, notamment la politique déclarée de l'émetteur en matière de paiement de dividendes, la classification du dividende (ou de la distribution) en question comme « ordinaire », « exceptionnel », « avancé » ou « reporté », la possibilité que le dividende puisse être différencié d'autres dividendes (le cas échéant) versés trimestriellement ou sur une autre base régulière, ainsi que l'historique de versement de dividendes de l'émetteur.

Habituellement, le comité des rajustements classe un dividende en espèces ou une distribution en espèces comme étant non ordinaire lorsqu'il est d'avis que des dividendes en espèces ou distributions en espèces semblables ne seront pas versés trimestriellement ou sur une autre base régulière. Malgré le fait que le comité des rajustements a classé un dividende en espèces ou une distribution en espèces comme étant non ordinaire, il peut, à un certain moment, classer des dividendes en espèces ou des distributions en espèces subséquents de nature semblable en tant qu'ordinaires si i) l'émetteur indique son intention de payer ces dividendes ou distributions trimestriellement ou sur une autre base régulière, ii) l'émetteur a payé ces dividendes ou distributions pendant au moins quatre mois ou trimestres consécutifs ou au moins deux années après le paiement initial, que les montants payés d'une période à l'autre aient été les mêmes ou non, ou iii) le comité de rajustement détermine pour d'autres raisons que l'émetteur a une politique ou une pratique de paiement de ces dividendes ou distributions trimestriels ou sur une autre base régulière.

2)

- i) Des rajustements ne sont normalement pas apportés pour tenir compte de l'émission de droits de souscription de type « pilules empoisonnées », qui ne peuvent être



- exercés immédiatement, qui se négocient comme faisant partie d'une unité ou qui se négocient automatiquement avec le bien sous-jacent et qui peuvent être rachetés par l'émetteur. Lorsque ces droits peuvent commencer à être exercés, qu'ils commencent à se négocier séparément du bien sous-jacent ou qu'ils soient rachetés, le comité des rajustements déterminera s'il convient d'apporter des rajustements.
- ii) Sauf tel qu'il est prévu ci-dessus dans le cas de droits de souscription de type « pilules empoisonnées », les rajustements de placement de droits seront habituellement faits relativement à des contrats à terme et à des instruments semblables. Lorsqu'un rajustement est apporté à un placement de droits, la quotité de négociation en vigueur immédiatement avant le placement sera habituellement rajustée pour inclure le nombre de droits placés à l'égard du nombre d'actions du bien sous-jacent qui compose la quotité de négociation. Cependant, si le comité des rajustements détermine que les droits doivent expirer avant le moment où ils pourraient être exercés lors de la livraison aux termes du contrat, la livraison des droits ne sera alors pas requise. Le comité des rajustements rajustera habituellement plutôt le dernier prix de règlement fixé avant l'expiration des droits pour tenir compte de la valeur, le cas échéant, des droits comme le détermine le comité des rajustements à son entière discrétion.
 - iii) Des rajustements ne sont pas apportés pour tenir compte d'une offre publique d'achat ou d'une offre publique de rachat faite sur un bien sous-jacent, que l'offre soit faite contre espèces, ou contre des titres ou d'autres biens. Cette politique s'applique peu importe que le cours du bien sous-jacent fasse l'objet d'une fluctuation favorable ou défavorable par suite de l'offre ou que l'offre soit réputée être « coercitive ». Les modalités des instruments dérivés en cours sont normalement rajustées pour tenir compte d'une fusion, d'une absorption, d'un arrangement ou autre événement semblable entrant en vigueur après la fin d'une offre publique d'achat.
 - iv) Des rajustements ne sont pas apportés pour tenir compte de changements dans la structure du capital d'un émetteur lorsque les biens sous-jacents en circulation détenus par le public (autres que les actions détenues par les dissidents) ne sont pas échangés contre d'autres titres, des espèces ou d'autres biens. Par exemple, des rajustements ne sont pas apportés simplement pour tenir compte de l'émission (sauf lorsqu'il s'agit d'une distribution faite relativement à un bien sous-jacent) de nouveaux titres d'emprunt, actions, unités de fiducie, options, bons de souscription ou autres titres convertibles en un bien sous-jacent ou donnant le droit d'acheter le bien sous-jacent, ou pour tenir compte du refinancement de la dette en cours de l'émetteur, du rachat, par l'émetteur, de moins de la totalité des biens sous-jacents en circulation ou de la vente, par l'émetteur, d'importantes immobilisations.
 - v) Lorsqu'un bien sous-jacent est converti en un droit de recevoir un montant fixe en espèces, comme dans le cas d'une fusion, d'une fusion-absorption, d'un arrangement ou autre événement semblable, les modalités des options et instruments semblables en cours sont rajustées de façon à ce qu'il y ait, lors de la levée, livraison d'un montant en espèces équivalent, par action ou par unité, au prix de conversion. Par suite de ces rajustements, la valeur de l'ensemble des options et instruments semblables en jeu en circulation devient fixe, et l'ensemble des options et instruments semblables à parité et hors jeu perdent toute valeur. Les contrats à terme et instruments semblables seront rajustés pour remplacer ce bien sous-jacent par le montant fixe en espèces du bien sous-jacent, et la quotité de négociation demeurera inchangée.



- vi) Dans le cas d'une scission d'actifs ou d'un événement similaire par l'émetteur d'un bien sous-jacent qui résulte dans la distribution d'un bien, les instruments dérivés doivent être rajustés de manière à refléter la distribution. La valeur du bien distribué doit être reflétée dans les actions à livrer.
- vii) Dans le cas d'une réorganisation ou d'une opération semblable effectuée par l'émetteur d'un bien sous-jacent et donnant automatiquement lieu à un échange, à raison d'une action pour une action, du bien sous-jacent contre des actions d'une autre catégorie du capital-actions de l'émetteur ou de la nouvelle société créée par l'opération, les instruments dérivés portant sur le bien sous-jacent en question sont normalement rajustés au moyen du remplacement du bien sous-jacent par un nombre équivalent d'actions de cette autre catégorie ou de la nouvelle société. Étant donné que l'échange des actions ne se fait généralement que par un simple jeu d'écritures dans les registres de l'émetteur ou de la nouvelle société, selon le cas, et que les actions ne sont généralement pas échangées physiquement, les actions à livrer comprennent normalement des certificats immatriculés au recto comme étant des actions de la première catégorie de l'émetteur initial, mais qui, par suite de l'opération, représentent des actions de l'autre catégorie ou de la nouvelle société, selon le cas.
- viii) Lorsqu'un bien sous-jacent est converti en entier ou en partie en titres de créance ou en actions privilégiées, comme lors d'une fusion, et que l'intérêt ou les dividendes sur ces titres ou actions privilégiées sont payables en unités additionnelles, les instruments dérivés en circulation qui ont été rajustés pour la livraison des titres de créance ou actions privilégiées seront encore rajustés en fonction de la livraison des unités additionnelles. Le rajustement a lieu le jour de la date ex-dividende de chaque paiement d'intérêt ou de dividendes.
- ix) Malgré le paragraphe (1) de la section Interprétation et politique de l'article A-902,
 - i) les « dividendes ou distributions ordinaires » au sens des alinéas 3) et 4) de l'article A-902 ne sont pas, en règle générale, réputés inclure des distributions de gains en capital à court terme ou à long terme par l'émetteur d'un bien sous-jacent, et
 - ii) les « dividendes ou distributions ordinaires » au sens des alinéas 3) et 4) de l'article A-902 ne sont pas, en règle générale, réputés inclure les autres distributions par l'émetteur d'un bien sous-jacent dans la mesure a) où l'émetteur est une entité qui détient des titres ou qui réplique la détention de titres qui suivent le rendement d'un indice qui est sous-jacent à une catégorie d'options sur indices ou de contrats à terme sur indices, et que la distribution sur le bien sous-jacent se compose ou tient compte d'un dividende ou d'une autre distribution sur un titre faisant partie de l'indice qui a entraîné un rajustement du diviseur de l'indice; ou b) où la distribution sur le bien sous-jacent se compose ou tient compte d'un dividende ou d'une autre distribution sur un titre faisant partie de l'indice I) qui entraîne un rajustement des instruments dérivés sur d'autres biens sous-jacents aux termes du sous-alinéa ii)a), ou II) qui n'est pas réputé être un dividende ou une distribution ordinaire aux termes de l'Interprétation (1) ci-dessus.

Les rajustements des modalités des instruments dérivés sur ces biens sous-jacents pour les distributions décrites à l'alinéa i) ou ii) ci-dessus doivent être effectués conformément à l'alinéa 6) de l'article A-902, à moins que le comité des rajustements juge, au cas par cas, qu'il ne doit pas rajuster cette distribution. Il est toutefois entendu qu'aucun rajustement ne sera fait à l'égard de cette distribution



si le montant du rajustement est inférieur à l'équivalent en dollars canadiens de 0,125 \$ US par action ou unité du bien sous-jacent. Il est également entendu que, dans le cas d'un contrat coté selon une quotité de négociation supérieure à 100 actions, le seuil applicable correspond à l'équivalent en dollars canadiens de 12,50 \$ US par contrat.



RÈGLE B-3
SOUSSION ET ASSIGNATION DES AVIS DE LEVÉE

Article B-310
AVANCEMENT DE LA DATE D'ÉCHÉANCE

Dans le cas d'un contrat d'option sur titres ayant comme bien sous-jacent une catégorie d'actions et étant rajusté conformément à la Règle A-9 – Rajustements des modalités du contrat, pour prévoir la livraison d'un montant fixe en espèces à la levée, la date d'échéance du contrat d'option est habituellement avancée à la date où le bien sous-jacent est converti en un droit de recevoir des espèces ou à une date tombant après celle-ci.

7.3.2 Publication

Aucune information

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
9417-9611 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-10-30
KETCHOGUE TANDJAMG MARSIMEN	Transfert de fonds	2020-11-03
QUILLORAMA DE VAL-BÉLAIR INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-10-30

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
7806094 CANADA INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-11-03
9030-9261 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-10-28

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
9103-1740 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-10-28
9140-6710 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-10-30
COMITÉ DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL CENTRE DE SANTÉ DE CHIBOUGAMAU	Exploitation de guichets automatiques	2020-10-28
LE PUB UNIVERSITAIRE INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-11-03
UNICOIN INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-11-03

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

9370-1340 QUÉBEC INC.	Suspension du permis d'entreprise de services monétaires	2020-11-03
-----------------------	--	------------

8.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.